

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
LE COMMISSAIRE

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE SAINT-JEAN À 315-25 KV
ET D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION À 315 KV À DOLLARD-DES ORMEAUX**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance du 21 avril 2016 – 19 h
Salle le Grand salon
Hôtel Sheraton Montréal Aéroport
555, boulevard McMillan
Dorval

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 AVRIL 2016

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. GABRIEL OPROVICI 6

Mme EUGÉNIE ARTUS 20

Mme NADINE ZALZAL 28

Mr CHARLES COHEN 50

Ms. LYNETTE GILBEAU 61

QUESTIONS DE LA COMMISSION 68

SUSPENSION

REPRISE

M. EDWARD JANISZEWSKI 81

Mr. JEFFREY DEREVENSKY 93

Mme NADINE ZALZAL 118

M. PETRO DELEO 126

M. GABRIEL OPROVICI 134

Mr. JOHN GORYS 142

Mme EVELYN BENCHIMOL 153

M. RAYMOND CALOUCHE 162

Ms. ANNE-MARIE VERELLI 174

Mme EUGÉNIE ARTUS 179

Mr. DANIEL GORJAN 190

MOT DE LA FIN 194

AJOURNEMENT

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

AVIS AU LECTEUR

Veillez noter qu'il est possible que les versions anglaises et françaises traduites en simultané diffèrent du verbatim original tenu par les participants. En cas de disparités, nous vous recommandons de vous fier à la transcription du verbatim original.

Les propos traduits sont écrits en italique.

* * *

NOTICE TO THE READER

Please note that the translated versions of the transcripts, whether in English or in French, may differ from the original verbatim and therefore reliance on the transcription of the original verbatim is recommended.

Translated versions are written in italics.

* * *

**SÉANCE DU 21 AVRIL 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

M. DENIS BERGERON, PRÉSIDENT :

Je vous rappelle que nous avons un service de traduction simultanée qui est disponible. Si vous voulez vous pourvoir d'un casque d'écoute, il suffit d'aller vous le procurer à l'arrière avec une pièce d'identité.

Alors, Mesdames et Messieurs bonjour, bienvenue à cette séance d'audience publique portant sur le Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Dollard-des-Ormeaux par Hydro-Québec Trans-Énergie.

Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête en direct sur internet au moyen de la webdiffusion audio.

Alors, je vous demande donc de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques et je vous en remercie. Et je vous rappelle également que la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser à notre responsable des communications, madame Diane Paquin, qui est à l'arrière

Mr. DENIS BERGERON, CHAIRMAN :

I remind you that we have simultaneous interpretation services that are offered here, this evening, and you can pick up a headset at the back of the room as long as you turn in an I.D.

Ladies and gentlemen, welcome to this public hearing dealing with the Saint-Jean substation at 315-25 kV and the supply line at 315 kV in Dollard-des-Ormeaux submitted by Hydro-Québec.

Welcome to the people who are following us live on the internet through the webcast and the audio webcast.

So I would ask you to put all your cell phones or ID devices on mute, please. And I would like to remind you that the taking of pictures or videos are not allowed to protect people's privacy. If you have any questions in this regard, please see madame Diane Paquin, the communications officer who is at the back table.

Alors peut-être quelques précisions. D'abord vous informer que le compte-rendu de la période d'information de quarante-cinq (45) jours est maintenant disponible sur le site Web de la commission. Je vous rappelle également qu'il y a eu un emprunt d'un document hier, une étude d'impact qui malheureusement ne nous a pas été retournée, alors si la personne l'a entre les mains, s'il vous plait nous la retourner. C'est un document de la commission.

Alors, avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui, Monsieur le président. Donc, au niveau des éléments visuels qui ont été projetés cet après-midi, il y en a cinq. Donc, la capsule visuelle sur l'évolution du réseau de transport d'électricité sur l'île de Montréal, la carte du réseau de transport de l'ouest de l'île, le visuel sur la ligne à 315 kV et 120 kV à l'est du poste des Sources, la photo actuelle et les photos antérieures du poste, et la capsule sur les champs magnétiques, lignes aériennes avec un courant, à l'ultime, à trois cents (300) ampères. Donc, ça, c'est le visuel.

Dans les autres documents déposés, donc hier, on nous demandait les longueurs de lignes à 315 kV sur l'île de Montréal, aériennes et souterraines et le ratio. Donc, on va déposer ce document-là.

Now, I just want to point out to you that the report for the forty-five (45) day period is now available on the website of the Commission. And I would also like to remind you that there was a document that was borrowed yesterday, and this document was not returned to us. So we are asking you if you do have it, to please return it because it's a document that belongs to the Commission.

So, before I give the floor to the participants, I would like to verify with the proponent. Have you filed any new documents since the last hearing?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes, Mr. Chair. With regards to the visual elements at item number 5 on the evolution of the energy transmission and the transportation map and the 315-25 kV for Des Sources and there is also a report that deals with the magnetic field. So those are all the visual documents.

Now, in other documents that have filed, yesterday you were asking the length of the 315-25 kV lines on the Island of Montreal, overhead lines and underground lines, and the comparative cost for Limoilou, Viger and

Le tableau comparatif des coûts de lignes souterraines pour les projets Limoilou, Viger-Delormier et l'étude paramétrique qui a été faite pour le projet Saint-Jean, on dépose ça.

Tableau illustrant les différences de capacités de transit entre une ligne aérienne et souterraine. Donc, on dépose ce document-là.

On dépose également la position d'Hydro-Québec sur l'impact des lignes à haute tension sur la valeur des propriétés riveraines. Donc, on en a parlé hier et à votre suggestion, on a mis ça par écrit.

Et on dépose également le document que je vous ai présenté cet après-midi : « Aménagements paysagers et récréatifs dans les emprises de lignes de transport d'électricité d'Hydro-Québec », le guide à l'intention des porteurs de projets.

LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur Bolullo. Pour les personnes-ressources, il n'y avait pas de dépôt de documents à ma connaissance. Monsieur Châtaigner?

M. HERVÉ CHATAGNIER :

Non, Monsieur le président.

the paramedic that was done for the Saint-Jean substation, so you will have all of that as well.

The chart that talks about the different transit capacity between an overhead line and underground line.

Another document on the position of the Hydro-Québec as to the property values for properties adjoining rights-of-ways, we've put that down in writing.

And we are also filing with you some documents that I presented this afternoon: the landscaping along the corridors and the guides that are related to this project.

THE CHAIRMAN:

Now, for the people on the other side, resource people, would you have any documents to file with us?

Mr. HERVÉ CHATAGNIER:

No, we do not have anything.

LE PRÉSIDENT:

Merci. Alors, je vous informe également que la commission a ouvert la possibilité de pouvoir lui soumettre des questions par écrit. Alors, ce sera possible pour les gens qui veulent poser des questions par écrit via le site internet de la commission de le faire.

Je vous avise que l'ensemble des questions qui vont nous être adressées vont être soumises à la connaissance de la commission et je vous rappelle que la commission a la discrétion d'en disposer à sa guise. Si c'est des sujets qui ont déjà été traités, on ne donnera pas suite. Si c'est des questions qu'on juge pertinentes, on va y donner suite.

La particularité c'est que vous devrez faire vous-mêmes le suivi des éventuels sujets et des réponses éventuelles dans l'ensemble de la documentation qui sera déposée.

Alors je vous informe également ...

MEMBRE DU PUBLIC :

Combien de jours?

LE PRÉSIDENT :

Jusqu'à, écoutez, jusqu'à la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire la mi-mai. On est ici pour la deuxième partie de l'audience à partir du... que je me rappelle,

THE CHAIRMAN:

Okay, thank you. I would also like to point out to you that the Commission has made it possible now for people to submit questions in writing.

So if you would like to do so, you can do this through our website, and the questions that will be sent to us in writing will be submitted to the commissioners and the Commission can deal with them as we see fit. And if it's questions that we feel are relevant, we will follow up on them.

And the specific about this approach is that you'll have to do the tracking, you'll have to do the following-up on these questions on the website.

MEMBER FROM THE PUBLIC:

(Inaudible)

THE CHAIRMAN :

And this will be available till the second part of May, till mid-May I would say. And I just want to remember, the second part is going to be held on May 17th, 18th.

la deuxième partie de l'audience se conclut les 17 et 18 mai prochain, au même endroit.

Donc, d'ici le 17 mai, à la deuxième partie de l'audience, ce sera possible de nous soumettre des questions par écrit, toujours en vous signalant que la commission va en disposer à sa discrétion.

Alors, tel qu'on s'est engagés à le faire hier, les gens qui se sont inscrits au registre et qui souhaitent soumettre des questions à la commission, je vais faire l'appel des noms. Alors, si les gens sont présents, ils pourront venir présenter leurs questions.

Pour l'instant, compte tenu du nombre de personnes qui sont déjà inscrites, je vais tenir le registre fermé, mais dépendamment du rythme que la commission va prendre pour ce qui est de disposer des questions que les gens pourraient lui soumettre, je pourrais éventuellement me permettre d'ouvrir le registre à nouveau.

Je vous rappelle également que si vous avez l'intention de présenter un mémoire lors de la séance du 17 et 18 mai prochain, vous devez nous en faire part et vous adresser à notre coordonnatrice, madame Boutin, qui est à l'arrière de la salle, et qui va se faire un plaisir de vous enregistrer de façon à ce qu'on puisse planifier la présentation des mémoires.

Je vous rappelle certaines consignes d'usage. Je demande aux participants

So between now and the 17th of May, you can submit questions to the Commission in writing. I am pointing out that we will deal with them at our discretion.

So as we made the commitment last night, for those who would like to ask questions, and I will call out the names that were on the register.

For the time being, and the number of people who have actually signed up, I am going to keep the register closed, but depending on how we move forward with these questions, I might open up this register a bit later on this evening.

I would also like to remind you that if you want to present a brief on May 17th or 18th, you must send us notice. You can address madame Boutin at the back of the room, who will register you so that we can plan the logistics for the briefs.

Now some instructions. Please do not make a preamble before asking your

d'éviter les préambules dans leurs questions. Nous permettons deux questions par intervention, et ce, sans sous-question.

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire lorsque le registre sera ouvert à nouveau. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Et je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoires, attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux. Respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter des poursuites.

question. Each person is entitled to two questions and no sub-questions.

And you can register, once again, when I open up the register. All the questions and answers have to be addressed to me. And no demonstration, no libellous remarks, derogatory remarks or contemptuous behavior will be tolerated. So if we respect these rules, this will be the best way of avoiding lawsuits.

M. GABRIEL OPROVICI

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Maadi Assaad, s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Assaad est présent? Alors, j'inviterais maintenant monsieur Gabriel Oprovinci. Bonsoir Monsieur Oprovinci.

M. GABRIEL OPROVICI :

Bonsoir. Gabriel Oprovinci, citoyen de Dollar-des-Ormeaux.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

Mr. GABRIEL OPROVICI

THE CHAIRMAN:

Now, I would like to invite Mr. Maadi Assaad. Is Mr. Assaad in the room? And then, I would ask for Mr. Gabriel Oprovinci. Good evening, sir.

Mr. GABRIEL OPROVICI:

Good evening.

THE CHAIRMAN:

You have the floor, sir.

M. GABRIEL OPROVICI :

Merci. « La notion d'environnement généralement retenue par le BAPE ne s'applique pas uniquement aux questions d'ordre biophysique. Elle englobe et tient compte des éléments qui peuvent porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être et au confort de l'être humain. » Référence : rapport BAPE, projet de ligne Duvernay-Anjou, 315.

« Pour être réalisés, les projets de développement Hydro-Québec doivent répondre à trois critères : rentabilité, acceptabilité environnementale et accueil favorable du milieu. » Référence : Hydro-Québec, mission site internet.

Mise en contexte. C'est court :

1) Dollard-des-Ormeaux est la ville avec la plus grande densité de l'ouest de l'Île de Montréal. Le projet impacte directement plus de quatre mille (4 000) citoyens.

2) La population s'oppose à la solution aérienne dès le début. Une pétition avec plus de mille (1 000) signatures a été déposée à Hydro-Québec à notre député, Carlos Leitao.

3) Le Conseil municipal de la ville de Dollard-des-Ormeaux s'oppose aussi à la solution aérienne. Une résolution a été déposée à Hydro-Québec et à notre député, Carlos Leitao.

Mr. GABRIEL OPROVICI:

Thank you. The notion of environment that is applied by the BAPE doesn't apply to all. It can have an impact on life, the welfare of human beings. And this project should take that into consideration.

For this project to be carried out, Hydro-Québec has to meet three criteria: profitability, environmental acceptability and support from the host environment. This is a quote from Hydro-Québec.

Now, just to set the stage.

First, in Dollard-des-Ormeaux, it is the city with the highest density in the western part of the Island of Montreal, and this will have an impact on more than four thousand (4,000) citizens.

We are opposed the overhead lines from the get-go and there was a petition that was signed and sent to Hydro-Québec and also to the Minister or representative Carlos Leitao.

The City of Dollard-des-Ormeaux is also against the overhead line and, once again, that was sent to our MLA and to Hydro-Québec.

Question : malgré l'opposition de la population, du Conseil municipal, pourquoi l'équipe de projet Hydro-Québec continue à imposer la solution aérienne? Est-ce que la haute direction d'Hydro-Québec est au courant de l'opposition de la population? À quel niveau?

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Bolullo, s'il vous plait.

M. MATHIEU BOLULLO :

D'entrée de jeu, on l'a mentionné hier, le projet de poste Saint-Jean et sa ligne, c'est un projet qui sert à alimenter ...

M. GABRIEL OPROVICI :

Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

On va attendre la réponse. Vous allez avoir un droit de parole pour ce qui est de votre deuxième question. Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc qui sert à alimenter la population de Dollard-des-Ormeaux et de l'ouest de l'Île de Montréal. C'est un projet qui sert à la communauté pour les alimenter en électricité. On doit remplacer les équipements qui sont vieillissants et assurer de continuer le service dans les années à venir.

So despite the fact that the citizens are opposed to it and the City Council is against it, why is Hydro-Québec continue to go forward with this proposal to have an overhead line? Is Hydro-Québec aware of the opposition by the citizens? Have they taken that into consideration?

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Right off the bat, we mentioned yesterday that this Saint-Jean substation and the supply line is a project to...

Mr. GABRIEL OPROVICI:

I apologize.

THE CHAIRMAN:

Let's wait for the answer. Okay, the second question, we will get back to you. We will get the answer to the first question.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

This is to provide power to the citizens of Dollard-des-Ormeaux and to the West Island. And to provide electricity, we must replace the aging equipment that we have, and to ensure that we have continuity of service for the years to come.

En ce qui a trait à la solution aérienne qui a été retenue au lieu de la solution souterraine, on l'a mentionné également, c'est parce que la solution souterraine coûte excessivement cher et que ce sont des coûts qui ne sont pas socialisables à l'égard du fait que Hydro-Québec agit et doit œuvrer dans un cadre qui est régi par la Régie de l'énergie, et où les coûts sont scrutés à la loupe. Donc, dans ce cas-ci, des coûts en souterrain ne sont pas acceptables.

Donc, c'est pour ces raisons principalement que la solution souterraine n'est pas retenue et qu'on retient le projet avec une ligne aérienne.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur souligne dans sa question l'opposition des citoyens, de la municipalité, et pose la question à savoir, dans quelle mesure les autorités d'Hydro-Québec sont sensibilisées quant à leur position. Est-ce que vous pourriez ajouter quelque chose sur cet élément, s'il vous plait?

M. MATHIEU BOLULLO :

À propos de la haute direction d'Hydro-Québec, elle est très au fait des orientations qu'on prend dans le cadre de ce projet-là.

With regards to the overhead line option rather than the underground solution, we mentioned this yesterday, because the underground solution is very costly and these are costs that cannot be borne by the society because Hydro-Québec must comply with the framework as set out by the Régie de l'énergie. And the costs are reviewed and these costs have been deemed not acceptable.

And that is one of the main reasons why the underground line was not retained, and that's why we have an overhead line proposal.

THE CHAIRMAN:

Now, in the question, the gentleman is saying there is an opposition on the part of the citizens. And to what extent the authorities at Hydro-Québec have been made aware of this? Could you add something to that question?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, with regards to Hydro-Québec, we are well aware of the situation and of the orientation, of the direction we are taking for this project.

M. GABRIEL OPROVICI :

Est-ce que vous pouvez préciser le niveau, à quel niveau? C'est au niveau du vice-président? Au niveau de...?

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je vais le permettre, mais j'ai avisé tout à l'heure que les sous-questions ne sont pas tolérées. Pourriez-vous nous préciser à quel niveau qu'on a connaissance, en quelque sorte, de la position des citoyens de Dollard-des-Ormeaux quant au projet?

M. MATHIEU BOLULLO :

Vous savez, les projets qui préoccupent les communautés, ce sont des projets qui sont d'actualité pour l'entreprise. C'est discuté à très haut niveau et notre PDG, monsieur Martel, est bien au fait des préoccupations qui sont soulevées dans le cadre du projet Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre deuxième question, s'il vous plait.

M. GABRIEL OPROVICI :

La santé aussi, c'est une de nos préoccupations. Je cite :

« Jusqu'à présent, l'ensemble des études publiées sur le sujet – sujet, je parle d'exposition aux champs

Mr. GABRIEL OPROVICI:

Could you be a bit more specific? Who is aware? At what level? At the VP level or what?

THE CHAIRMAN:

I told you before, sub-questions are not allowed. So, what is the level of senior management that is aware of the opposition of the citizens?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, the projects that have a concern for residents, for citizens, they are topical. Our senior management is aware. Our president is aware of that and is aware of the situation in the Saint-Jean substation.

THE CHAIRMAN:

Okay, moving on to the second question.

Mr. GABRIEL OPROVICI:

Now health is another one of our major concerns and all of the studies that have been published on this topic – and I am talking about the electromagnetic fields – did not allow the scientific community to disallow

électromagnétiques – n’a pu permettre à la communauté scientifique d’exclure avec certitude que le champ électromagnétique était la cause des excès de cancers observés.» Référence : rapport BAPE, projet de ligne Duvernay-Anjou.

Selon Hydro-Québec :

« Pour se soustraire aux champs électromagnétiques, il faut s’éloigner au moins quarante mètres (40 m) des lignes de 120 kV, d’au moins soixante mètres (60 m) de celles de 315 kV, et d’un peu plus de cent mètres (100 m) de celles de 735 kV ». Référence : Écohabitation, 30 novembre 2011.

La nouvelle ligne de 315 kV passe à une distance de moins de quinze mètres (15 m) des propriétés. Question : Pourquoi Hydro-Québec ne respecte pas ses propres recommandations?

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Bolullo, pour ce qui est des distances de dégagement?

M. MATHIEU BOLULLO :

Dans le projet actuel, les habitations les plus proches sont à quarante-cinq mètres (45 m) des infrastructures qui sont proposées.

that the magnetic field could be a cause of cancer. And this is a quotation I took.

According to Hydro-Québec:

To do away with the exposure to the magnetic field, you have to be at least forty (40) meters, and sixty (60) meters away from a 315 and more than three hundred (300) meters for those that are at 735 kV. And this is from a document that was published in 2013.

This new line of 315 is under fifteen (15) meters from the properties. So why did Hydro-Québec not respect its own recommendations?

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo, with regards to the setbacks.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

For the current situation, the closest properties are at forty-five (45) meters from the proposed infrastructures.

MEMBRES DU PUBLIC :

Non, non, non.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait. S'il vous plait. On attend vos commentaires et vos positions. Je comprends que la réponse du promoteur peut peut-être ne pas vous satisfaire, mais pour ça, il va falloir que vous veniez nous le dire en deuxième partie, lorsque le mémoire que vous allez nous rédiger va venir nous être présenté, puis c'est à ce moment-là qu'on va pouvoir échanger.

Alors, écoutez, c'est à vous de juger de la pertinence de la réponse qui nous est donnée, mais vous viendrez nous l'exprimer lors de la deuxième partie, lors des mémoires.

Alors, comme je l'ai dit tout à l'heure, je vous demanderais de l'attention et du respect au regard de ce qui est échangé ici, de façon à ce qu'on puisse au moins avoir une information, puis que vous puissiez juger de la pertinence des réponses qu'on vous donne. Monsieur Belullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

La distance que j'ai donnée, c'est par rapport aux équipements, donc par rapport aux pylônes. C'est sûr qu'à partir de la bordure d'emprise, bien là, vous soustrayez la demi-largeur, donc on parle de quinze mètres (15 m), effectivement. Voilà.

MEMBERS FROM THE PUBLIC:

No, no, no.

THE CHAIRMAN:

No, please. Please. We understand that maybe you don't like or you are not satisfied by the answer given by the promoter, but we will be able to hear you in the second part of the Commission, because you will be able to present a brief and then, we will be able to have a sharing of information.

So it's up to you to judge of the relevancy of this answer, but you will be able to express yourself during the second part of the Commission.

And as I said before, please be respectful and pay attention to what people are saying so at least, we can get the information and hear the information. And then you can decide if it's relevant or not. Mr. Belullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

So the distance is with regards to the equipment and from the right-of-way, so we are talking about fifteen (15) meters.

Ça, c'est la réponse à ça. Si on faisait référence à la bordure d'emprise, on retranche trente mètres (30 m), ça donne quinze mètres (15 m). Donc, si ça peut mieux répondre à la question.

Maintenant, au sujet, on l'a vu hier dans la présentation du ministère de la Santé et des Services sociaux, il n'y a pas de distance minimale qui est à respecter selon le ministère. S'il y a d'autres informations à ce sujet-là qui sont nécessaires pour éclairer la commission, je peux demander à Geneviève Ostiguy de venir compléter ma réponse, si vous le permettez.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Rebonjour, Geneviève Ostiguy, médecin de famille et médecin en santé au travail et santé du public. Alors, peut-être tout simplement que je pourrais appeler la diapositive 23.

LE PRÉSIDENT :

Juste permettre à la traduction de pouvoir suivre, de façon à ce que l'information puisse être comprise, s'il vous plait.

That's the answer. And if you are talking about the limits of the right-of-way, you have to subtract thirty (30) meters, so from forty-five (45), it does give you fifteen (15).

Now, yesterday, we heard from the Ministry of Health and Social Services, and there is no minimal distance that needs to be respected, according to the Ministry of Health, for the electromagnetic fields. And if you need more information, I could ask Geneviève Ostiguy to add a complement of reply.

THE CHAIRMAN:

Yes, please.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Geneviève Ostiguy, I am a physician and also a public health physician. Maybe we could move to slide number 23. If we could bring that up on the screen, it would be helpful.

THE CHAIRMAN:

We just want to make sure that everyone is going to be able to follow.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Bon. Tout à l'heure, en fait, même, je vous dirais lors de l'audience d'hier, les profils de champs magnétiques ont été présentés et la conclusion est à l'effet que ces niveaux de champs magnétiques, tant sous les conducteurs qu'en bordure de l'emprise, et même aux résidences les plus proches, ces niveaux-là sont très faibles et sont inférieurs aux recommandations internationales les plus restrictives.

Comme il a déjà été expliqué, il n'existe pas de norme canadienne ou provinciale en lien avec l'exposition aux champs magnétiques. Les recommandations les plus restrictives sont celles d'un organisme qui est affilié à l'Organisation mondiale de la santé, à savoir la Commission internationale de protection contre le rayonnement non ionisant, et les limites d'exposition ont été fixées, pour le champ magnétique, à deux cents (200) microteslas pour le public et à mille (1 000) microteslas pour les travailleurs.

Encore là, sur la base de ce que je vous ai expliqué, à savoir le premier effet physiologique qui a été rapporté, qui n'est absolument pas un effet dangereux, qui est un effet transitoire, et pour le public on s'est donné un facteur de sécurité d'environ cinquante (50).

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

A bit earlier, we were saying, at yesterday's hearing, we talked about the profile of the magnetic fields and we came to the conclusion that near the conductors or ... those levels were very very low, and they are below international recommendation, the most restrictive ones..

As we explained, there is no Canadian standards or provincial standards with regards to the exposure to magnetic fields. The most restrictive recommendation is by an organization that is related to the World Health Organisation, and the limits of exposure have been set for magnetic fields at two hundred (200) microteslas, and a thousand (1,000) for workers. Once again, as I explained yesterday, the first physiological impact is not dangerous, it's just a transitory impact.

Maintenant, monsieur faisait référence à des distances par rapport à la ligne. Moi, ce que je comprends dans son élément de question, c'est que la zone d'influence d'une ligne à haute tension, que ce soit, par exemple, une ligne à 735 kilovolts ou à 230 kilovolts, par exemple, ça varie en termes de nombre de mètres. Parce que c'est sûr qu'une ligne à 735 kilovolts, par exemple, ça va prendre une centaine de mètres avant que le niveau de champ magnétique se confonde avec ce qu'on appelle le niveau ambiant qu'on mesurerait dans toutes les résidences.

Alors, cela dit, c'est des niveaux faibles. Il n'y a pas d'impact sur le corps humain parce que c'est des niveaux trop faibles pour avoir un effet sur le corps humain, et, comme le rapportait le ministère de la Santé et des Services sociaux, il n'y a pas de distance minimale à maintenir avec une ligne à haute tension. Donc, c'est le message essentiel qu'il faut retenir.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Paquin.

LE COMMISSAIRE :

Vous indiquez dans les documents que vous avez soumis à l'appui de votre projet que Hydro-Québec s'est fixé un seuil d'intensité de champ électrique de deux (2) kilovolts par mètre, alors que le International Commission on Non-Ionising Radiation Protection le fixe à quatre point deux (4,2).

The gentleman was referring to distances with regards to the supply line. What I understand in his question, is the zone of influence from a high voltage line, be it a line of seven 735 or 230 kV, it varies according to the number of meters. Of course, at seven hundred thirty-five (735), you are going to need about a hundred meters before the magnetic field is going to be blended into the ambient environment, and then we can measure in all the residences.

So it's a very low level and there is no impact on the human body because it's much too weak or too low to measure it, and as the Ministry of Health and Social Services mentioned, there is no minimal distance to be maintained for high voltage lines. And that is the message that you must remember.

THE CHAIRMAN:

Mr. Paquin.

THE COMMISSIONER:

You pointed out in the documents supporting your project that Hydro-Québec set a threshold for the electrical threshold as 2 kV per meter, while the International Protection Agency point it at four point two (4.2). So, you have decided to be even more cautious than the standard?

Donc, vous avez décidé d'être davantage prudents que la norme?

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Il est bien évident que ça sort un peu de mon champ d'expertise, mais je peux quand même vous répondre parce que je connais très bien l'entreprise. Le deux (2) kilovolts par mètre, c'est un critère historique qui, si ma mémoire est bonne, remonte à environ 1978. C'était un critère à ce moment-là que les gens s'étaient donné en lien avec les microdécharges.

Les microdécharges, c'est quoi? C'est des petits chocs électrostatiques qu'on peut ressentir parfois quand on est sous une ligne à haute tension. Ce n'est absolument pas dangereux. Ça peut, par contre, être désagréable ou douloureux quand on atteint des niveaux élevés. Par exemple, cinquante pour cent (50 %) des gens peuvent ressentir, à dix (10) kilovolts par mètre, des petits chocs sous certaines lignes à haute tension. À peu près sept pour cent (7 %) des gens ressentent un léger inconfort à trois (3) kilovolts par mètre, d'où le deux (2) kilovolts par mètre que s'était, à l'époque, fixé l'entreprise.

Maintenant, l'entreprise est tout à fait à l'aise aussi avec une valeur de quatre virgule deux (4,2) kilovolts par mètre, qui pourrait être invoquée par la Commission internationale contre le rayonnement non ionisant parce qu'on ne s'attend pas à des

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Yes, this is not within my field of expertise, but I know the company. The 2 kV per meter is historical and it goes back all the way to 1978. This was related to the micro shocks.

And these are electrical shocks that you can feel when you are standing under a high-voltage line. It can be dangerous or painful when you go all the way to much higher and fifty (50)... and then you can feel the high tension volts. About 7% will feel some of these shocks at three and that's why Hydro-Québec set it at 2 kV per meter.

Now, Hydro is also very comfortable at four point two (4.2) that has been mentioned by the International Organisation because we do not think that there will be any issues in this regard as far as the maximum met under conductors.

problématiques à des valeurs de champ électrique comme telles.

Et dans le cas de la ligne qui nous concerne, la valeur maximale du champ électrique sous les conducteurs serait de 2,2 kilovolts par mètre. Donc, c'est des niveaux quand même auxquels on ne s'attend pas à ce que les gens ressentent des microdécharges.

It will be 2.2 kV. So these are levels we don't think that people are going to be feeling micro shocks.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous avez fait mention aussi à la position de Santé publique. Peut-être, Madame Beausoleil, rappeler brièvement l'élément que monsieur a soulevé concernant la position de Santé publique.

THE CHAIRMAN:

Okay, you talked about Public Health. Madame Beausoleil, would you have something to add with regards to this topic and Public Health

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

D'accord. Bonsoir. Je voulais juste aussi rajouter qu'au niveau de la Direction de Santé publique ou le ministère de la Santé, nous ne sommes pas un organisme qui fixe des distances d'emprise, d'accord? Ce n'est pas du tout notre rôle, d'une part...

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL :

Thank you and good evening. I just would like to add, with regards to the Public Health branch and Public Health, we are not an organization that sets standards or meters as far as the distance.

LE PRÉSIDENT :

Mais monsieur rappelait la position que vous nous aviez exprimée hier.

THE CHAIRMAN:

But the gentleman was...

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

Oui, oui. D'autre part...

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL :

(No translation).

LE PRÉSIDENT :

Tout en comprenant très bien que ce n'est pas vous qui fixez les normes de distance.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

C'est ça, exactement. D'autre part, effectivement, ce que monsieur rapporte concernant les audiences de Duvernay-Anjou, à l'époque, il faut voir que ces audiences-là ont eu lieu en 1996, donc il y a vingt (20) ans. À l'époque, effectivement, les études au niveau de la santé et des effets à long terme, comme la leucémie, étaient beaucoup moins évoluées et il y avait un flou qui était suffisamment important pour que plusieurs études ont été mises en branle par la suite.

Aujourd'hui, vingt (20) ans plus tard, avec l'ensemble des études qu'on a, les organismes de santé sont en mesure de se prononcer au niveau du risque à long terme au niveau du cancer, et comme je le rappelais hier, Santé Canada et le ministère de la Santé considèrent qu'au niveau d'exposition — nous, on ne va pas jusqu'à invoquer la norme de deux cents (200), c'est tout à fait... Si on avait à le faire, on regarderait ça, mais on sait très bien qu'au niveau d'exposition normale, ce ne sont pas des niveaux qu'on rencontre dans la vie de tous les jours. Donc, au niveau qu'on rencontre dans la vie de tous les jours, il est très clair qu'il n'y a pas d'éléments de

THE CHAIRMAN:

We know that you do not set the standards as far as distance is concerned.

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL :

Yes, okay. Now, what the gentleman is saying with regards, it was the hearings of Anjou, and they were held in 1996, twenty (20) years ago. And at that time, the studies that had been carried out on health and long-term impact, such as leukemia potential, it was a matter that was more or less nebulous and so the studies had to be carried out.

Now, twenty (20) years later, with the studies that have been done, and we have the data, the public health organizations are able to point out if there is a risk or not. Public Health Canada considers that the exposure, we do not go all the way to saying the two hundred (200) standard, and if we had to do so, we would look into it, but we know, as far as the exposure level is concerned, these are not levels that we meet on an everyday basis. The level that we do have on a daily basis, there is no evidence showing that there could be any long-term risk.

preuve qui nous permettent de voir qu'il y a un risque à long terme.

Et quand on revient, parce que nous autres, en santé, on regarde toujours les effets à long terme, les effets à court terme, les effets à court terme c'est à des niveaux qui sont beaucoup trop élevés, on ne les rencontre vraiment jamais. Je ne sais pas si ça répond comme il faut à la question.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Madame Beausoleil. Alors Monsieur Oprovici, je vous remercie de vos questions.

Je vais demander maintenant à monsieur Florian Pop, s'il vous plaît.

M. GABRIEL OPROVICI :

Excusez-moi, je voulais juste compléter et...

LE PRÉSIDENT :

Malheureusement, compte tenu du nombre de personnes qui attendent pour les questions, je dois procéder, Monsieur Oprovici. Merci de vos questions.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Florian Pop, s'il vous plaît. Est-ce que

Because in health, we always look at the short-term impacts and long-term impacts, and the short-term impact, which is very high, but we never, never meet them. We never see that here in this situation. Does that answer your question?

THE CHAIRMAN:

Yes, thank you. So thank you for your questions.

So now, I will now ask Mr. Florian Pop.

Mr. GABRIEL OPROVICI :

Well, I wanted to add.

THE CHAIRMAN:

Well, unfortunately, considering the number of people waiting, I have to move on, Mr. Oprovici.

THE CHAIRMAN:

So now, I would like to invite Mr. Florian Pop. Is Mr. Pop in the room? So Mr. Georges

monsieur Pop est là? Alors, monsieur Georges Horobjansky. Est-ce que monsieur Horobjansky est là? Non?

Alors, j'inviterais maintenant madame Claudia Perello, s'il vous plaît. Madame Perello n'est pas présente. Madame Perello nous a soumis une question écrite, alors on l'a pris en considération, ça fait qu'on peut considérer que madame Perello a déjà eu sa réponse, compte tenu du sujet qu'elle avait soulevé.

J'invite maintenant monsieur Ed Chin, s'il vous plaît. Madame Eugénie Artus.

Mme EUGÉNIE ARTUS

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame Artus. Alors, la parole est à vous.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

J'habite au 25 rue Papillon, donc juste à proximité de la ligne actuelle. J'ai deux questions, peut-être une troisième si vous me le permettez, mais je vais d'abord commencer.

LE PRÉSIDENT :

On va commencer par les deux

Horobjansky. Is Mr. Horobjansky in the room? No?

So I would like to invite Mrs. Claudia Perello. Mrs. Perello is not there. Mrs. Perello wrote in her answer, we took that into account, so we can consider that Mrs. Perello has received her answer, considering what she had raised.

I would now like to invite Mr. Ed Chin. Mrs. Eugénie Artus.

Ms. EUGÉNIE ARTUS

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Good evening.

THE CHAIRMAN:

Good evening, Mrs. Artus.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

I live at 25 Papillon Street, so very close to the current line. I have two questions, and maybe a third if you will allow me.

THE CHAIRMAN:

Well, let's start with your first two

questions, possiblement qu'on va rouvrir le registre, alors ce sera peut-être possible pour vous de poser votre troisième.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

En léger préambule, on parle beaucoup de coûts. Je veux juste remettre en perspective des coûts. Quand on me dit cinquante-neuf millions (59 M\$) pour trois kilomètres, j'arrive à vingt millions (20 M\$) le kilomètre pour une ligne enfouie. Donc, ça commence à faire beaucoup du kilomètre, je trouve. Et quand on parle de quatorze millions (14 M\$) pour onze (11) pylônes, ça fait plus de un million (1 M\$) par pylône. Ça commence à coûter cher le pylône.

Donc, je me demande comment on arrive encore à avoir une industrie hydro-électrique qui est profitable. Juste trois kilomètres, un kilomètre, vingt millions (20 M\$). Ça commence à coûter très cher du kilomètre. C'est juste pour ça. Donc, la question...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je considère que c'est votre première question?

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Non, ma première question est la suivante : quels sont les revenus générés par la consommation d'électricité par les résidents de DDO sur un an, résidents

questions and we may open up the registry again, so you may be able to ask your third one.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

So, we hear about costs. I just want to give you an overview of the costs. When we say fifty-nine million dollars (\$59 M) for three kilometers, I arrive at twenty million (\$20 M) per kilometer for an underground line, so that's very expensive per kilometer. And when we are talking about fourteen million (\$14 M) for eleven (11) pylons, that's more than one million (\$1 M) per pylon, and that's also expensive.

So I wonder how we can still have an industry of hydroelectricity that is profitable. Just three kilometers, twenty millions (\$20 M), so that's very expensive per kilometer.

THE CHAIRMAN:

Do I consider that that's your first question?

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

No, this is my first question: What are the income generated by the consumption of electricity by the residents of DDO over one year, both individuals and commercial? I would like a number.

particuliers et commerciaux? Je voudrais avoir le chiffre.

LE PRÉSIDENT :

Bon, il y a eu une question à peu près similaire qui a été posée hier. C'était, on a une colonne des dépenses, mais on n'a pas de colonne de revenus. Une des personnes l'avait soulevé hier en question, monsieur Calouche qui l'avait soulevée.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Par contre, je précise le contexte. C'est dans un contexte actuel.

LE PRÉSIDENT :

Là, vous la posez de façon plus large, c'est-à-dire au regard de l'ensemble des citoyens de Dollard-des-Ormeaux?

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Oui, les résidences particulières et commerciales, je veux la consommation annuelle, donc en date du 31 mars 2015. Donc, j'aurais voulu obtenir les chiffres et je veux qu'ils soient déposés. Est-ce qu'on va avoir un regard sur, finalement, les revenus générés par la consommation des gens qui habitent DDO?

THE CHAIRMAN:

Well, there is a similar question that was asked yesterday. We have a column for expenditures, but not for income. Someone had raised that yesterday in the questions. Mr. Calouche had raised that.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

Now you are asking it in a broader context, for all the citizens of DDO?

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Yes, individuals and commercial, and I want the annual consumption as of March 31st, 2015. I would have liked to have these numbers. Will they be filed and will we be able to see what the income generated by the consumption of DDO is?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on va commencer par écouter la réponse de monsieur Bolullo pour Hydro-Québec. Alors, Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, pour obtenir les revenus associés à la consommation, on peut se référer à la charge du poste et ensuite dégager à combien on vend chaque kilowatt qui sort, et on pourra obtenir les revenus, effectivement.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Si je ne m'abuse... excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait, s'il vous plait, un instant.

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, je n'ai pas ces chiffres-là ici avec moi. On pourrait regarder ce que ça peut donner. Donc, on se réfère toujours à la charge du poste.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous prenez la question et il y a un document écrit qui va nous être fourni, puis qui va être déposé à la commission?

THE CHAIRMAN:

Okay, well, we will listen to Mr. Bolullo first. Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, basically, to get the income associated to the consumption, you can refer to the load of the substation, and then, see how much you sell each kilowatt sold and you will get the income.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

If I'm not mistaken... I'm sorry.

THE CHAIRMAN:

One moment please.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

So, I don't have these numbers with me. We could look into it. We are always referring to the output of the substation.

THE CHAIRMAN:

So, a written document will be filed with the Commission?

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Voilà pour votre première question. Votre deuxième question, s'il vous plait.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Ce que je voudrais juste ajouter par rapport à ça, c'est que si je ne m'abuse, il y a une facturation. Donc, vous êtes en mesure, à partir de l'ensemble des personnes qui reçoivent une facture et qui résident à DDO, d'obtenir le chiffre réel. Je veux le réel, s'il vous plait.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, on a compris l'essence de la question, alors monsieur Bolullo la déposera. Votre deuxième question.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Merci. La deuxième question porte sur la croissance, la planification, en fait, du réseau électrique. Premièrement, en préambule, donc apparemment, dans les années 80 – je n'étais pas présente – il y avait déjà une ligne de trois cent quinze (315) volts pour des besoins futurs qui avaient, en fait, déjà fait l'objet d'un financement par l'ensemble de la population du Québec. Il était décidé de déplacer les pylônes pour différentes raisons.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes.

THE CHAIRMAN:

Okay, so that's the first question. Second question.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Well, I would just like to add to that, that if I'm not mistaken, there is invoicing so you are able, from all the people who receive an invoice and who live in DDO, you could get the real number. I want the real number.

THE CHAIRMAN:

Please, we understood the meaning of the question, so Mr. Bolullo will file it. Your second question now.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

My second question is on growth and planning, basically, of the grid. First, as a preamble, so apparently in the 80s – I wasn't there – there was a 315 kV line for future needs that had been financed by all of Quebec's citizens. It was decided to move the pylons for different reasons. Now, we are asked once again to refinance another line for reasons that are of growth, but there maybe are not.

Maintenant, on nous redemande de refinancer une autre ligne pour des besoins qui, soi-disant, sont en croissance puis qui ne le sont pas en même temps.

La question que j'ai c'est que je souhaiterais, en fait, qu'Hydro-Québec nous dépose son plan de croissance pour les... Vous dites, vous aviez parlé la dernière fois d'un plan quinquennal, donc pour les quinze (15) prochaines années et, aussi, quel est le niveau de certitude par rapport à vos estimés, sachant que finalement, il y a déjà eu un investissement certainement important à l'époque et qui n'a jamais été utilisé dans l'ouest de l'île.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je souligne que c'est un élément qu'on a abordé cet après-midi, mais de façon complémentaire, Monsieur Bolullo, s'il vous plait.

M. MATHIEU BOLULLO :

Comme on l'a expliqué hier, juste pour le bénéfice de tous, c'est qu'on a procédé au démantèlement de cette ligne-là dans un contexte d'extrême urgence, dans le verglas, pour assurer une alimentation sur l'île de Montréal en lien avec la reconstruction d'un lien qui s'était effondré sur la Rive-Sud. Donc, c'est dans ce contexte-là qu'on a procédé au démantèlement de la ligne dans un contexte d'extrême urgence.

So my question is: I would like for Hydro-Québec to file its growth projections. You talked about a five-year plan, so for the next fifteen (15) years, and also, what is the level of certainty with regards to your estimates, knowing that finally, there has already been a significant investment at the time that was never used in the West Island.

THE CHAIRMAN:

Well, I want to mention that we dealt with that this afternoon, but Mr. Bolullo, could you add to that?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

As we explained it yesterday, for the benefit of everyone here, we dismantled that line during the Ice Storm to ensure electricity on Montreal Island since there was a line that was down on the South Shore. That's why we dismantled that line urgently.

Maintenant, effectivement, cette ligne-là, au départ, avait été conçue en prévision de besoins futurs et donc, compte tenu qu'on a dû la démanteler, bien, les besoins futurs sont maintenant et on doit procéder à la construction de cette ligne-là et à la reconstruction du poste.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Par contre, quand on parle de besoins futurs, la ligne a été construite en 1980, la crise du verglas est arrivée en 1997? Ça fait dix-sept (17) ans et pendant dix-sept (17) ans, on a eu un investissement fait par la population du Québec, O.K., en fait, qui a été... On parle d'un plan quinquennal, quinze (15) ans, mais pendant dix-sept (17) ans, il n'y a pas eu d'utilisation.

Je fais juste valoir le fait qu'on nous demande de financer peut-être une croissance qui n'est pas encore là, et peut-être qu'il faudrait retarder à ce moment-là...

LE PRÉSIDENT :

Madame Artus, je vous arrête.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Oui, vous pouvez m'arrêter.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes dans les commentaires et comme je l'ai expliqué tout à l'heure, les commentaires c'est dans le cadre du

It was true that that line originally was there for future needs, and considering we had to dismantle it, well, future needs, of course, are here now, and we have to proceed to the construction of this line and the reconstruction of the substation.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

However, when you are talking about future needs, if the line was built in the '80s, the Ice Storm was in 1997? So, it's been seventeen (17) years and during seventeen (17) years, we had an investment done by the population of Quebec, okay? Basically, we are talking about a fifteen (15) year plan, but for seventeen (17) years, it was not used.

I am just insisting on the fact that we are asked to finance growth that is not here yet.

THE CHAIRMAN:

I have to stop you.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

You are making comments, and as I explained earlier, comments can be filed in your briefs, May 17th and 18th. Thank you

mémoire, les 17 et 18 mai prochain. Je vous remercie beaucoup.

Oui, Monsieur Bolullo?

Yes, Mr. Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Non, mais si je peux juste me permettre, c'est que les besoins, ils ne sont pas futurs, ils sont bien présents maintenant.

Mr. Chairman, what I would like to say is that the needs are not future, they are current needs.

LE COMMISSAIRE :

THE COMMISSIONER:

Justement, est-ce qu'on pourrait avoir un tableau de la charge, l'évolution de la charge pour les dix (10) ou quinze (15) prochaines années, ce que vous avez, pour le secteur desservi par le poste?

Yes, could we have a table of the evolution of the load for the next ten (10) to fifteen (15) years for the sector that is served by the substation?

M. MATHIEU BOLULLO :

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Oui. Bien, sur les prévisions de charge, donc, dans le fond, on fait une planification de quinze (15) ans, et on pourra voir à déposer ça à la commission. Et comme j'ai dit aussi, le poste va servir aussi à décharger le poste des Sources, qui est rendu à sa capacité limite. Donc, des besoins qui sont vraiment présents maintenant.

Well, on these forecasts, we have fifteen (15) year forecasts, and we will be able to file that with the Commission. As I mentioned, the substation can also be used to take load off des Sources substation, which is at its maximum capacity.

LE COMMISSAIRE :

THE COMMISSIONER:

Si vous pensez que de joindre le poste des Sources dans le tableau, faites-le.

If you believe... Could you also add the des Sources substation in your table?

M. MATHIEU BOLULLO :

O.K.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Okay.

Mme NADINE ZALZAL

Ms. NADINE ZALZAL

LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant madame Nadine Zalzal, s'il vous plait. Alors bonsoir, Madame, la parole est à vous.

THE CHAIRMAN:

Now, I would like to invite Mrs. Nadine Zalzal. So good evening, you have the floor.

Mme NADINE ZALZAL :

Oui, je voudrais préciser quelque chose que je n'ai pas pu préciser hier, quand j'ai vu qu'il y avait une interférence à un moment donné au niveau de l'évaluation municipale. Parce qu'il y a une différence que je veux apporter parce que ça a glissé comme ça... non, mais c'est important.

Ms. NADINE ZALZAL:

Yes, I would like to clarify something that I was not able to clarify yesterday when I saw there was interference in the municipal evaluation. Because there is a difference that I would like to raise.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je vais vous donner le même argument que madame Artus, je vous inviterais à développer cet argumentaire-là dans le cadre du mémoire que vous allez nous présenter à la mi-mai, Madame, parce qu'on va mieux comprendre votre argumentaire, puis on va pouvoir échanger avec vous à ce sujet-là.

THE CHAIRMAN:

Listen, I will say what I told Mrs. Artus. You can develop that in the brief you will file in mid-May. We will better understand your reasoning, and we will be able to exchange.

Mme NADINE ZALZAL :

Je ne veux pas argumenter, tout ce

Ms. NADINE ZALZAL:

I don't want to argue, I only want to

que je voulais mentionner, que l'évaluation municipale c'est quelque chose, et la valeur marchande c'est quelque chose d'autre. Parce qu'hier on disait que l'évaluation n'était pas affectée à cause des pylônes. Puis je veux dire que c'est d'accord, ce n'est pas affecté, mais la valeur marchande est affectée. C'est tout sur ce sujet.

LE PRÉSIDENT :

Alors c'est entendu, et je vous invite à poser votre question.

Mme NADINE ZALZAL :

D'accord. Alors ma question, j'aimerais savoir, on parle toujours d'argent, et j'aimerais savoir qu'est-ce qui va se passer avec tous les concitoyens? La valeur de leur maison va baisser énormément. Certains ne pourront même plus vendre leur maison parce qu'ils seront tellement placés près de ces beaux poteaux. Qui va intervenir là-dedans? On parle que ça va coûter cher à Hydro-Québec, mais si on calcule tous les citoyens, combien ça coûte par citoyen, la dépréciation de leur maison?

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, j'aimerais demander à mon collègue qui est directeur du service immobilier, Régis Tellier, de venir

mention that the municipal evaluation is one thing, and the market value is something else. I agree that the municipal evaluation is not affected by the pylons, but the market value is.

THE CHAIRMAN:

Okay, now, your question.

Ms. NADINE ZALZAL:

Well, my question. We are always talking about money. I would like to know what is going to happen with all the citizens. The value of their homes will drop tremendously. Some will no longer be able to sell their homes because they will be so close to these nice towers. So, who is going to intervene? We are told that it's going to be expensive for Hydro-Québec, but if you look at all the citizens, how much is it going to cost per citizen, the loss of value of their homes?

THE CHAIRMAN:

So Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Mr. Chairman, I would like to ask my colleague, who is in the Real Estate Department, Régis Tellier, to answer that,

répondre à cette question, à savoir, l'impact qu'une ligne peut avoir sur la valeur des propriétés.

M. RÉGIS TELLIER :

Bonjour, Régis Tellier, directeur des services immobiliers pour Hydro-Québec. En fait, c'est une préoccupation qui est réelle, l'impact sur une valeur de propriété. Ça fait assez longtemps que je suis dans le domaine pour reconnaître qu'il y a une inquiétude réelle à ce niveau-là. C'est pourquoi que je veux vraiment prendre le temps, peut-être même de donner plus d'information pour être capable de bien informer de notre position d'un point de vue immobilier.

Souvent, ce qu'on entend, entre autres, dans ce contexte-là, qui est prévu, d'un point de vue immobilier, c'est un corridor qui existe depuis, si ma mémoire est bonne, depuis 1957. Ça fait que l'enjeu c'est vraiment de voir l'impact sur la valeur des propriétés lorsqu'on rajoute une infrastructure dans une emprise déjà existante.

Souvent, la préoccupation qu'on a dans un contexte comme celui-là, c'est l'impact visuel, soit associé aux pylônes ou à l'infrastructure publique.

Le défi qu'on a, autant pour les professionnels immobiliers ou pour les gens, c'est quelle est la mesure de l'effet de

namely, the impact that a line can have on property values.

Mr. RÉGIS TELLIER:

Good evening, Régis Tellier, management of Real Estate Services at Hydro-Québec. Well, it's a concern that is real, the value of a property. There is a genuine concern there. That's why I want to take the time to give you more information to be able to inform the citizens on real estate aspect.

What we often hear, what is planned is a corridor that has existed since 1957. So, the issue is to see the impact on the value when you add structures on an existing right-of-way.

Often, it's a visual impact due to the construction of the pylons and our challenge is what is the measure, how can you measure the effect of this variable on the calculation of market value.

It's a challenge because you have a combination of many variables, variables that may be associated... They are often

cette variable-là, mettons, sur le calcul de la valeur marchande? C'est un défi parce que c'est une combinaison de plusieurs variables, des variables qui peuvent être associées, qui sont souvent des variables subjectives qui peuvent être associées, parmi plusieurs, puis c'est d'isoler cette variable-là parmi plusieurs pour dire : est-ce qu'il y a un impact vraiment qui peut être soit positif, soit négatif sur l'appréciation de la valeur?

Ça fait que souvent, nous, quand on regarde l'effet, malgré que les préoccupations sont réelles, on a de la difficulté à voir de façon probante l'impact dans le marché au niveau des comportements entre les acheteurs puis les vendeurs.

Ça fait que c'est sûr que nous, dans ce contexte-là, qu'est-ce qu'on a privilégié souvent, c'est de mettre des mesures pour soit atténuer les effets qui pourraient être potentiellement négatifs, ou soit de travailler sur d'autres variables qui pourraient être positifs pour venir apprécier la valeur d'une propriété.

Dans le contexte de ce projet-là, il y a trois moyens qu'on met en place pour travailler ces variables-là. Je vais y aller avec des photos pour bien comprendre à ce niveau-là. Je vais prendre la photo 13208. Ça, ici, c'est une photo sur Montevista. Ici, en jaune, pour bien expliquer la photo, c'est les limites des terrains des propriétaires riverains à ce niveau-là, puis c'est

subjective, that can be associated among many, and you need to isolate those variables among many to see if there is an impact that can either be positive or negative on the appreciation of value.

So when we look at the effect in spite of the fact that these are real concerns, we have trouble in seeing the genuine impact in the market when you look at behaviours of buyers and sellers.

So in this context, what we have often preferred is to either put measures to mitigate the possibly negative effect or work on other variables that might be positive to add value to a property.

So in the context of this project, there are three measures that we have in place to work on these variables. There are pictures that might help to understand. So I would like you to look at picture 13208. This is a picture on Montevista. Here, in yellow, so that you will understand, these are the property limits of the adjacent owners, and this is the line next to the right-of-way.

également la ligne avec l'emprise des infrastructures publiques.

Qu'est-ce qu'on voit en vert, un petit peu plus grand, c'est les haies de cèdres. Ça fait que déjà, ça, c'est un élément que nous prenons en compte, c'est que nous permettons la polyvalence des emprises. Quand on parle de polyvalence des emprises, c'est quoi? C'est qu'on augmente la superficie de la cour arrière des propriétaires riverains.

Dans le domaine de l'immobilier, la superficie est une variable importante qui vient apprécier la valeur. Ça fait que déjà, la jouissance de la propriété des propriétaires est agrandie, ce qui est un avantage par rapport, mettons, au propriétaire d'en face qui, lui, a une superficie beaucoup plus limitée pour l'usage de sa cour. Si on regarde comme il faut, ceux qui ont des piscines, bien, si on regarde la ligne de propriété, si demain matin, il aura pas cet agrandissement de cour arrière là, bien, assurément, ça, ça aurait fait un impact beaucoup plus, peut-être, négatif, mettons, sur la valeur par rapport, mettons, à l'impact visuel. Mais c'est une donnée qui est difficilement chiffrable, d'être capable d'en faire la démonstration. Ça, c'est un élément vraiment qu'on fait, l'utilisation polyvalente des emprises, pour les propriétaires qui sont riverains.

Le deuxième élément, également, qui est pris en considération, la 13308, c'est vraiment l'aménagement de l'emprise.

What we see in green, these are the cedar hedges. So this is an element that we take into account. So we allow multiple use of the right-of-way. We allow the adjacent owners to use part of the right-of-way. So, the owners basically have a larger yard, which is an advantage compared to the owners on the other side of the street who have a limited yard space.

If you look, those who have swimming pools, if you look at the property line, they would not have that larger yard if they didn't have the right-of-way. So it mitigates the negative aspect of the visual. But it's difficult to put a number on it. So this is an element that we have when you have multi use of rights-of-ways for adjacent owner.

The other element that is taken into account, – so 13308, please – it's really the landscaping of the right-of-way. When we are

Quand on parle d'aménagement, ici, on parle d'un aménagement modèle. Ça veut dire que beaucoup variable, soit l'espace vert, soit la mise en valeur de la piste cyclable en ajoutant un espace piétonnier.

Également, tantôt on parlait d'une ligne de distribution qui va être enfouie. Il y a un dégagement au niveau du positionnement des pylônes qui fait qu'au niveau du visuel, il y a vraiment un dégagement plus grand. Tout ça, c'est des facteurs qui vont venir assurément influencer positivement les propriétaires riverains, mais également les propriétaires de première et de deuxième rangées qui vont pouvoir profiter, en fait, de ces avantages-là qui sont ajoutés dans le cadre du projet.

Ça fait que déjà on peut voir qu'il y a déjà des moyens qui sont mis sur les propriétaires qui sont directement riverains. Également un moyen qui peut amener un effet positif sur la valeur marchande par rapport aux première et deuxième rangées de propriétaires.

Le troisième élément, la 13408. En fait, ça, c'est le programme de mise en valeur intégrée. En fait, dépendamment du projet qui va être choisi dans la communauté, qui peut être des nouveaux services ou soit des améliorations d'infrastructure, c'est tout également des facteurs qui vont pouvoir, selon la variable macroéconomique, apporter une influence positive sur la valeur des propriétés.

talking about landscaping, it's model landscaping. It's either green space or the adding of a pedestrian path on the bicycle path.

Also visually, there is more space between the pylons. So these are going to give a positive influence on adjacent, and even second or third tier owners who are going to benefit from these landscape features.

So there are ways that affect the adjacent owners as well as the second and third tier owners.

Now, a third element, so 13408, please. This is the integrated value adding project depending on the communal project; it might be new services or improved infrastructure, these are all factors, this is the macro-economic aspect that will add value to the properties. Maybe less than the landscaping of the right-of-way, but it's a factor that is taken into account to add a beneficial effect to value.

Évidemment, peut-être, moindre que l'aménagement de l'emprise, mais également c'est un facteur qui est considéré pour amener un effet bénéfique sur la valeur.

Juste pour vous montrer, ça, c'est les moyens qu'on a pris en place, mais qui est déjà, actuellement, avant même que l'infrastructure puis la bonification soient là. Nous, on a regardé toutes les transactions qui se sont passées dans les dernières années à DDO, entre autres pour les propriétaires riverains, puis je vous montrer déjà des exemples d'attributs qui sont ressortis par les courtiers, entre autres, lors de transactions immobilières. La 135A, s'il vous plait.

En fait, ça, c'est des exemples. Si je prends, mettons, le premier en haut, vraiment, ça, on retrouve ça dans les instructions d'une fiche de propriété, d'une maison quand elle est mise en vente. Ça fait que souvent on peut voir, entre autres, comme si on prend le premier en haut, bien on le voit en avantages que le courtier voit. Il dit, bon : déjà, en plus, il y a quatre mille (4 000) pieds carrés de terrain à l'arrière, il faut payer, à Hydro, un loyer par année, qui est un loyer quand même très avantageux par rapport à la valeur du pied carré dans ce secteur-là. On regarde également le deuxième courtier qui dit : bon, voilà, on a une vue impressionnante sur la cour arrière, déjà avec une cour arrière qui est non aménagée, comme on est sur le point de le faire si le projet est accepté. Puis également

So this is something that we have already done, and even before the infrastructure is implemented, we have looked at all the transactions in DDO in the last few years, notably for the adjacent owners and I will give you some examples of the qualities that came out by the brokers in these transactions.

So these are examples. The first one at the top, in fact, this is a sales document for a property. If you look at the first one at the top, you can see, the broker says there are an additional four thousand (4,000) square feet of land, you have to pay a very low rental fee to Hydro for that extra land. And the second broker says we have an impressive view from the backyard, it's not yet landscaped, but it's landscapable. And there is a large garden due to the land rented from Hydro-Québec.

un autre commentaire c'est « Il y a un grand jardin dû au terrain extra loué d'Hydro-Québec. »

Ça fait que tout ça sont déjà des éléments qu'on retrouve, des attributs qui sont favorables à l'appréciation de la valeur. Bien, nous, on a mis en place des moyens qu'on croit fortement qui vont venir apprécier de façon positive, qui peut peut-être à la fin nous donner un bon équilibre entre les effets et les impacts qui peuvent être potentiellement négatifs, ou des impacts qui peuvent être potentiellement positifs.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des ententes de ce genre-là qui sont prises avec les propriétaires riverains du projet dont on parle?

M. RÉGIS TELLIER :

En ce moment, il y a déjà des propriétaires riverains qui sont locataires d'Hydro-Québec, qui ont déjà les baux. Il y en a déjà qui occupent un espace de façon peut-être illicite. C'est sûr que nous, on recommande de régulariser la situation, parce qu'il y a une question, des fois, de responsabilité civile, mais oui, ça existe en ce moment.

So these are characteristics that are favourable to adding value. And we have implemented some means that will give additional value that, in the end, can give us a good balance between the potentially negative impacts and impacts that are potentially positive.

THE CHAIRMAN:

Are there any similar agreements with the existing adjacent owners?

Mr. RÉGIS TELLIER:

Well, we have some that have some leases, others may occupy the area illegally, but we recommend that they make it legal for insurance reasons.

LE PRÉSIDENT :

Une question peut-être un peu plus générale, est-ce qu'il y a déjà eu une contestation quant à des pertes de valeur des maisons, puis des recours légaux qui ont été engagés auprès d'Hydro-Québec à ce sujet-là? Puis est-ce que vous pourriez nous faire un portrait, un peu, du nombre de recours éventuels, puis des conclusions aussi des contestations légales qui pourraient avoir eu lieu concernant une éventuelle perte de valeur?

M. RÉGIS TELLIER :

En fait, pas à ma connaissance, on n'en a pas eu. Souvent, où est-ce qu'on a beaucoup de réactions, c'est dans le cadre d'une nouvelle construction de ligne, où, en fait, c'est beaucoup de préoccupations. Mais il n'y a pas eu de démonstration par rapport à un impact réel où est-ce que ça s'est ramassé devant les tribunaux communs à ce niveau-là.

Mais c'est sûr que quand on regarde au niveau... souvent, les gens, c'est d'un point de vue, au niveau de la compensation financière qu'est la préoccupation. C'est sûr, le cadre légal actuel au Québec qui prévaut puis partout au Canada, c'est que l'indemnisation se fait beaucoup lorsque le propriétaire est touché par l'utilité publique, soit dans le cadre d'une servitude, soit par rapport à l'achat de la propriété. Mais il n'y a pas d'indemnisation qui est faite à des

THE CHAIRMAN:

In a general question, has anyone ever taken action legally due to loss of value against Hydro-Québec, and can you give us an idea of the number of eventual lawsuits and the legal actions for eventual loss of value?

Mr. RÉGIS TELLIER:

Well, not to my knowledge. Often, where we have a lot of reactions, it's when there is a new line being built; that is a huge concern. But there has never been a demonstration following a real impact where it ended up in court.

But of course, when we look... Often people, it's the financial compensation that is their concern. The legal framework in Quebec, as elsewhere in Canada, states that the compensation is done when the owner is affected by the public utility, either from an easement, or from the sale of the property. But there is no compensation for adjacent owners who are not directly affected by the property.

propriétaires riverains qui ne sont pas directement touchés par la propriété.

Ça fait que c'est sûr, des fois, quand on a des recours devant les tribunaux, c'est parce qu'il n'y a pas d'entente nécessairement entre le propriétaire qui est touché par l'utilité publique et nous, dans le cadre de notre projet.

LE PRÉSIDENT :

Je m'excuse, mais je vais me permettre encore d'intervenir sur un autre sujet. Vous parliez justement d'occupation d'emprise, d'ententes, peut-être d'occupation illégale. Dans votre documentation, vous dites qu'il va y avoir un travail de régularisation qui va devoir être fait. Est-ce que vous pourriez nous expliquer comment vous allez procéder puis de quelle manière ça se ferait éventuellement?

M. RÉGIS TELLIER :

Bien, en fait, ça se fait même déjà partout au Québec. Souvent, quand on prend connaissance que, dans le jargon juridique on appelle ça un empiètement, on contacte le propriétaire puis on discute ensemble, puis on en vient à une entente, dépendamment des limites par rapport à nos installations, qu'est-ce qui est permis ou pas dans le bail, puis toutes les clauses de responsabilité, les taxes, ces choses-là sont regardées avec lui, mais à la fin, la décision

So often, when we have recourses before the courts, it's because we have not reached an agreement between the owner who is affected by this utility and our own project.

THE CHAIRMAN:

I will make another comment. You mentioned occupying the easement, the right-of-way. In your documentation, you say that there will have to be some regularization that will be done. How are you going to proceed and how would that be done?

Mr. RÉGIS TELLIER:

Well, this already done throughout Quebec. It's call encroachment. It's legal terminology, but we get in touch with the property owner and we come to an agreement as to the boundaries or limits, what is authorised or not authorised, and then we have a lease. The clauses and the taxes are reviewed with the property owner and it's up to the property owner to accept or not accept those conditions as stipulated.

finale de dire oui, j'accepte, ou non, finalement, je ne veux pas ces conditions-là.

LE PRÉSIDENT :

Bon, évidemment, il y a aussi certains équipements récréatifs qui sont déjà installés dans l'emprise. Votre documentation fait mention également qu'il va y avoir une éventuelle compensation qui serait versée à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, et qui pourrait être utilisée pour ce qui est de la valorisation de l'emprise comme telle. Où vous en êtes quant aux discussions à avoir, pour ce qui est de l'aménagement éventuel de ces équipements-là sur l'emprise, auprès de la Ville?

M. MATHIEU BOLULLO :

Ces discussions-là n'ont pas encore eu lieu. C'est clair qu'on a présenté certains aspects du projet qu'on désirait améliorer, par la mise en place d'un comité, par exemple, qui pourrait être fait avec la Ville, avec les citoyens, mais on pourrait en venir à une solution ou en proposant certains aménagements, qu'est-ce qui serait le mieux, puis qu'est-ce qui serait possible d'être réalisé dans le cadre du projet au niveau de l'aménagement modèle d'une emprise entre le poste des Sources et le nouveau poste Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

Pour la Ville de Dollard-des-Ormeaux,

THE CHAIRMAN:

Obviously, there is some recreational facilities that are already installed on the right-of-way. In your documentation, it says that there is going to be some compensation provided to the City of DDO, and that could be used for the enhancement of the right-of-way. So where do you stand with regards to the development or the installation of these recreational facilities? Where do you stand as far as your discussions with DDO?

Mr. MATHIEU BOLLULO:

Well, discussions have not yet taken place with the City, but we have proposed some facilities that could be put in place and in discussion with the City and residents of DDO, we could come to some understanding as to what would be acceptable within the framework of our project, between des Sources substation and Saint-Jean substation.

THE CHAIRMAN:

From the City of DDO. Now, with regards

Madame Polito? Au regard de la compensation éventuelle, si le projet se réalise, auprès de la municipalité, est-ce que vous avez déjà réfléchi? Avez-vous déjà amorcé une réflexion quant à l'éventuelle utilisation de ces sommes?

Mme ANNA POLITO :

Anna Polito. Non, pas encore. Ça, c'est une décision qui va être prise avec le Conseil et c'est eux qui vont décider qu'est-ce qu'ils veulent aménager avec les sommes qui vont être versées.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Dernier point, je vous reviens à vous. Je voudrais savoir dans quelle mesure ces éventuels aménagements-là pourraient avoir une incidence ou une influence sur la valeur des propriétés?

M. RÉGIS TELLIER :

Si on veut la qualifier?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça va avoir un impact négatif? Positif?

M. RÉGIS TELLIER:

Notre opinion serait que ça n'aura pas d'impact sur la valeur des propriétés.

to an eventual compensation, if this project goes ahead, have you thought this through? Have you thought about how you are going to be using these amounts?

Ms. ANNA POLITO:

No, not yet. This is a decision that is going to be made with City Council and they are going to decide what they want to develop or install, based on the amounts that they do receive.

THE CHAIRMAN:

One last point and I will get back to you, Madame. I would like to know if ever these facilities are installed, what is the impact it could have on the property value?

Mr. RÉGIS TELLIER:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

Will it have a negative or positive impact?

Mr. RÉGIS TELLIER:

It will not have any impact on the property value.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je reviens à vous, Madame, votre deuxième question.

THE CHAIRMAN:

So I get back to you, second question.

Mme NADINE ZALZAL :

Je ne peux pas répondre à ce qui a été répondu.

Ms. NADINE ZALZAL:

Can I answer to the answers that have been given?

LE PRÉSIDENT :

Non, Madame, vous pourrez le faire dans votre mémoire, le 17 mai prochain. Alors, votre deuxième question.

THE CHAIRMAN:

No, you can do that in your brief and file it on May 17th.

Mme NADINE ZALZAL :

Ma deuxième question, c'est pour la docteure.

Ms. NADINE ZALZAL:

My second question for the Commission, now, is for Madame Doctor.

LE PRÉSIDENT :

Oui, santé.

THE CHAIRMAN:

You want to talk about health.

Mme NADINE ZALZAL :

Oui.

Ms. NADINE ZALZAL:

Yes.

LE PRÉSIDENT :

Les éléments de santé et les champs magnétiques.

THE CHAIRMAN:

Health and the magnetic fields.

Mme NADINE ZALZAL :

C'est ça. J'ai été sur un site internet et puis ça me donnait des effets, des champs

Ms. NADINE ZALZAL:

I went onto an internet site and they were saying on this site that low-voltage

magnétiques à basse tension. Et puis, je ne sais pas, j'aimerais bien vous le donner si vous pouvez peut-être le lire?

LE PRÉSIDENT :

Oui, il suffit de nous le déposer, Madame.

Mme NADINE ZALZAL :

Oui, parce que c'est important. Ce n'est pas très long, mais j'aimerais avoir le commentaire du docteur là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bien, évidemment, écoutez, je ne crois pas qu'elle puisse prendre connaissance de but en blanc du document.

Mme NADINE ZALZAL :

Bien, c'est facile.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien écoutez... Regardez, je vais vous permettre un peu de résumer très sommairement, si c'est le préambule à votre question, puis arrivez à votre question, ça va nous faire plaisir.

Mme NADINE ZALZAL :

D'accord.

« Les effets : Cette faculté du champ électrique de se mettre à la terre occulte

magnetic fields did have some impacts.

THE CHAIRMAN:

Could you file it with us?

Ms. NADINE ZALZAL:

Yes, it's not very long, but I would like to get a comment.

THE CHAIRMAN:

But I don't think that the physician just can answer your question right here on the spot.

Ms. NADINE ZALZAL:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

Maybe you can summarize this, a very small preamble to your question.

Ms. NADINE ZALZAL:

Magnetic fields... and you have to have grounding. The magnetic fields are... When

souvent son impact. Les effets des champs électriques sont en synergie avec les champs magnétiques. L'exposition d'un être vivant à un champ électrique (et ou magnétique) crée dans le corps des courants induits qui circulent :

Selon un axe vertical pour le champ électrique avec mise à la terre;

Selon un phénomène de boucle (courant de Foucault) pour le champ magnétique.

L'exposition du champ électrique et magnétique basse fréquence peut entraîner :

Effets d'excitation sur les cellules nerveuses et musculaires (le champ magnétique pénètre le corps) ou picotements à proximité d'une ligne haute tension;

Baisse de la sécrétion de la mélatonine (hormone) qui règle le rythme biologique (jour/nuit), stimule le système immunitaire et inhibe la croissance tumorale, avec troubles du sommeil, fatigue, nature dépressive, electro stress;

Modifications du comportement et de la capacité d'apprentissage (action sur les neurotransmetteurs);

Perturbations de la croissance et du métabolisme cellulaire;

a human being is exposed to the magnetic field, it creates in the body induced powers and that has a reaction with a magnetic field, and it's just like a loop that goes on within the body when you are under a magnetic field.

Low-voltage magnetic fields can bring about some excitement on the nervous system.

The magnetic fields do enter the human body and create a reaction in the body, and decrease a hormone that regulates your day and night circadian pattern, and that brings about sleep disorders and creates more stress, trouble in learning, and has an impact on neurotransmitters. It also has an impact on cellular metabolism, on the cardiovascular system as well.

Effets sur le sang et le système cardiovasculaire.

En l'état actuel des connaissances, on constate ces différents effets biologiques et infraliminaires, mais on ne maîtrise pas la totalité de ces inductions. Par contre, des études britanniques ont conclu, en mars 2001, qu'à partir d'une exposition moyenne à un champ magnétique de 4 mG sur une période prolongée, le risque de leucémie double chez l'enfant de moins de 15 ans. »

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme NADINE ZALZAL :

Et il y a d'autre chose.

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour Hydro-Québec, je vous inviterais à déposer votre document à l'arrière. Évidemment, il y a une vérification qui doit être faite au niveau du droit d'auteur. Alors, on va considérer ce document-là comme déposé, mais on doit faire les vérifications. Alors, je vous remercie de votre question. On va laisser la parole au promoteur pour ce qui est de l'aspect santé qui a été soulevé par Madame.

So based on this, we have seen various physiological impacts, but we have not been able to fully understand the induction. British studies carried out in March 2001, based on the average exposure to a magnetic field of 4 MG over an extended period, the risk of leukemia doubles in children under the age of 15.

THE CHAIRMAN:

Okay.

Ms. NADINE ZALZAL:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

So for Hydro-Québec, please file your document at the back of the room, and also, we have to verify this as far as copyright is concerned and we will look into it. So thank you very much for your question. And now, some answers the proponent.

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, je vais demander à ma collègue Geneviève Ostiguy de fournir la réponse, s'il vous plait.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Écoutez, le document auquel Madame fait référence, j'ignore qui est l'auteur. Vous savez que sur internet, on peut retrouver toutes sortes d'informations qui ne sont pas toujours basées sur l'opinion de la communauté scientifique.

LE PRÉSIDENT :

Mais sur la base des faits saillants, parce qu'on en a quand même soulevé, peut-être, pour ce qui est du regard, au regard de la sensibilité concernant les possibles inductions avec la leucémie chez les enfants.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Bien, écoutez, j'ai quand même pris des notes dans tout ce qu'elle a mentionné, puis ce que je peux vous mentionner, c'est que l'excitation des cellules musculaires et tout ça, c'est à des niveaux excessivement élevés qui ne sont absolument pas des niveaux de l'ordre qu'on retrouve dans l'environnement.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, I am going to ask my colleague, Geneviève Ostiguy, to provide some answers.

THE CHAIRMAN:

Yes, please.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

I do not know who the author is. You know that on the internet, you can find all kinds of information.

THE CHAIRMAN:

But based on the highlights of this topic with regards to the possible induction and maybe potential leukemia cases in children.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

I jotted down some notes, here, and when you are talking about the excitement of muscles, it's very, very low and we don't find this exposure within our environment.

L'autre élément, le fait de ressentir, par exemple, un picotement sous une ligne à haute tension, c'est tout simplement que le champ électrique est perçu par la vibration des poils à la surface de la peau.

Maintenant, en ce qui concerne la mélatonine, il y a eu plusieurs études qui ont été réalisées. En fait, ça a fait l'objet, même, je vous dirais, d'une certaine controverse dans les années 90, mais maintenant, il est assez universellement reconnu qu'il n'y a pas d'impact endocrinien en lien avec l'exposition aux lignes électriques, en fait.

L'autre élément, on mentionne une constellation variable de symptômes, les troubles du sommeil, les troubles de l'humeur, etc. Ça réfère peut-être à ce que certains appellent le syndrome d'hypersensibilité électromagnétique. Mais en fait, il faut savoir que c'est une constellation variable de symptômes qui diffèrent d'un individu à l'autre et que ça constitue absolument pas un diagnostic médical, selon l'Organisation mondiale de la santé. Et il y a des études à double insu qui ont démontré que, finalement, chez les volontaires sains et chez les individus qui alléguaient être hypersensibles, qu'ils n'étaient pas plus capables, l'un que l'autre, de reconnaître l'exposition à un champ magnétique.

Ensuite de ça, ce que je vous dirais, l'étude qui a été mentionnée en lien avec la leucémie infantile, il faut savoir que, comme

To feel a tingling sensation when you are under a high-voltage line, it's just because your hair feels that.

Now, with regards to melatonin, this was very controversial in the '70s, and now, it is recognized that there is no endocrine impact when you are exposed to electrical lines.

The other point that there are various symptoms, sleep disorders, so on and so forth. This is what people call a hypersensitive reaction to magnetic fields. And this varies from one person to the next, and it is not a medical diagnosis based on the World Health Organization. Studies have shown that with individuals who are hypersensitive or any other person were able to recognize any difference when they are exposed to these magnetic fields.

Now, with regards to leukemia in children as Ms. Beausoleil pointed out, all the studies started in 1979. It was an exploratory study

madame Beausoleil l'avait rapporté, tout a commencé en 1979 alors qu'une étude exploratoire avait invoqué une possibilité, en fait, d'augmentation du risque de leucémie infantile pour des niveaux aussi faibles que zéro virgule deux (0,2) microtesla.

Ensuite de ça, il y a eu vraiment beaucoup d'études qui ont été réalisées. Je ne sais pas si vous voulez que je vous en présente quelques-unes, mais les plus importantes, je vous dirais que c'est à la fin des années 90, Linette D. McBride, notamment.

McBride, je dis quelques mots sur cette étude-là, parce que c'est une étude qui a été réalisée au Canada, ça impliquait des enfants de cinq provinces canadiennes. On a fait des mesures objectives des champs magnétiques dans les résidences de ces enfants-là, et le risque relatif se situait à un ou un peu moins. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas de lien entre l'exposition aux champs magnétiques et les cas de leucémie qui avaient été étudiés.

Par la suite est apparu, autour des années 2000-2001, les fameuses méta-analyses qui sont des analyses qui regroupent l'ensemble des données, et, en fait, il faut savoir que par la suite, les gens se sont dit : pourquoi on a ce résultat-là quand on regroupe des études? Je vais me faire brève quand même. Et, finalement, la conclusion c'est à l'effet qu'on comparait parfois des choses qui n'étaient pas

and we saw that there might be a possible increase in leukemia when we are at point two (0.2) microteslas.

And then, a number of studies — I don't know if you want me to introduce these studies or not. It's at the end of the 1990s, Linette D. McBride.

McBride, I am going to say a few words about that study because it was carried out here in Canada and it involved children from five Canadian provinces. We did studies in their homes and the risk was at one or less than one. So, it means that there was no link between the exposure to a magnetic field and the leukemia cases that had been studied.

And then, in the years 2000-2001, meta-analyses, and this brings together an aggregate data, and the people were wondering how do we have these results when you bring studies together? I am going to cut to the chase, here and be very brief. They were comparing things that were not comparable, and other studies were carried out, and when you combine all the results

comparables – des champs magnétiques estimés, des champs magnétiques mesurés – et que, finalement, les études subséquentes qui ont été réalisées, quand on combine l'ensemble des résultats à d'autres méta-analyses, les résultats deviennent non significatifs statistiquement.

Et je vais finalement évoquer ce que j'avais évoqué lors de l'audience du BAPE Chamouchouane, une étude britannique parue en 2014, qui a démontré que, je vous dirais jusqu'aux années 90, il pouvait y avoir... Vous pouvez peut-être la projeter d'ailleurs, c'est l'étude de Kathryn Bunch en Angleterre. Alors, je vais l'appeler ici la 51, parce que je pense que ça explique beaucoup le contexte de tout cet historique d'étude en lien avec le champ magnétique et la leucémie infantile.

Donc, c'est une étude sur énormément de cas, seize mille six cent trente (16 630) cas, finalement qui démontre que dans les années 60, 70, 80, jusqu'au début des années 90, il semblait y avoir une association entre soit la proximité des lignes à haute tension ou certains niveaux de champ magnétique, et lorsqu'on regarde depuis les années 90, cette association-là disparaît dans le temps.

Et, finalement, la conclusion des auteurs, en fait, c'est que presque certainement, ça ne peut pas être relié aux champs magnétiques ou à toute autre émanation physique en provenance des lignes, mais c'est plutôt, en fait, des

and other outcomes, it was not statistically significant.

In the BAPE Chamouchouane, this is a British study published in 2014 that showed, all the way till the '90s. And maybe we can show it. A Kathryn Bunch study carried out in Britain, – I am going to call it number 51 – because it really does explain the context of all the historical studies that have been done with regards to magnetic fields and leukemia in children.

So, a number of cases, some sixteen thousand odd cases, that shows that in the '60s, '70s, '80s and early '90s, there seemed to be an association between the proximity to magnetic fields and then we look at the 1990s, you see that association just disappears over time.

And the conclusion by these authors is that it cannot be related to the magnetic field or from any other emission from the line, but it's probably from the sociodemographic aspects of the population that are changing.

caractéristiques sociodémographiques changeantes de la population autour des lignes qui pourraient expliquer cette observation-là.

Et c'est vraiment à la lumière de l'ensemble de la littérature qu'on pose un jugement, donc les études cellulaires, animales, humaines. Puis tout le recul qu'on a et l'impressionnante littérature qui nous permet de dire que c'était probablement une fausse alerte.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous inviterais peut-être à nous déposer la nomenclature des différentes références que vous nous avez mentionnées, simplement pour faciliter l'accès aux gens. On comprend qu'ils peuvent avoir accès via les transcriptions, mais je pense que ça serait peut-être plus facile pour les gens d'avoir accès à ces références-là, si vous nous feriez un petit tableau avec l'ensemble des références.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

En fait, je peux peut-être vous parler des études que j'ai mentionnées, parce qu'il y en a énormément. Donc, je vais vous parler seulement...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, juste celles que vous nous avez mentionnées dans le cadre de votre réponse.

And this is really based on all the literature that we can really make a decision. So there are human studies, animal studies, and based on the scanned literature that we have done, it was just basically a false alarm.

THE CHAIRMAN:

So please file with us all the references that you have mentioned so that people can have access to these documents. It would be nice to have a table with all of these references.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Maybe I can talk about the studies that I have mentioned, because there are many studies.

THE CHAIRMAN:

Just the ones that you have raised, please.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

C'est ça, parfait.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Merci. Alors Santé publique, Madame Beausoleil?

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

Écoutez, je pense que je referais la présentation que je vous ai faite, c'est-à-dire que oui, dans le passé, il y a eu des premières études qui démontraient peut-être quelque chose, et ce qui a fait qu'il y a eu beaucoup d'études qui ont été faites.

Après ça, il y a eu ce qu'on appelle les méta-analyses. C'est qu'on prend toutes ces études-là, on les met ensemble. Puis là, je vous ai montré les conclusions qui pouvaient être tirées de certaines par rapport — probablement, quatre milliGauss (4 mG), ça doit être zéro virgule quatre (0,4) microtesla, c'est ça? Donc, on l'avait, nous autres, en microteslas, une des diapositives... Mais que finalement, quand on regarde récemment, les conclusions des organismes qui regardent maintenant l'ensemble de ces données-là, on ne fait plus, peut plus dire, on ne peut pas dire que ce qu'on voit est nécessairement associé à la présence des champs magnétiques. On n'a pas d'indication que ce soit associé dans ce sens-là.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Yes.

THE CHAIRMAN:

Thank you, that would be very useful. Madame Beausoleil from Santé publique, Public Health.

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL:

I think I would just repeat the presentation that I did a bit earlier. In the past, there were the first initial studies that maybe did show that there was a relationship, there was a link. And that would explain why we had so many studies carried out.

Then we do the meta-analyses and that would bring all these studies together, and then, the conclusions that we can draw from there. So it has point four (0.4) microteslas. We had it in microteslas because that's one of the measurements that we use in our slides. But when you do look at this, the conclusions of all these organizations that have reviewed all the data that is available, one cannot say that what you see is actually related to the presence of a magnetic field. It's not associated in that respect. So these are the conclusions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Beausoleil. Alors, peut-être signaler aux gens que la présentation de Santé publique qui s'est faite hier est disponible pour le site internet de la commission, donc vous pouvez vous y référer.

Il va aussi y avoir prochainement à votre disposition l'ensemble des transcriptions des propos qui sont tenus ici ce soir, donc vous pourrez vous référer aux transcriptions quant aux sujets qui ont été abordés en lien avec votre éventuel mémoire, puis le sujet que vous souhaiteriez aborder.

M. CHARLES COHEN

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Amoroso? Monsieur Bénatar? Monsieur Charles Cohen. Monsieur Cohen, bonsoir.

M. CHARLES COHEN :

Bonsoir et merci. Ma question est réellement une clarification de ce qui a été déjà discuté au point des bruits, des fréquences, spécifiquement de la fréquence et des niveaux de dB qui a été discuté.

Alors, on avait parlé d'un niveau de

THE CHAIRMAN:

Thank you. So, the Public Health presentation that was carried out last night is now available on the website.

And there will also be, in the near future, a transcription of all of the presentations that are being made here, this evening. All this will be made available in light of the topic that you would like to study a bit further.

Mr. CHARLES COHEN

THE CHAIRMAN:

Now, I would like to invite our next speaker. Mr. Amoroso? Mr. Benatar? Mr. Charles Cohen. Mr. Cohen, good evening.

Mr. CHARLES COHEN:

Good evening, thank you. My question is a point of clarification. We have talked about this, with regards to the noise level and the frequency, and the dBA that was talked about.

You talked about decibels that was

dB qui a été pris entre de quarante (40) à quarante-cinq (45) décibels. La façon que je l'ai compris que ces mesures ont été prises pendant la nuit et non plus tôt, pendant les périodes de demandes d'hydroélectriques. Moi, personnellement, hier soir, je suis parti devant un poteau électrique, il n'y avait personne autour de moi, et rien qu'en

mesurant tout seul, j'avais déjà un niveau de cinquante-deux (52) décibels.

Alors, je voudrais vraiment une explication, comment les niveaux ont été réalisés au poste Saint-Jean. Sur le niveau, on a déjà une installation de cent vingt (120) kilovolts, et on a rajouté un autre de trois cent vingt (320), et cette installation, on en avait aussi discuté, une période où, à un moment, le cent vingt (120) va être démonté. Alors, la question, c'est : combien de temps ça va prendre pour le démontage du cent vingt (120) à ce poste de Saint-Jean?

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Cohen, le sujet a été abordé cet après-midi. La documentation va être disponible sur le site, mais je vais permettre à Hydro-Québec de refaire la présentation considérant le sujet.

Alors, j'inviterais Hydro-Québec, peut-être, à faire la présentation pour ce qui est de l'échantillonnage du bruit. Alors, ça a été fait, quand même présenté dans le détail cet après-midi, puis je permettrais à

between forty (40) and forty-five (45) decibels. The way I understood this is that these measures were taken at night, and not during the demand period of Hydro-Québec. So, there was no one next to me, I was alone, last night, and I had a device measured, and I was already at fifty-two (52) dBs.

So I would like to get a point of clarification as to how the measurements were taken at the Saint-Jean station. We already have an installation of a 120 kV, and you want to bring it up to three hundred and fifteen (315). I did this measurement... And also, tell us what it's going to be like when the 120 kV is going to be dismantled. And how long is it going to take to dismantle the substation of the 120 kV.

THE CHAIRMAN:

So, Mr. Cohen, the topic was raised this afternoon and the documentation is available on the website.

But I am going to ask a representative from Hydro-Québec to give a presentation and I would allow this presentation to be given once again, simply to shed more light on the situation.

nouveau cette présentation pour éclairer la question que vous nous soulevez.

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui, donc je vais inviter mon collègue Franck Duchassin pour refaire la présentation. Pour le volet de la question qui est sur la période transitoire, donc la période à laquelle on va procéder graduellement au démantèlement de la portion cent vingt (120), c'est à partir de 2019 jusqu'en 2026. Donc, sur une période de cinq, six ans.

M. FRANCK DUCHASSIN :

Bonsoir, mon nom est Franck Duchassin, ingénieur acousticien. Donc, votre question est tout à fait pertinente et je ne l'ai pas expliquée cet après-midi, alors je vais me faire un plaisir de l'expliquer.

Donc, à l'écran, vous voyez la diapositive qui montre les points de mesure que j'ai réalisés, effectivement, dans la nuit du 11 au 12 août 2014. Donc, pourquoi on va faire des mesures la nuit? Parce que, avec ces mesures, on fait plusieurs choses.

La première chose c'est qu'on veut déterminer le critère de bruit qui va être appliqué au projet. Et là, on voudrait que ce critère soit le plus conservateur possible, donc, finalement, que le critère soit le plus bas possible. Parce que ce critère, c'est ça qui va déterminer le niveau maximum dont les équipements pourront émettre. Donc, on

Mr. MATHIEU BOLULLO:

So, I am going to invite my colleague, Mr. Duchassin to come forward. With regards to the transition phase, when we are dismantling the hundred and twenty (120) line, it will be as of 2019 all the way to 2026. So it's over a five to six year period.

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

My name is Franck Duchassin, I am an acoustics engineer. Your question is very relevant and I did not explain it this afternoon.

So, on the screen, you see the measurement points that ... on the night of August 11th to 12th. And why do we do our measurements at night? Because we do a lot of things with these measurements points.

We establish the noise level criteria that are going to be applied to this project. So we want the criteria to be as conservative as possible, as low as possible, because that is going to determine the maximum level for the equipment, the noise level they are going to be able to emit. So at night, you have traffic, human activity, and we want it to be at the

y va la nuit pour que le niveau de bruit général, le niveau de la circulation, le niveau des activités humaines, soit le plus faible possible.

En même temps, ça nous permet d'avoir ce qu'on appelle un rapport, un ratio bruit des équipements actuels versus le reste du bruit qui est le plus élevé possible. Parce que vous avez soulevé un bon point, c'est comment on fait pour dissocier le bruit du poste actuel versus le reste du bruit? Et ça, on peut le faire avec les équipements d'Hydro-Québec parce que le bruit de nos équipements ont une particularité bien spéciale, c'est que ça émet un bruit à certaines fréquences très particulières, et ces fréquences-là.

M. CHARLES COHEN :

C'est quoi? Quelle est la fréquence?

M. FRANCK DUCHASSIN, ingénieur :

Bien, c'est des fréquences qui sont de cent vingt (120) hertz et des multiples. On appelle ça une fondamentale. Et les multiples de cent vingt (120) hertz sont les harmoniques. O.K.? Donc, les transformateurs génèrent du bruit à ces fréquences-là. Ce sont des multiples du soixante (60) hertz qui correspondent à la fréquence du réseau.

Donc moi, quand je fais l'analyse de mes relevés, oui, je viens avec un sonomètre. Je mesure le niveau global,

lowest possible.

And then, we are able to establish a ratio of the current equipment versus the other noise that is as high as possible. Because you raised a good point: how can you dissociate the noise from the existing station compared to ambient noise. Because the noise coming from the facilities is emitted at a certain frequency.

Mr. CHARLES COHEN:

What is the frequency?

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

Well, frequencies are a hundred and twenty (120) hertz, the fundamental, and the multiples of hertz are harmonics. So the transformers generate these frequencies. So it's multiples of sixty (60) hertz.

So when I do the analysis of my readings, I come with a noise reader and I have an overall number, but after that, I can

mais après coup, je peux analyser le niveau que j'ai mesuré et dissocier le bruit du poste en ne retenant que ces fréquences-là versus toutes les autres fréquences qui correspondent au bruit résiduel, donc le bruit qui n'est pas associé au poste.

Donc, cette analyse me permet d'avoir effectivement, au final, deux niveaux : le bruit du poste d'abord, et le bruit du reste des activités de l'autre bord. Donc, avec le bruit résiduel, le bruit du reste, des autres bords, on définit le critère, qui est le quarante-six (46), et avec le bruit du poste, bien, c'est ça, entre quarante (40) et quarante-cinq (45), qui est le bruit du poste uniquement. Est-ce que je réponds à la question?

M. CHARLES COHEN :

Vous cherchez pour le niveau maximal, mais O.K.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Cohen, votre deuxième question.

M. CHARLES COHEN :

Alors, ma deuxième question, peut-être elle est un petit peu, a déjà été touchée au niveau des études, mais j'aimerais vraiment spécifiquement qu'on parle des études au niveau des EMF. S'il y avait vraiment des études au niveau des installations hydroélectriques où on est

analyse those measurements and dissociate the noise coming from the station, compared to all the other residual noise that is not associated to the sub-station.

So based on this analysis, I can have two levels, the noise from the sub-station, and the noise coming from other activities. So with the residual noise, we define the criterion, which was set at forty-six (46), and for the sub-station, it was between forty (40) and forty-five (45). And that is for the sub-station alone. Am I answering your question, Sir?

Mr. CHARLES COHEN:

Now, fine.

THE CHAIRMAN:

Okay, your second question.

Mr. CHARLES COHEN:

Maybe you talked about it in the studies, but I had specifically asked, when we are talking about the magnetic fields, if there had been really some studies carried out with regards to hydroelectric facilities, we're very close, let's say two hundred (200) meters, and the adjoining properties. So we are

assez proches, comme une période de deux cents (200) à trois cents (300) mètres, avec des personnes qui habitent autour à l'année longue.

La raison de la question, c'est parce qu'on parle des études, les études peuvent être faites en différents niveaux, mais si, spécifiquement, des habitants, ou un milieu urbain où on a des maisons tout autour, vous avez des maisons de chaque côté, cent (100) mètres, deux cents (200) mètres, moi, personnellement, je vais vous dire honnêtement, je ne sais pas s'il y a un lien, mais j'ai emménagé dans ma maison en 1998. En 2008, ma femme a eu le cancer, stage trois, du cerveau.

Maintenant, est-ce qu'il y a une association? Je ne peux pas le dire, mais seulement les études spécifiques dans des cas pareils que les médecins emploient. Des fois, on peut employer des outils, mais il y a aussi, dans la médecine, les probabilités dictent. Dictent, c'est quoi?

LE PRÉSIDENT :

On parle de champs électromagnétiques.

M. CHARLES COHEN :

Champs électromagnétiques.

talking about studies that can be done at various levels.

What about people who are living in an urban setting? This is densely populated. We have people living at a hundred (100) meters, two hundred (200) meters away from the facilities. When I moved into my house in 1998, and in 2008, my wife had brain cancer.

Is there a link there? I cannot state that, but are there any specific studies that have been carried out that physicians might use or refer to? So what is the likelihood or the probability?

THE CHAIRMAN:

You are talking about electromagnetic fields.

Mr. CHARLES COHEN:

Yes.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, on revient sur l'aspect santé, pour ce qui est champs électromagnétiques. On parle d'un périmètre de trois cents (300) mètres autour des équipements, des installations. Dans quelle mesure on fait l'évaluation? Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, j'aimerais encore une fois demander à Geneviève Ostiguy de venir faire état de la question.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Alors, bonjour, docteur Geneviève Ostiguy en santé du public et santé au travail. Alors, Hydro-Québec, si c'est la question, a réalisé des études de niveaux d'exposition. Donc, on sait à quoi correspond, par exemple, un profil typique de champ magnétique et de champ électrique pour une ligne à deux cent trente (230), trois cent quinze (315) et sept cent trente-cinq (735) kilovolts.

Maintenant, en ce qui concerne les effets sur la santé, Hydro-Québec, comme l'ensemble des autorités de santé compétentes, si on parle de cancer, on s'appuie sur la littérature, je vous dirais,

THE CHAIRMAN:

So we are coming back to the health aspect with regards to the electromagnetic fields. We are talking about three hundred (300) meters around the facilities. So how is that assessment, how are those measurements taken? Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, Mr. Chairman, I will ask Geneviève Ostiguy to answer that question.

THE CHAIRMAN:

If you will.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

So hello again. Doctor Ostiguy, occupational health physician. Hydro-Québec, this is the question, did studies on levels of exposure. We know what a typical magnetic and electrical field corresponds for different types of voltage lines.

Now, with regards to the effects on health, Hydro-Québec has all competent health authorities, if we are talking about cancer, we use the international literature on the subject. Because basically, the literature

internationale sur le sujet. Parce que, dans le fond, la littérature étudie des niveaux d'exposition qu'on retrouve dans l'environnement. Il faut savoir que même pour une ligne, par exemple, à sept cent trente-cinq (735) kilovolts, comme je le disais tantôt, la zone d'influence est d'environ cent (100) mètres. Ce qui veut dire qu'au-delà de cent (100) mètres, ce que vous mesurez dans votre maison, c'est essentiellement attribuable soit à votre ligne de distribution, à vos appareils domestiques, etc. Donc, ce n'est pas relié à la présence la ligne à haute tension dans cet environnement-là.

En ce qui concerne le cancer, – parce que croyez bien que vous avez toute mon empathie pour les gens qui peuvent être touchés dans des situations comme celle-là – il faut quand même évaluer la situation d'un point de vue scientifique. Donc, il y a plus de deux cents (200) études épidémiologiques, plus de cinquante (50) études animales de longue durée. On parle de deux ans d'exposition à des niveaux très élevés, on parle de cinq mille (5 000) microteslas chez les animaux. Il n'y a pas eu, que je vous l'avais expliqué hier, d'effets cancérigènes chez les travailleurs exposés. Il n'y a pas eu, non plus, d'effets cancérigènes chez l'animal, d'effets toxiques, parce que les études de toxicité sont importantes.

Et, malgré tous les efforts qu'ils ont pu faire dans tous les congrès organisés sur les champs électriques et magnétiques à

studies levels of exposure that you will find in the environment. You need to know that even for a seven thirty-five (735) kilovolt line, as I mentioned earlier, the radius is about a hundred (100) meters. Beyond a hundred (100) meters, what you measure in your home can be explained by your distribution line, your home equipment and so on. So it's not due to the high voltage line in that case.

With regards to cancer – if you have had a case of cancer, you have all my empathy – you need to evaluate the situation on a scientific basis. There are more than two hundred (200) epidemiological studies, more than fifty (50) long-term animal studies. And we are talking about five thousand (5,000) microteslas with animals. As I explained, there were no cancer-causing effects at exposed workers, nor in animals, no toxic effects, because toxicity studies are important.

In spite of all the efforts done in all the conventions on fifty (50) and sixty (60) Hertz electromagnetic field congresses, no

cinquante (50) et soixante (60) hertz au fil des ans, il y a aucun mécanisme d'action plausible qui a été identifié, qui puisse, finalement, faire en sorte qu'une cellule saine se transforme en cellule cancéreuse sous l'effet d'un champ magnétique. Donc, c'est ce que je peux vous résumer.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Monsieur Paquin.

LE COMMISSAIRE :

Docteur Ostiguy, simplement pour m'assurer que je comprends bien. De l'ensemble de la preuve scientifique qui existe sur le sujet, est-ce qu'on est capables d'extraire un volume d'études qui ne se concentreraient que sur les riverains, disons, qui habitent sur le côté des emprises de lignes? Est-ce qu'il y a un nombre suffisamment d'études pour voir si dans ces cohortes-là, il y aurait des risques que les études générales, si on regarde plus largement, n'auraient pas découverts?

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

En fait, moi, les études que j'ai vues sur les riverains, c'est essentiellement des études européennes, qui sont des études qualitatives. Donc, c'est les gens qui vont rapporter des symptômes par eux-mêmes. Ils vont alléguer des symptômes. Mais ce n'est pas des études scientifiques. Comme je vous le dis, les études scientifiques, c'est vraiment des études qui évaluent les

plausible explanation was given to explain the transformation of a healthy cell into a cancerous cell.

THE CHAIRMAN:

Okay, Mr. Paquin.

THE COMMISSIONER:

Doctor Ostiguy, I just want to make sure I understand correctly. From all the scientific evidence on the subject, are we able to find a number of studies that only look at abutters who live next to the rights-of-way. Are there enough studies to see if in those cohorts there are risks that the general studies, if you look more broadly, would not have discovered?

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Well, basically, the studies I have seen on abutters are basically European studies, and these are qualitative studies. So these are people who are going to self-diagnose symptoms or self-report. But these are not scientific reports. They are not studies that study levels of exposure and the effects on human bodies.

niveaux d'exposition, puis les effets sur le corps humain.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Beausoleil, quelque chose à ajouter?

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

Non, sinon que pour le cas spécifique de la résidence de Monsieur, ce que je comprends, d'après les courbes qui ont été présentées, c'est que les niveaux d'exposition aux champs magnétiques ne sont pas du tout influencés par les lignes de l'emprise qui sont là.

M. CHARLES COHEN :

Mais la vraie question, et c'était une question d'études sur les personnes qui habitent autour des installations.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

Dans ce sens-là, il y a beaucoup d'études qui ont été faites de différentes façons. Ils ont regardé de différentes façons au niveau des cancers, donc il y avait des mesures qui étaient faites chez les personnes qui demeuraient à proximité d'emprises, ou, par la suite, il y a eu des mesures qui ont été faites pour...

O.K., au début, les mesures étaient faites qualitatives. Vous restez près d'une emprise ou vous restez loin d'une emprise,

THE CHAIRMAN:

So, Mrs. Beausoleil, do you have anything to add?

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL:

Well, no, except that in the specific case of this gentleman's home, what I understand from the curves that were presented, is that the levels of exposure to magnetic fields are not influenced by the lines from the right-of-way.

Mr. CHARLES COHEN:

Well, my question was a question of studies, studies on people who live next to these lines.

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL:

In these cases, many studies were done in different ways. They looked at cancers, so there were measures that were made in the homes of people living close to rights-of-way, and afterwards, measures were made to...

Well, early on, these were qualitative measurements. You live next to a right-of-way or far away, and then, we looked at the

et là, on regardait ce que ça donnait. Mais plus la science a évolué, ce qu'on veut c'est des données qui soient plus sérieuses que juste : tu es près ou tu n'es pas près.

Donc, là, on a fait en plus des mesures. Des mesures dans la chambre de l'enfant ou des mesures dans le milieu où l'enfant vivait, pour des personnes qui restaient près des lignes à haute tension, puis des enfants qui restaient à différents endroits.

Donc, plus la science a évolué, plus elle a essayé d'aller plus loin que juste près d'une emprise ou non. Pourquoi? Parce que vous pouvez rester, comme je le montrais hier dans les données, vous pouvez rester près de l'emprise, à la limite de l'emprise, et votre niveau d'exposition va être beaucoup plus faible aux champs magnétiques que si vous restiez, par exemple, chez moi, qui suis près d'une ligne de distribution à trois fils, à 25 kV, et que ma maison était en hauteur et que ma chambre à coucher, par exemple, était près de la ligne. J'ai donné les données hier, et c'est beaucoup plus élevé, théoriquement, chez cette maison-là qui serait sur mon terrain, qu'une maison qui serait autour de l'emprise actuelle.

Donc, il vaut mieux, à ce moment-là, non pas dire près de l'emprise ou non parce que là, on ne sait plus trop de quoi on parle. Il vaut mieux d'aller vers des études où on va mesurer dans les milieux de vie, et c'était surtout chez les enfants, dans les milieux de vie pour dire : même s'il reste près de

difference. Science has evolved since; now, what we want are data that are more serious than just you live close or far away.

So we have also measured. Measured in the children's rooms, or we have made measurements in the environment for people who live, or children who live close to high voltage lines, and those who live further away.

So, the more science evolved, it tried to go beyond just close to line or far away. Why? Because as I showed you yesterday in the data, you can live close to the right-of-way, at the abutment to the right-of-way, and your level of exposure will be much lower than if you lived, in terms of magnetic fields, compared to living in my home, where I am close to a three-wire 25 kV line, and my home is on the second floor, and my bedroom is closer to the line. I showed you the data yesterday, and it's much higher, in theory, in that home on my lot, than a home that would be close to the current right-of-way.

So, in that case, it is better not to say close to the right-of-way or not, because you don't know what you are talking about in terms of magnetic field. You should, rather, take measurements in the environment, the environment of children notably, to be able to say: hey, even if he lives near the right-of-

l'emprise, cet enfant-là est très peu exposé. Mais l'autre qui reste, par exemple, dans un bloc appartement près d'une ligne et près de l'entrée où il y a une division du courant, bien cet enfant-là est beaucoup plus exposé. Et là, à ce moment-là, on se trouve à avoir des conclusions qui vont être beaucoup plus scientifiques et beaucoup plus probantes. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Madame Beausoleil. Merci, Monsieur Cohen pour vos questions.

Mme LYNETTE GILBEAU

LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant madame Lynette Gilbeau. S'il vous plaît. Bonsoir, Madame Gilbeau. Alors la parole est à vous.

Mme LYNETTE GILBEAU :

Merci. Encore une fois, je vais poser ma question en anglais. Donc, dans les juridictions... basé sur le fait que récemment, nous avons appris, il y a deux soirs, qu'une solution souterraine serait possible pour Dollard-des-Ormeaux si la Ville de Dollard était prête à partager les coûts ou à payer la différence entre une solution aérienne versus souterraine. Ma question est la suivante.

way, he is not very much exposed, but the other child living in an apartment building close to a line where there is a division of power, and that child is more exposed. And that allows you to reach conclusions that will be much more scientific and much more evidence-based. Does that answer your question?

THE CHAIRMAN:

Well, thank you Mrs. Beausoleil. Thank you for your questions, Mr. Cohen.

Ms. LYNETTE GILBEAU

THE CHAIRMAN:

Now I would like to invite Mrs. Lynette Gilbeau. Good evening, Mrs. Gilbeau. So you have the floor.

Ms LYNETTE GILBEAU:

Thank you. So, again, I'm going to ask my question in English. So, in jurisdictions... Based on the fact that we recently learned, two nights ago, that an underground solution could be possible for Dollard-des-Ormeaux if the City of Dollard was willing to share the cost or pay the differential cost between an aerial and an underground solution, my question is the following.

Dans les juridictions où vous êtes en mode souterrain, à l'heure actuelle, Limoilou, De Lorimier, d'autres endroits comme ça, quelles juridictions ont aussi financé ou se sont fait demander de payer?

LE PRÉSIDENT :

Alors, le partage des coûts des lignes, des projets qu'on a déjà discutés.

Mme LYNETTE GILBEAU :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, les cas de Delorimier et Limoilou, et les cas similaires où on doit enfouir, c'est parce qu'il n'y a pas de solution alternative qui puisse être mise de l'avant. Donc, à ce moment-là, la solution souterraine devient la solution la plus économique dans ce contexte-là. Donc, c'est dans ces cas-là, et seulement ces cas-là, que la solution souterraine, qui coûte très cher, peut être acceptable, parce qu'il y pas d'autre solution alternative.

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour les autres postes, vous assumez l'entièreté des coûts des projets qu'on avait pris comme exemple.

In jurisdictions where you are currently going underground, Limoilou, Delorimier, other places like that, which jurisdictions also finance that or are asked to pay?

THE CHAIRMAN:

So, sharing of costs of the projects that have already been discussed.

Ms LYNETTE GILBEAU:

That's it.

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, basically, the cost of De Lorimier and Limoilou, the cases that are similar where we have to bury, it's because there was no alternative solution. So, in that case, the underground solution became the most economical solution in that case. So in those cases and only those cases, the underground solution, which is very expensive, is acceptable because there are no alternative solutions.

THE CHAIRMAN:

So for the other substations, you cover all the costs of the projects that we used as examples.

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Correct.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Gilbeau, votre deuxième question?

THE CHAIRMAN:

So, Mrs. Guilbault, your second question.

Mme LYNETTE GILBEAU :

Ma deuxième question, c'est nous aimerions d'Hydro-Québec cartographie les champs électromagnétiques en Gauss avec les prévisions de capacité d'ici dix (10) ans pour cartographier les champs magnétiques de toutes les maisons et aussi les effets verticaux, parce qu'on a des maisons pour aînés et des bâtiments en hauteur sur le tracé, mais pas seulement la ligne de 315 kV, mais le combiné de 315 kV et 120 kV.

Ms. LYNETTE GILBEAU:

The second question is, we would like for Hydro-Québec to map the EMF Gauss under the worse conditions capacity load, with projected capacity requirements for ten years from now, mapping the magnetic field to each home on the servitude, but also including the vertical and horizontal effects, as we have high-rise buildings, senior residences, and large homes on the trajectory. But, it's not enough to map just the three fifteen (315) kilovolts, it's the combined of three fifteen (315) and one twenty (120).

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Bolullo.

THE CHAIRMAN:

So, Mr. Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, on a présenté cet acétate cet après-midi. Ça me ferait plaisir, si on veut la remettre de nouveau à l'écran.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Mr. Chairman, we presented a slide this afternoon. I will be pleased if you want to post it again.

Mme LYNETTE GILBEAU :

Est-ce que ce serait possible? Vous pouvez soit l'afficher ou le soumettre comme mémoire, ce serait parfait.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on va commencer d'abord par l'élément de réponse qu'il peut vous fournir, puis on verra après. Alors, Monsieur Bolullo. Parce que le sujet a été abordé cet après-midi, il y avait déjà des données qui avaient été présentées.

Mme LYNETTE GILBEAU :

Mais pour chaque maison affectée par la servitude. Chaque maison.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Bolullo.

Mme LYNETTE GILBEAU :

Vertical et horizontal.

M. MATHIEU BOLULLO :

Ce qu'on voit à l'écran, c'est une coupe type de l'emprise. Donc ça représente une certaine partie de l'emprise, qui est quand même similaire d'un bout à l'autre des trois kilomètres, avec quelques petites différences, et c'est un acétate qui a été préparé pour une condition où ça refléterait la condition de transit ultime.

Ms. LYNETTE GILBEAU:

If it's possible, you can post it, submit it as a brief, that would be fine. We would like to see, but we need it not as a...

THE CHAIRMAN:

We will start with the answer that he can supply and then, we will see. Mr. Bolullo. Because the subject was dealt with this afternoon and some data were presented.

Ms. LYNETTE GILBEAU:

But for each home along the servitude, affected by the servitude. Each home.

THE CHAIRMAN:

So, Mr. Bolullo.

Ms. LYNETTE GILBEAU:

Vertical and horizontal.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

What we see on the screen is typical of the right-of-way. It represents part of the right-of-way, which is similar on all the three kilometers with slight differences, and it's a slide that was prepared for a situation where it would reflect the situation of eventual transit.

Donc, pas la situation initiale, comme on l'a dit, mais une situation finale. Donc on parle ici de dix (10) ans. C'est une situation qui est plus de l'ordre de vingt (20), trente (30) ans. Donc, c'est ça que ça reflète.

Je vais demander à mon collègue Jean-Pierre Tardif, qui est spécialiste en calcul de champs, donc d'évaluer la valeur des champs et de les simuler, de venir expliquer l'acétate.

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Bonsoir, je m'appelle Jean-Pierre Tardif. Je travaille à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et je suis le dossier des champs électriques et magnétiques depuis un peu moins de vingt-cinq (25) ans. Alors, je vais tenter de vous expliquer, en fait, à partir du graphique qui est là. On l'a mentionné un peu, je vais revenir sur certains points.

Alors, c'est certain que dans le cas des maisons situées en bordure, elles vont être exposées à un champ magnétique et, règle générale, c'est la source la plus près qui va être la plus dominante.

Alors, si vous regardez dans le cas du graphique là-bas, on a la ligne cent vingt (120) kilovolts où, directement sous les conducteurs, le niveau est plus élevé, la ligne noire. Le niveau redescend et le niveau va remonter à proximité de la ligne trois cent quinze (315) kilovolts pour redescendre de nouveau. Le champ

Not the initial situation, as we said, but a final situation. Here, we are talking of over ten (10) years. So, this covers twenty (20) or thirty (30) years. So this is what it reflects.

So I will ask my colleague, Jean-Pierre Tardif, who is a specialist in calculations of magnetic fields, to evaluate the value of the fields and to simulate them, and to explain the slide.

Mr. JEAN-PIERRE TARDIF:

Good evening, my name is Jean-Pierre Tardif. I work at the Hydro-Québec Research Institute and I have been monitoring electrical and magnetic fields for more than twenty-five (25) years. So, I will try to explain from the graph on the screen. We mentioned it earlier, I am going to come back on some points.

It's obvious that in the case of how homes located abutting the right-of-way, they will be exposed to a magnetic field, and the closest source will be dominant.

So, if you look in the case of this graph, we have the 120 kV line where directly below the conductors, the level is highest. That's the black line. The level goes down and will rise again close to the 300 kV line to go back down again. The magnetic field decreases in intensity with distance, and you can see that the distribution line located close by, it goes

magnétique diminue d'intensité rapidement avec la distance, et on voit que la ligne de distribution située à proximité, il y a une remontée de l'intensité du champ magnétique parce que la ligne de distribution porte du courant qui est source de champ magnétique. Ces lignes-là de distribution sont plus basses et situées plus à proximité des maisons, alors ça devient une source également pour les maisons situées à proximité.

Alors, les mesures qui sont là, c'est mesuré à un mètre du sol, là où, bon, les gens circulent. C'est sûr qu'on peut mesurer au-dessus. Évidemment, au-dessus des conducteurs, c'est interdit d'aller là. C'est pas recommandé du tout, c'est dangereux. Alors donc, quand on mesure au niveau du sol, c'est un peu le graphique qu'on a, et le champ magnétique qu'on mesure à la maison...vous voyez, ça remonte.

Alors c'est certain qu'à un moment donné, le champ de la ligne située derrière, qui est un peu plus loin en distance et un peu plus haute du sol, et le champ magnétique de la ligne de distribution, à un moment donné, les deux se confondent.

Vous voyez bien, il y a deux lignes, une ligne noire et — c'est une ligne jaune, ça? Alors, on voit que le niveau de champ magnétique, ici, ça revient du même ordre de grandeur lorsqu'on est rendus dans les résidences les plus près, au niveau où les humains circulent.

back up again in terms of magnetic field because the distribution line carries power that generates a magnetic field. So these distribution lines are lower to the ground and closer to homes, so it becomes a source as well for homes located close by.

So the measures that are there, that's measured one meter from the ground. Where people walk. Of course, you can measure above. And, of course, above the conductors, you are not allowed to go there, it's not recommended at all, it's even dangerous. So when we measure at ground level, this is the graph you see, and the magnetic field that we measure in the home... You see it goes back up.

So, obviously, at some point, the field of the line located behind, which is a bit further away in terms of distance, is a bit higher from the ground, and the magnetic field of the distribution line, at some point, both of them merge.

You can see there are two lines, a black line and a yellow line. So you can see that the level of magnetic field, here, comes back to the same level of magnitude when you are in the closest homes, at the level where people walk.

Alors, c'est sûr qu'à ces distances-là, même si on mettait un deuxième étage, un troisième étage, la question du champ magnétique, on est dans les mêmes eaux, on est dans les mêmes ordres de grandeur d'intensité de champ magnétique, c'est-à-dire faible. Et, en ce moment, la ligne – je vais finir avec ça – trois cent quinze (315) kilovolts n'est pas implantée. Les niveaux de champ magnétique qu'on retrouve actuellement dans les résidences, la source dominante, c'est la ligne de distribution et ça va continuer à l'être dans le futur, à cause de la proximité et de la hauteur qui est moindre pour le réseau de distribution, et le courant que ces lignes-là de distribution portent.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous considérez que c'est une situation qui est représentative de l'emprise du projet dont on discute?

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Tout à fait.

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, si je peux me permettre, Monsieur le président, juste pour apporter un élément de précision, c'est que la ligne jaune, c'est la situation actuelle, et la ligne noire représente la situation future. Donc les valeurs de champs avec la situation future dans une projection de plus de vingt (20) ans.

So those distances, even if we put a second floor, a third floor, the matter of the magnetic field, it's in the same order of magnitude, it's low. And right now – I will finish with that –, the 315 kV has not been implemented. The levels of magnetic field that we see right now in residences, the dominant source is the distribution line, and will continue to be so in the future, due to the proximity and the height, which is less for the distribution line and the current going through these distribution lines.

THE CHAIRMAN:

So you consider that it's a situation that represents the right-of-way of this project?

Mr. JEAN-PIERRE TARDIF:

Yes, correct.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

And if you will allow me, Mr. Chairman, just for clarification, the yellow line is the current situation and the black line represents the future situation. So, the field values with the future situation forecast in twenty (20) years into the future.

LE PRÉSIDENT :

Alors Madame Gilbeau, votre deuxième question.

THE CHAIRMAN:

So, Mrs. Gilbeau, your second question.

Mme LYNETTE GILBEAU :

Non.

Ms. LYNETTE GILBEAU:

No.

LE PRÉSIDENT :

Juste une question? Merci, Madame Gilbeau.

THE CHAIRMAN:

You only had one? Thank you very much.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Bolullo, sur l'acétate que vous allez nous remettre, est-ce que c'est possible d'ajouter une légende pour indiquer que la ligne jaune, c'est le présent, et le noir le futur?

THE COMMISSIONER:

Mr. Bolullo, on the slide that you will turn in, could you add a legend to indicate that the yellow line is the current situation and the black line is the future situation?

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

QUESTIONS FROM THE COMMISSION

LE PRÉSIDENT :

Alors, il est 8 h 20. Je vais permettre la réouverture du registre, compte tenu que nous allons arriver au terme de la liste de gens qui s'étaient inscrits. Alors, j'invite monsieur Michael Hewitt. Monsieur Joe Franco. Monsieur Morris Veseley.

THE CHAIRMAN:

So it's 8:20. I will allow the registry to be reopened since we will be close to exhausting the list of people who have signed up. I would like to invite Mr. Michael Hewitt. Mr. Joe Franco. Mr. Morris Vesely.

Alors, le registre est épuisé, c'est possible pour vous de vous inscrire. On va profiter de l'occasion pour poser, nous, certaines questions concernant l'aménagement du territoire et l'ensemble des impacts, le temps que les gens puissent aller s'inscrire au registre.

M. GABRIEL OPROVICI :

(Inaudible)

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais vous avez déjà posé... Vous avez commencé l'audience, Monsieur Oprovici. C'est pas possible. Malheureusement, c'est tant que vous êtes inscrit au registre, il faut que vous posiez d'abord vos questions pour pouvoir vous réinscrire à nouveau. Alors, c'est pour ça que malheureusement, vous allez devoir vous réinscrire à nouveau.

Alors, il y a certaines questions que la Commission voudrait aborder avec vous, qui touchent les éléments d'aménagement du territoire. Peut-être laisser la parole à monsieur Paquin?

LE COMMISSAIRE :

Au niveau de la conformité du projet à la réglementation municipale, pouvez-vous nous confirmer si le projet est actuellement conforme aux plans métropolitains d'aménagement et développement de la CMM, au schéma d'aménagement et de

So, we have gone through the list, you may now sign up. We will take the opportunity to ask a few questions about the organization of the landscape while people are signing up for the registry.

Mr. GABRIEL OPROVICI:

(Inaudible)

THE CHAIRMAN:

Yes, but you started the hearing, Mr. Oprovici. It's impossible. As long as you signed up in the registry, you have to ask your questions before you need to sign up again. So you will have to sign up again.

So, the Commission would like to ask you some questions about landscaping or urban planning.

THE COMMISSIONER:

Now, in terms of the compliance of the project with municipal regulations, can you confirm if the project is in compliance with the Metropolitan urban planning, both the Metropolitan Land Use Plan and the Land

développement de l'agglomération de Montréal, au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, au Règlement d'urbanisme de la Ville de Dollard-des-Ormeaux?

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, il y a une série, là. Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la CMM. Donc, au Plan métropolitain d'aménagement et développement. Le projet est conforme au PMAD.

Maintenant, en lien avec le schéma de l'agglomération, la demande a été faite hier, a été déposée. Et en lien avec l'objectif de concordance avec le schéma de l'agglomération, la réglementation de zonage de Dollard-des-Ormeaux, il y a un exercice de concordance qui doit être fait. Donc, à l'heure actuelle, il n'y a rien qui nous indique que le projet contreviendrait à la réglementation municipale puisque l'usage n'y est pas prévu actuellement.

LE COMMISSAIRE :

Puis au niveau des autorisations, quelles sont celles que vous avez demandées et celles que vous avez obtenues?

M. MATHIEU BOLULLO :

À ma connaissance, il y a l'autorisation en vertu de l'article 31 en ce qui concerne le ministère de l'Environnement. Il y a les demandes 22. Au

Use Plan of Dollard-des-Ormeaux, the regional municipality and so on?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Okay, there's a whole series of questions there. The project is in compliance with the Land Use Plan of the CMM, the Metropolitan Land Use Plan, so it is in compliance with the PMAD, as we call it.

Now, with regards to the regional land use and DVIP plan, it has been filed, and the compliance with the zoning regulations of Dollard-des-Ormeaux, there is a compliance exercise that needs to be done. Nothing indicates presently that it would contravene municipal by-laws, because this use has not been included in it.

THE COMMISSIONER:

Now, in terms of the authorisations, what are those that you have requested and that you have obtained?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

To my knowledge, there is the authorisation under Article 31 of the Department of the Environment. There are requests... Municipally? None, so far.

niveau municipal? Il y en a aucune pour le moment.

LE COMMISSAIRE :

Vous n'aviez pas mentionné que vous en avez déposé une hier?

M. MATHIEU BOLULLO :

Pour l'agglomération, oui.

LE COMMISSAIRE :

Oui, O.K., municipale, et supramunicipale.

M. MATHIEU BOLULLO :

O.K., excusez-moi, c'est ça. Donc celles-là, celles pour la conformité au PMAD a été demandée et obtenue, et celle en lien avec la conformité au zonage va être faite ultérieurement.

LE PRÉSIDENT :

Alors, à ce sujet, Monsieur Chatagnier?

M. HERVÉ CHATAGNIER :

Oui, je voudrais juste rajouter que, advenant que le projet soit autorisé par le gouvernement, le ministère doit émettre des certificats d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi, c'est-à-dire avec les plans et devis, les plans détaillés, puis c'est à ce

THE COMMISSIONER:

Didn't you mention that you made a request yesterday?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

For the DVIP, yes.

THE COMMISSIONER:

(No translation.)

Mr. MATHIEU BOLULLO:

And for compliance to PMAD, that was asked for and obtained, and that in line with compliance to zoning, that will be done in the future.

THE CHAIRMAN:

So, Mr. Chatagnier.

Mr. HERVÉ CHATAGNIER:

I would like to add that if the project is authorized by the Government, the Department has to issue authorisations under Article 22 of the Law, with a detailed specification, and that's the moment – it's in the by-laws – we demand to have a

moment-là qu'on exige – et c'est dans le règlement – d'obtenir un certificat de conformité municipal avant d'émettre l'autorisation.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est une condition à l'émission du certificat d'autorisation pour la réalisation du projet, c'est-à-dire que le projet doit avoir les autorisations municipales avant tout.

M. HERVÉ CHATAGNIER :

C'est-à-dire au niveau des demandes de certificats d'autorisation en vertu de 22, pas nécessairement au niveau de l'autorisation gouvernementale.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Châtaignier. Donc, peut-être aborder l'ensemble de l'aménagement. D'abord, pour ce qui est d'Hydro-Québec, bon, le poste est implanté depuis 1957. Vous avez une entente de servitude avec la municipalité, c'est ce qu'on comprend. C'est quoi les conditions entre les deux parties pour ce qui est de l'utilisation? Est-ce qu'il y a des limites en termes d'usage, en termes de capacité de transport des infrastructures que vous pourriez installer? C'est quoi les conditions qui sont afférentes à l'entente concernant la servitude, l'utilisation de la servitude, avec la municipalité?

compliance certificate by the municipality before issuing the authorisation.

THE CHAIRMAN:

So, it's a condition to the issuance of the authorisation certificate. In other words, the project must have municipal authorisations.

Mr. HERVÉ CHATAGNIER:

In terms of a request under Article 22, not necessarily from the Government, not the final authorisation.

THE CHAIRMAN:

Thank you. So maybe we can discuss the land use. As far as Hydro-Québec is concerned, the substation has existed since 1957. You have an easement with the municipality. What are the conditions between the two parties in terms of the use? Are there limits in terms of use, in terms of carrying capacity of the infrastructures? What are the conditions with regards to the use of the right-of-way with the Municipality?

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, Hydro-Québec est propriétaire du terrain sur lequel est situé le poste actuel. Ça, c'est une chose. Ensuite, Hydro-Québec est aussi propriétaire d'une partie des terrains. Toute la partie qui est plus à l'est de l'emprise appartient à Hydro-Québec également. Et l'endroit où on est en servitude, c'est la portion, la moitié de la servitude qui est à l'ouest. Donc, entre, mettons, la mi-parcours et le poste Saint-Jean. Donc, cet endroit-là, on est en servitude.

LE PRÉSIDENT :

Juste une petite localisation avec votre laser, histoire qu'on visualise exactement, s'il vous plait.

M. MATHIEU BOLULLO :

Ça ne sera pas bien long, on va mettre un plan.

LE PRÉSIDENT :

Juste pour permettre de visualiser qui est responsable de quoi.

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, on a le poste des Sources qui est ici. Donc, ce que j'expliquais, c'est que toute la partie qui est à l'est de l'emprise, environ jusqu'ici, la première moitié, est propriété d'Hydro-Québec. Et la deuxième

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, Hydro-Québec owns the property where the substation is located. Hydro-Québec is also the owner of part of the lot. A parcel of land that's more to the East, Hydro-Québec owns that as well. And where we have a servitude, it's a bit located to the West between halfway and the substation.

THE CHAIRMAN:

Could you maybe show it on... where it is, please?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

If you allow us a few seconds, we will show this on the screen.

THE CHAIRMAN:

It's just to be able to have a visual to see who is responsible for what.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

So, you have des Sources station is here. This is to the East, all the way up to here, about half of it, and that's the property of Hydro-Québec. And the second half, just from here, is in the servitude, and that

moitié, donc, grosso modo, à partir d'ici, est en servitude, donc appartient à la Ville de Dollard-des-Ormeaux. Et ce qui est ici, les limites actuelles du poste sont propriété d'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour ce qui est de la servitude, qui est de la responsabilité de la Municipalité, c'est quoi exactement les contraintes éventuelles que vous avez? Comme je l'ai dit, est-ce qu'il y a une limite de capacité de transport? Est-ce qu'il y a des restrictions quant aux installations des équipements que vous pourriez y mettre? Juste de façon générale, savoir exactement les conditions afférentes, là.

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais demander à la conseillère, Autorisations gouvernementales, Natalie Nicole, qui a fait des recherches là-dessus, de vous donner cette réponse-là.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

Mme NATALIE NICOLE :

Bonsoir, Monsieur le président, Natalie Nicole, conseillère Autorisations. Dans le fond, concernant les propriétés d'Hydro-Québec, on a le droit de reconstruire le poste à l'intérieur de l'enceinte.

belongs to the City of Dollard-des-Ormeaux. And what you see here is the property of Hydro-Québec.

THE CHAIRMAN:

Now, with regards to the servitude that comes under the City, what are the limits? Are there limits to transmission capacity? Are there any restrictions as to the equipment that you can install there? Generally speaking, what are the conditions?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

I am going to ask madame Natalie Nicole, to give you some answers. She has carried out some research in this respect.

THE CHAIRMAN:

Please.

Ms. NATALIE NICOLE:

Good evening, Natalie Nicole, advisor in Authorisations. With regards to the property of Hydro-Québec, we have the authority to rebuild the station, but there is a zone that needs to be acquired.

Cependant, il va y avoir une zone qui va devoir être acquise.

LE PRÉSIDENT :

Oui, peut-être parler juste un peu plus fort s'il vous plait, ou vous rapprocher du micro.

Mme NATALIE NICOLE :

Je m'excuse, je vais reprendre. Donc, pour le poste, la limite de la propriété établie par monsieur Bolullo permet la reconstruction du poste. Cependant, la ligne qui dépasse, qui est dans la servitude en tant que telle, devra faire l'objet d'une acquisition auprès de la Municipalité. Comme il a été spécifié, dans le fond, la servitude à ce niveau-là, l'assiette est la propriété de la municipalité.

Concernant la reconstruction de la ligne trois cent quinze (315) kilovolts, Hydro-Québec possède une servitude qui lui permet de reconstruire cette ligne-là sans que la servitude soit modifiée ou ajustée en fonction de ce besoin-là. Rappelons que la ligne était présente à l'intérieur de l'emprise en 1981 jusqu'en 1998.

LE PRÉSIDENT :

Donc il n'y a pas de condition qui restreindrait. Disons que si vous arrivez avec une 735 kV – supposons de façon hypothétique – théoriquement, si le besoin

THE CHAIRMAN:

Could you please get closer to the micro, we can barely hear you.

Ms. NATALIE NICOLE:

So for the position of the substation, the boundaries that have been established show that we are authorized to build the substation, but for the servitude, we have to make an application to the City of DDO because the servitude belongs to the City of DDO.

With regards to the reconstruction of the three fifteen (315) line, we do own a servitude that allows us to build this line without making any adjustments to our servitude. The line was in existence from 1981 to 1998 in that right-of-way.

THE CHAIRMAN:

Therefore, there are no conditions with regards to the line of three fifteen (315). So if the requirements were there, you could build a 350 kV line?

le justifiait, vous pourriez installer une 735 kV?

Mme NATALIE NICOLE :

Oui, disons...

Ms. NATALIE NICOLE:

Yes.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo me dit non.

THE CHAIRMAN:

(No translation).

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, c'est juste en lien avec des caractéristiques techniques. Dans le fond, c'est que la largeur d'emprise n'est pas suffisante pour installer une ligne sept trente-cinq (735). On aurait besoin de quatre-vingts (80) mètres.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

The right-of-way is not wide enough for us to install a seven thirty-five (735).

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, la contrainte est physique, elle n'est pas en fonction de l'entente qui est prise avec la Ville. C'est ce que je comprends. Merci beaucoup.

THE CHAIRMAN:

So, what I understand, the right-of-way is related to the voltage of this line.

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes.

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir, j'aurais une question pour la Ville de Dollard-des-Ormeaux. Cet après-midi, Hydro-Québec nous a fait un peu l'historique de l'emprise, sa date de prise de possession, les différents équipements qui a

THE COMMISSIONER:

I have a question for the City of DDO. This afternoon, Hydro-Québec gave us a history of the right-of-way. It dates back to when it took possession, and what has transpired over the years. We would like to

eu lieu au cours des années. On aimerait savoir maintenant quel est l'historique de la bande riveraine au niveau des habitations depuis la ligne, le développement, finalement, urbain qui s'est fait au fil des années depuis le début des années 50. Est-ce que vous avez des photographies aériennes que vous pourriez partager avec nous ou des plans?

Mme ANNA POLITO :

Anna Polito de la Ville de Dollard-des-Ormeaux. On pourrait sortir des photos aériennes des années précédentes, mais je ne peux pas vous garantir qu'on peut aller si loin en arrière. Donc, il faudrait qu'on regarde dans les archives qu'est-ce qui est disponible, qu'est-ce qui ne l'est pas.

LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, en ce qui concerne l'historique de développement autour des infrastructures d'Hydro-Québec, est-ce que c'était déjà bâti? Est-ce que c'était déjà construit? Est-ce que les routes étaient déjà installées? Juste de mémoire, et je ne vous demande pas une réponse précise.

Mme ANNA POLITO :

À ma connaissance, il y a eu un développement après que le corridor soit défini. Donc, la construction s'est fait après.

know the history from the riparian properties and the development that has taken place over the years since the 1950s. Do you have any aerial photographs that you could share with us?

Ms. ANNA POLITO:

We could give you some visuals, yes, some aerial views of previous years. I am not sure that we can go all the way back to the 50s. We would have to see what is available in our archives.

THE CHAIRMAN:

But based on your knowledge, the infrastructure of Hydro-Québec was already built? Were there routes there? Just from memory. I am not asking to...

Ms. ANNA POLITO:

To my knowledge, the development took place after the corridor was established. The construction was done afterwards.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il serait possible pour vous de nous faire un court historique des différentes étapes de développement qui se sont faites autour de l'infrastructure? De façon bien sommaire, on ne demande une étude encyclopédique ou une thèse de doctorat. Peut-être simplement nous faire le portrait de comment ça s'est développé sur la base de l'historique que vous pourriez trouver dans les archives de la Municipalité.

Mme ANNA POLITO :

Vous voulez avoir ça maintenant?

LE PRÉSIDENT :

Non, non, pas maintenant. Je vous donne la latitude de pouvoir le faire, puis éventuellement de la déposer pour que ça puisse être porté à notre connaissance, qu'on puisse comprendre aussi comment ça s'est développé autour de l'infrastructure comme telle.

Mme ANNA POLITO :

Oui, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Merci.

THE CHAIRMAN:

Would it be possible to give us a short history of the development that took place around this infrastructure? We are not asking you for a doctoral thesis in all the details, but just an overview of how the residential development took place, and maybe these are things that you will find in the archives.

Ms. ANNA POLITO:

You want this right away?

THE CHAIRMAN:

No, no, not now. Just give us an overview and you will be able to file it with the Commission so that we might understand a bit better how the residential development took place near the Hydro facilities.

Ms. ANNA POLITO:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

(No translation).

M. MATHIEU BOLULLO :

Excusez-moi, Monsieur le président, si je peux me permettre.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Belullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Pour aider la commission, dans le fond, on a des images à travers le temps depuis 1960 jusqu'à aujourd'hui au niveau du développement. Ça fait que si vous le permettez, on pourrait mettre les images. On a des images de 64, 1983, 97 jusqu'à aujourd'hui. Donc, successivement, on pourrait voir un peu l'évolution.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait, en considérant que ça sera déposé?

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Puis il suffira simplement, peut-être, de nous faire simplement un bref historique de l'ensemble du développement. Merci, Madame. Monsieur Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Mr. Chair?

THE CHAIRMAN:

Yes, Mr. Belullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Just to help the Commission, we have some pictures over a given period, actually from 1960 up until now. And if you allow me, we could show you these pictures from '64, '83, '97 and up until today. So you could see some evolution.

THE CHAIRMAN:

Yes, and then, you can file them with us?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes.

THE CHAIRMAN:

So, maybe for madame Polito, just give us a general history of the development.

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, en fait, sans faire trop de commentaires, dans le fond, on a une photo de 1964. On voit la position de l'emprise de ligne. Donc, on regarde de l'ouest vers l'est, avec les deux postes en question.

LE PRÉSIDENT :

On parle d'une ligne à 120 kV?

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, on voit l'emprise qui est la même qu'aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. MATHIEU BOLULLO :

Mais à ce moment-là, il n'y avait une seule ligne, la ligne 120 kV, mais la même largeur de corridor. Donc, on voit essentiellement des paysages agricoles de chaque côté. On voit l'évolution, 1983, avec le poste Saint-Jean, toujours le poste des Sources. À ce moment-là, il y a deux lignes. Donc, l'évolution, 1997. Donc, le développement s'est accentué. Et finalement, 2013. Je ne sais pas si on va voir une grosse différence. Donc, on voit un peu l'évolution.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

So, Mr. Chair, without going into any details, this is a picture of 1964. You see the right-of-way of the line from the western view, with the two substations.

THE CHAIRMAN:

We are talking a line at a hundred twenty (120)?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

No, actually, here, you see the right-of-way that is the same right-of-way as today.

THE CHAIRMAN:

Yes.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

And there was only one line at the time, and it was the 120 kV, but it's the same width of the corridor. These are just agricultural land that you see on each side of the corridor of the right-of-way. This is 1983, and you see the evolution and the substation of Saint-Jean and des Sources substation. And here you see there are two lines in the right-of-way. Moving on, 1997. So the development has taken place. And then in 2013, you see exactly the evolution and how things have transpired over the years.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors les gens se sont inscrits au registre. Je considère le registre maintenant fermé. La commission va prendre une courte pause et on va revenir après pour les questions des citoyens. Merci beaucoup.

**SÉANCE SUSPENDUE
QUELQUES MINUTES**

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. EDWARD JANISZEWSKI**

LE PRÉSIDENT :

Alors, avant d'appeler la prochaine personne, je vous rappelle les consignes. Deux questions par intervention, un court préambule et éviter, autant que possible, les manifestations d'approbation ou de désapprobation. Et rappeler aussi de fermer vos cellulaires de façon à ce qu'on puisse avoir un climat qui permette qu'on puisse comprendre adéquatement les interventions.

Alors j'inviterais maintenant monsieur Edward Janiszewski, s'il vous plait.

M. EDWARD JANISZEWSKI :

Bonsoir, Monsieur

THE CHAIRMAN:

Thank you very much for that. So people have registered, so now I am going to close the register. We are going to take a small break and we will come back to hear from the public and their questions. Thank you very much.

SHORT RECESS

**UPON RESUMING
QUESTION PERIOD
Mr. EDWARD JANISZEWSKI**

THE CHAIRMAN:

So before I call on the next person, some instructions. Two questions per person, a very short preamble, and please avoid as much as possible... approval or disapproval of the topics. And please turn off your cell phones so that we have an environment where we can hear the people speaking.

Mr. Edward Janiszewski to please come forward.

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

Good evening, sir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir, Monsieur Edward Janiszewski. La parole est à vous.

M. EDWARD JANISZEWSKI :

Mon nom est Edward Janiszewski, je suis résident de Dollard depuis 64 et je suis le maire depuis 84. Alors, ça fait quelque temps. Je n'étais pas ici hier parce que moi aussi j'étais au médecin et j'avais attrapé le vertigo. Alors, hier, je ne pouvais pas bien marcher. Aujourd'hui je ne suis pas guéri totalement, mais j'ai pris l'occasion de venir.

J'ai manqué les questions hier. Je ne veux pas répéter des questions, mais je voulais prendre quelque moment pour vous dire que j'étais désappointé par l'Hydro-Québec parce qu'on avait beaucoup de renseignements verbaux.

Premièrement, on a parlé d'une ligne souterraine. Après quelques mois, ils nous ont dit : « Ça prend deux lignes. » Lundi de cette semaine, on a été avisés que ça prendra quatre lignes pour avoir le même transport d'électricité que les fils aériens.

Alors, ça vient, comme on dit en anglais, « piecemeal », et on n'avait pas le temps de vérifier des alternatives. On a demandé beaucoup à des boîtes d'ingénieurs qui ne voulaient pas entrer parce qu'ils attendent des contrats d'Hydro. On a eu quelques renseignements, on a eu quelques personnes qui nous ont dit que

THE CHAIRMAN:

Good evening, Mr. Janiszewski, you now have the floor.

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

My name is Edward Janiszewski, I have been living in Dollard-des-Ormeaux since '64 and I am the mayor since 1984. I was not here yesterday because I had vertigo yesterday, and I was not able to walk. Today, I am feeling better.

I missed out on the questions last night, and I do not want to repeat questions that have already been made, but I am here to say that I was somewhat disappointed with Hydro-Québec because we had a lot of verbal information.

First off, we talked about an underground line. After a few months, they said: "Oh no, we need two lines." Monday of this week, we were advised that we might need four lines to have the same power transmission as the overhead lines.

We did not have the time to look into other options. We have asked a lot of engineering firms to help us out, but they did not want to help us because they were waiting for contracts from Hydro-Québec. So Hydro-Québec have very high forecast and we did not have the time to look into other alternatives. We wanted to carry out some

l'Hydro-Québec, souvent, fait des estimations très élevées. On pense qu'on n'avait pas le temps de regarder des alternatives. On voulait faire des études en Europe, mais on n'a pas le temps.

Lundi, on avait la visite de représentants d'Hydro. Ils n'avaient pas la politesse de nous dire qu'ils vont distribuer des lettres aux résidents de proximité. C'était soit mardi soir ou mercredi matin.

LE PRÉSIDENT :

C'est un sujet qui a été abordé par la commission, d'ailleurs, et on a demandé qu'Hydro-Québec nous dépose les correspondances en question.

M. EDWARD JANISZEWSKI :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Janiszewski, est-ce que la Municipalité de Dollard-des-Ormeaux a l'intention de déposer un mémoire à la commission?

M. EDWARD JANISZEWSKI :

Possiblement. Je vais faire une revue si je suis au bureau demain ou lundi. On va faire une revue et on va le regarder, mais on va certainement y penser. On est aussi désappointés que vous avez choisi cet endroit parce qu'il y avait des résidents qui

studies and see what was happening elsewhere, but we did not have time.

On Monday, we received some Hydro representatives, and they didn't even have the courtesy of telling us they were going to distribute letters to the adjacent owners.

THE CHAIRMAN:

This is something that was raised by the Commission and we are going to ask for Hydro to give us a copy.

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

Yes.

THE CHAIRMAN:

Mr. Janiszewski, does the municipality of Dollard-des-Ormeaux have the intention of filing a brief?

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

Well, I am going to review this if I am in the office tomorrow or the next day, but we are going to look into it. But we are very disappointed that you chose this venue because some residents came, could not

sont venus, ils ne pouvaient pas trouver l'entrée, ils sont retournés à la maison. On a gaspillé beaucoup d'argent.

LE PRÉSIDENT :

Oui. J'ai expliqué également qu'on a fait les efforts pour essayer de trouver une salle le plus près possible du projet, mais compte tenu de la participation des citoyens à la séance d'information du 30 mars, on voulait avoir une salle qui était assez grande pour pouvoir accueillir tout le monde. Et pour l'avoir assez longtemps, aussi, pour qu'on puisse faire l'ensemble des séances qu'on a prévues. C'est ce qui fait que malheureusement, on s'est retrouvés ici aujourd'hui. Mais on a réussi quand même, dans une certaine mesure, à offrir le service de façon à ce que les gens puissent venir nous voir puis pouvoir éventuellement s'exprimer et s'expliquer sur le projet.

M. EDWARD JANISZEWSKI :

Vous pouvez vous accommoder chez nous gratuitement, mais c'est un peu tard.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais, la fonction publique étant ce qu'elle est, vous savez, des fois... Alors c'est un choix qu'on a fait.

find the entrance and had to go back home. So we wasted a lot of money.

THE CHAIRMAN:

Yes, I explained yesterday that we tried to find a venue that would be as close as possible to the project, but because of the participation on March 30th, we wanted to have a hall that would accommodate all the residents and we wanted to have a hall that would be available for all of our sessions of the Commission, and that's why we have this venue. But we are able to provide the services so that people can come and attend the meetings of the public hearing and speak out on the...

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

We could have welcomed you at Dollard-des-Ormeaux for free.

THE CHAIRMAN:

But you know, that was the circumstances.

M. EDWARD JANISZEWSKI :

C'est un autre désappointement. Mais je ne voulais pas retourner sur les questions de santé parce que je pense que c'était déjà couvert.

LE PRÉSIDENT :

Exact.

M. EDWARD JANISZEWSKI :

Sauf que j'en ai l'idée qu'il n'y a aucune preuve qu'il n'y en a pas de résidents qui sont morts à cause des émissions électriques. On n'a pas de preuve de ça. On se cache en arrière des grands chiffres pour dire : il y a une baisse du cancer, mais on ne peut pas prouver ça, alors c'est une possibilité. Ça peut être le tabac, ça peut être le cellulaire, ça peut être un micro-onde, mais ça peut être les émissions électriques aussi.

Nous avons besoin de plus de temps et je veux dire on a été désappointés aussi quand l'Hydro a mentionné qu'on peut avoir les souterrains si les résidents de Dollard vont payer pour ça.

Au centre-ville, ça coûte une fortune pour desservir les gens du centre-ville, tous les résidents de la province payent pour ça. Et je pense que dans ce cas-là, s'il y en a des souterrains, nous dépensons maintenant plusieurs centaines de mille

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

That's another disappointment on our part. But I didn't want to go back on questions and talking about health, because I think you have covered that already.

THE CHAIRMAN:

Yes.

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

But we don't have any proof that residents have died because of being exposed to electrical fields. It cannot be proven. It can be the use of tobacco, it can be the use of cellular phones, but it can also be attributed to electrical and magnetic fields.

So we need a bit more time, so we were also very disappointed when we heard Hydro-Québec saying that we could have underground lines if the residents of DDO were willing to pay.

Hydro-Québec is serving the residents of the Downtown core and all the residents of Québec are paying for these Downtown core underground wires. So we are spending hundreds of thousands of dollars to protect the ash trees and we spend hundreds of

dollars pour sauver des arbres, les frênes qui sont affectés.

Nous avons dépensé des centaines de mille pour couper ceux qui sont affectés. Nous avons des programmes pour planter beaucoup plus d'arbres partout, qu'on fait depuis les trente-trois (33) ans que je suis maire. Alors, l'environnement, c'est important. La province dépense plusieurs millions de dollars sur l'environnement. C'est une autre raison pour laquelle on veut protéger cet environnement avec des lignes souterraines.

Alors, mes deux questions... et la ligne ne desservira pas les résidents de Dollard-des-Ormeaux, c'est pour desservir d'autres personnes. Ma première question...

LE PRÉSIDENT :

Je veux juste, pour vous mettre en contexte, si je vous ai demandé si c'est possible pour vous, si la Municipalité va déposer un mémoire, c'est que la formule de l'audience publique fait que le format de la première partie se prête mal à un échange concernant votre position, votre point de vue là-dessus, alors que le mémoire permet, pour vous, de développer votre point de vue, un argumentaire, puis le fait que vous puissiez le déposer avant la commission, ça nous permet de mieux échanger dans la deuxième partie.

thousand dollars to manage and remove the ash trees that are affected by the ash borer.

I have been a mayor for more than thirty (30) years, so environment is very important. The province is spending millions of dollars on the environment, and this is another reason why we want to protect our environment with an underground line.

So here are my two questions. The line, will it be serving the DDO residents or will it be serving other residents or other people?

THE CHAIRMAN:

I am just wondering if the DDO Municipality is going to be filing a brief, because for the first part of these, it's not for the sharing of information. You are here to ask questions, but in a brief, you can present your arguments, and you can file it before we hold that hearing during the second part.

Alors, c'est pour ça que je vous demandais si la Municipalité allait déposer un mémoire, puis je vous invite à le faire, de façon à ce qu'on puisse saisir précisément — vous savez ce que c'est, les paroles s'envolent, les écrits restent. Alors, de développer votre point de vue dans un mémoire puis de venir nous le soumettre, de façon à ce qu'on puisse échanger avec vous, puis je vous laisse la parole pour vos questions.

M. EDWARD JANISZEWSKI :

C'est bien, j'ai deux questions. Est-ce que cette ligne est nécessaire dans les brefs délais qu'ils nous accordent ou est-ce que ça peut être reporté pour quelques mois ou pour un an?

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

La réponse à cette question-là, je l'ai mentionné tout à l'heure. Les besoins en remplacement d'équipements sont bien présents, donc c'est requis maintenant. Et, associées à ça, il y a les problématiques associées à répondre à la croissance de la demande, qui est équivalente à un pour cent (1 %) annuellement. Donc on parle de secteurs où il y a de la densification de population, donc des besoins qui sont en croissance un peu partout. Et il y a des besoins, aussi, qui sont des enjeux qui sont

That's why I am asking if the City of DDO is going to be filing a brief, so that we can understand, you know. Because things that you say can just really be forgotten, but if you put it down on paper, we will be able to study that and discuss it with you.

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

Okay, so I have two questions for you. Is this line required in short term or can it be postponed for a few months or a year?

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo, some answers now.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

The answer to that question, I mentioned it, that the needs... We would to replace the equipment so it is required now. And, associated with this, we also have the issues that deal with the demand growth that is equivalent to one percent (1%) on an annual basis. So, the population is becoming more and more dense, the population is growing and there are issues that deal with the insufficient capacity of the current substation. So it has to be commissioned for 2019.

associés à la capacité actuelle du poste des Sources. Donc, oui, le projet est requis pour une mise en service en 2019.

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous rappeler brièvement les principaux échéanciers que vous vous proposez de mettre en place pour ce qui est de la réalisation, éventuellement, du projet? Là, évidemment, il y a un réajustement de l'échéancier de réalisation en fonction des chiffres que vous aviez déjà donnés dans l'étude d'impact. Peut-être nous rappeler brièvement, quand souhaitez-vous avoir l'autorisation du gouvernement? Puis quand pensez-vous être sur le terrain pour réaliser les premiers ouvrages? De façon à donner au moins, comment dire, un calendrier à monsieur Janiszewski, pour savoir exactement où vous allez.

M. MATHIEU BOLULLO :

Vous savez, en fait, c'est des projets. On a commencé les études de ce projet-là en 2014 et on a parlé du démantèlement final de la section cent vingt (120), on parle de 2025, 2026. Donc, c'est des projets, dans ce cas-là, qui se déroulent sur une période, disons, de dix (10) ans et un peu plus, donc c'est important de respecter les jalons pour être capables d'arriver à temps.

Donc, on a commencé en 2014 avec les études d'avant-projet, les communications sur le projet, on a déposé

THE CHAIRMAN:

Could you remind us very quickly, the schedule for the carrying out of this project? There is a readjustment because of the figures that you gave us in the impact study. So, when do you expect to have the authorization from the Government, and when do you think you are going to be on the ground to be able to carry out the work? Would you have a schedule of what you are going to be doing, and we can give this to Mr. Janiszewski.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, the study started for this project in 2014 and we talked about the final dismantling of the one twenty (120) for 2025, 2026. So these are projects that have a ten-year span more or less, so we have to respect our benchmarks to be able to achieve that.

So we started with 2014 with a communication of the project, we filed our demand requests for authorizations, and

les demandes d'autorisation, donc on est présentement en audience publique et, ce qu'on espère, c'est obtenir les autorisations d'aller de l'avant avec le projet cet automne pour permettre, à ce moment-là, la construction de la ligne et du poste qui vont s'échelonner de façon concomitante sur deux ans, donc 2017 et 2018, pour une mise en service initiale au printemps 2019.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, concrètement, vous souhaitez un décret gouvernemental pour l'automne 2016, et évidemment, il y a les plans et devis, il y a quand même des éléments techniques à préciser après, puis votre démarche auprès du ministère du Développement durable. Donc, vous souhaitez, entre le moment où vous avez l'autorisation du gouvernement, vous souhaitez être sur le terrain, puis avoir les autorisations du MDDELCC vers quelle période? 2017, printemps, été, automne?

M. MATHIEU BOLULLO :

Printemps 2017. Donc, comme monsieur Chatagnier l'a mentionné tout à l'heure, donc il y a les permis sectoriels au niveau des 22, qui seront à obtenir à la fois pour le poste et pour la ligne. Et ensuite on va pouvoir... et on espère être capables de les obtenir au printemps 2017 pour commencer les travaux de la ligne et du poste.

then we are having the public hearings with the BAPE, and we are hoping to get our authorization to go ahead with this project in the fall, to allow for the construction of the line and of the substation that is going to be spread over a two-year period, between 2017 and 2018, and for an effective date or commissioning date of 2019.

THE CHAIRMAN:

So, you are hoping to have a Government decree for 2016? And, of course, there are plans and specifications that have to be developed and authorized, and then, you have to deal with the Ministry of Sustainable Development. Then, once you get the green light, at what point, in the spring, fall of 2017?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

In the spring of 2017. As Mr. Chatagnier said a bit earlier, we have the sectoral permits under Section 22 for the substation, and then for the line. And then, we hope to get this approval in 2017, in the spring, so that we can start the construction.

LE PRÉSIDENT :

O.K., la préoccupation qui a été exprimée : est-ce qu'il y a un report qui est possible? Est-ce qu'Hydro-Québec pourrait envisager un éventuel report du début du projet?

M. MATHIEU BOLULLO :

Vous savez, en gestion de projets, il y a une planification qui est réalisée, nous permet de prévoir certains risques à l'échéancier, etc. Et la meilleure façon d'arriver à terme c'est de suivre l'échéancier qu'on s'est donné et faire un suivi régulier de cet échéancier-là pour ne pas, justement, perdre la cible en bout de compte.

Donc, il y a beaucoup de rigueur qui est mis à cet effet-là. C'est sûr qu'au niveau de l'obtention des autorisations, c'est des volets, des délais qui ne sont pas contrôlables, dans le fond, qui sont... on fait tout notre possible pour donner la meilleure information dans les demandes qu'on fait pour les autorisations qu'on a à obtenir en vue de les obtenir le plus rapidement possible, mais c'est un volet qui n'est pas sous notre gouverne. Mais avec les délais typiques, on s'attend à respecter l'échéancier qu'on s'est donné.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends de votre réponse que s'il y a un report éventuel de la

THE CHAIRMAN:

So, the concern that was raised, is it possible to postpone this? Could Hydro-Québec envisage a postponement?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

When we consider such a project, the scope of this type of project, we have to take into consideration the risks that are associated with the schedule, and the best way of getting to our completion date is to monitor very closely our schedule, so that we never lose sight of our target date.

So, of course, we have to be very rigorous in applying the schedule. So, of course, implementation and obtaining the approvals that are required, these are things that are out of our control. So we try to provide the best possible information in all the applications that we have submitted, so that we get the approvals as quickly as possible. But this is something that is out of our control, but we expect to abide by our schedule.

THE CHAIRMAN:

I understand from your answer that if ever there was a postponement, the

réalisation du projet, ça ne viendra pas de votre initiative, ça va être simplement en fonction des éventuelles autorisations que vous auriez à avoir.

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, je ne dis pas tout à fait ça, mais je dis que, dans le fond, on gère toutes sortes de risques en gestion de projets, des risques au niveau des coûts, au niveau de l'échéancier, et si, par exemple, une activité va prendre plus de temps, bien, on va voir à essayer de récupérer ce temps-là dans une autre activité. Donc, et c'est pour ça qu'on fait un suivi serré pour éviter d'avoir des glissements dans l'échéancier autant que possible.

LE PRÉSIDENT :

Donc 2017, 2018 pour une mise en service.

M. MATHIEU BOLULLO :

Fin 2018 avec la mise en service des équipements au printemps 2019.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Juste un instant, je vous reviens. Monsieur Chatagnier, en termes d'échéancier pour ce qui est de l'émission des éventuels certificats d'autorisation, est-ce que c'est un échéancier qui peut être réaliste?

accomplishment of this project would come from the authorisations that you are expected to receive.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, we manage a lot of risk. There is risk associated with the cost, risk associated with the timetable and, let's say, one activity takes a bit more time to be carried out, then we will try to recover that time in another activity. So, that's why we have such a tight schedule so we make sure there is no slippage.

THE CHAIRMAN:

So you're talking about 2017, 2018 for commissioning.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

The end of 2018 and all of that to be in service state in 2019.

THE CHAIRMAN:

So, Mr. Chatagnier, for the certificates of authorization, is this a schedule that can be realistic or not?

M. HERVÉ CHATAGNIER :

D'après moi, oui, Monsieur le président. C'est-à-dire qu'une fois que le décret est obtenu, ça dépend comment le promoteur travaille, quelle demande il nous présente. Il peut présenter plusieurs demandes partielles, mais d'après moi, c'est réaliste.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Châtaignier.
Monsieur?

M. EDWARD JANISZEWSKI :

Comme maire, je suis le fiduciaire de l'argent de nos résidents et je suis très conscient de l'argent que Québec devrait dépenser ou l'Hydro, mais on dépense des centaines de millions sur l'environnement, et ça, c'est un item de l'environnement qui va durer pour des centaines d'années.

Alors avec un délai, on peut faire des études pour s'assurer que le souterrain n'est pas « affordable » ou n'est pas justifiable. Et c'est pour ça qu'on va le demander. Notre membre de l'Assemblée nationale est monsieur Carlos Leitao, qui est le ministre des Finances. Je vais lui demander, demain ou lundi, de regarder cette option, parce que ça va sauver de l'argent au gouvernement aussi, si on trouve des moyens de dépenser moins. Mais souterrain ou aérien, mais de dépenser moins. Merci beaucoup.

Mr. HERVÉ CHATAGNIER:

According to me, yes. Once the decree is given by the Government, it depends how the promoter works and what are the demands or applications that they send to us. They can send a number of applications. They can do partial applications, but as far as we are concerned, it's realistic.

THE CHAIRMAN:

Thank you very much, sir.

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

As mayor, I am fiduciary of the funds of our residents. I am very aware of the funds that Hydro should spend, but we are spending hundreds of millions on the environment, and this is an environmental issue that will last for hundreds of years.

So, with a delay, we can do those studies that are required to ensure that the underground solution is unjustified. That's why we will ask for it. Our MLA is Mr. Carlos Leitao and he is Finance Minister, so I will ask him tomorrow or Monday to look into this option, because it's going to save money to the Government as well if we can find a way to spend less. But whether underground or above ground, we need to spend less.

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question?

M. EDWARD JANISZEWSKI :

Je n'en ai pas de deuxième parce que je pense que c'était déjà demandé.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

M. EDWARD JANISZEWSKI :

Merci pour votre permission de faire quelques remarques. C'est bien apprécié.

LE PRÉSIDENT :

C'est un plaisir, et je vous rappelle notre intérêt à avoir un mémoire de la part de votre Municipalité, de façon à ce qu'on puisse éventuellement échanger avec vous sur votre position. Merci beaucoup de votre participation, Monsieur Janiszewski.

M. JEFFREY DEREVENSKY

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant monsieur Jeffrey Derevensky, s'il vous plaît.

THE CHAIRMAN:

And your second question?

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

I have no second question. I think my second question was already asked.

THE CHAIRMAN:

Thank you.

Mr. EDWARD JANISZEWSKI:

Well, thank you for your authorization to make a few comments.

THE CHAIRMAN:

It's our pleasure and it's in our interest to receive a brief from your municipality so that we can exchange on your position. So thank you for your participation, Mr. Janiszewski.

Mr. JEFFREY DEREVENSKY

THE CHAIRMAN :

I would like to invite now, Mr. Jeffrey Derevensky please.

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Merci beaucoup, Monsieur le président. Hier, nous avons entendu Hydro-Québec qui a affirmé que leurs trois principes de fonctionnement sont écologiques, sociaux et économiques. Quand on parle questions de la santé, ça va être sous l'aspect social.

Donc, ma première question porte sur l'écologie, pour suivre sur la question du maire sur l'environnement. Nous avons vu toutes sortes de belles photos qu'Hydro-Québec nous propose pour l'environnement, pour leur servitude après avoir construit leurs pylônes, c'est ce qu'ils proposent.

Ma question c'est : ceci est une photo qui a été prise de Montevista qui regarde vers l'est l'été dernier, et ça montre que la pelouse sous leur servitude est à un mètre de haut. Il y a une route qui n'a pas été asphaltée. Donc, ma question c'est comment pouvons-nous faire confiance au fait qu'Hydro-Québec va faire ce beau paysagement quand ils ne peuvent même pas entretenir leur servitude à l'heure actuelle?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

Thank you very much, Mr. Chairman. Yesterday, we heard from Hydro-Québec stating that the three principles they operate under are ecological, social and economic. I am assuming, when we talk about health issues, that would be under the social.

So my first question has to do with the ecological, following up the Mayor's questions about the environment. We have seen all kinds of beautiful pictures that Hydro-Québec is proposing for this environment, for their servitude after they build their towers, which is what they are proposing.

My question is, this is a picture that was taken from Montevista looking East last summer, and it shows that the grass on their servitude is about three feet high. There's a road that has not been paved or put asphalt on. So my question is, how can we actually trust Hydro-Québec to do all those beautiful pictures when they can't take care of their servitude as it currently stands?

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Actuellement, ce qui est prévu dans l'entretien de la servitude actuelle, la portion qu'on a vue, la portion est de l'emprise, il y a de la tonte de gazon qui est effectuée deux fois dans l'année. Donc, une fois, je pense, au mois de juillet, et une fois à la fin de l'été. Donc, c'est ce qui est prévu. J'ai une servitude derrière chez moi, donc c'est l'entretien qui est prévu.

Effectivement, à certaines périodes de l'année, bien, le gazon peut être plus long qu'à d'autres périodes, mais il est clair que si on en arrive à mettre sur place un comité avec les citoyens, avec la Ville, pour convenir d'aménagements qu'on peut mettre de l'avant dans le cadre du projet, bien, Hydro-Québec va, à ce moment-là, en partenariat avec la Ville, convenir d'un mode de fonctionnement pour entretenir l'emprise future et faire en sorte que cet espace-là soit un espace qui est beaucoup mieux qu'aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

La responsabilité de l'emprise relève entièrement de votre responsabilité? Je pense à la piste cyclable ou à d'autres éléments que la Ville pourrait avoir sur l'emprise.

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, de façon générale, c'est que la responsabilité revient au propriétaire du

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, currently, what is planned in terms of maintenance of the right-of-way, we have seen the Eastern portion, there is mowing of the grass that is done twice a year. Once in July and once at the end of the summer. This is what is planned. I have a right-of-way behind my home, and that is the standard maintenance.

And it's true that in some periods of the year, the grass may be longer than at other times, but it's clear that if we implement a committee with the citizens, with the City, to agree on landscaping, we can realize under this project, well Hydro-Québec will, in partnership with the City, agree of an operational mode to maintain the future right-of-way and ensure that that space will be more pleasant than it is today.

THE CHAIRMAN:

And the responsibility of the right-of-way is yours entirely? I am thinking of the bike path or other elements that the city might want to set up on the right-of-way.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, in general, the responsibility belongs to the owner of the land. So, the

fond de terrain. Donc, la partie où Hydro-Québec est propriétaire, on est responsable de l'entretien, et la portion où, exemple, la Ville est propriétaire, bien, c'est cette portion-là où la Ville est responsable d'entretenir sa portion de la façon qu'elle veut le faire.

Bien entendu, comme monsieur Tellier l'a expliqué tout à l'heure, en respectant certaines règles qui sont compatibles avec l'utilisation de la ligne, puisque cette portion-là est asservie.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une coordination, Madame Polito, est-ce qu'il y a une coordination entre Hydro-Québec et la ville concernant l'emprise? Ou vous tirez vraiment une ligne en disant : ça, c'est Hydro-Québec, ça c'est nous?

Mme ANNA POLITO :

Personnellement, je ne peux pas répondre à ça parce que c'est le Service des travaux publics qui s'occupe de faire l'entretien des aires communes. Donc, je ne peux pas trop, trop répondre. Je pourrais vérifier avec eux c'est quoi les ententes, puis c'est à quelle fréquence qu'ils leur demandent de faire l'entretien.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Les conditions dans lesquelles, parce que monsieur Bolullo

land we own, we are responsible for its maintenance, and the portion, for example, that the city owns, that portion, well, the city would be responsible for maintaining its portion, yes, the way they want to do it.

And, of course, as Mr. Tellier explained it earlier, by referring to some rules that are compatible with the use under the line, because that portion has an easement.

THE CHAIRMAN:

Is there any coordination, Mrs. Polito, between Hydro-Québec and the city with regards to the right-of-way? Or do you really draw a line by saying this belongs to Hydro, this belongs to us?

Ms. ANNA POLITO:

Personally, I can't answer because it's Public Works that deal with maintenance of shared areas. So, I can't answer. I can see with them what the agreements are, and at what frequency they are requested to do some maintenance.

THE CHAIRMAN:

Well, could you, yes. The conditions as well, because Mr. Bolullo mentioned that

soulignait qu'il y avait quand même certaines contraintes en fonction de la présence des équipements. Mais simplement nous dire, factuellement, qu'est-ce qui se fait comme entretien. Monsieur Bolullo, je pense qu'on suppose que c'est de l'entretien mécanique?

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui, en fait, c'est des espaces qui sont entièrement gazonnés ou à peu près. Donc, c'est de la coupe de gazon.

LE PRÉSIDENT :

Donc, pas d'utilisation de phytocides, pas d'utilisation de produits chimiques, c'est vraiment du mécanique.

M. MATHIEU BOLULLO :

Du tout, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Ce serait intéressant, éventuellement, que vous nous précisiez c'est quoi les formes d'entretien que vous prévoyez pour votre portion de l'emprise. Merci beaucoup.

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Je ne pense pas qu'il ait répondu à la question. Peut-il garantir que la zone qui appartient à Hydro-Québec va, dans les faits, être entretenue comme on l'a vu dans les photos, ou dans les faits, est-ce que ça

there were some constraints in terms of the presence of infrastructure. But just tell us, in fact, what happens in terms of maintenance. Mr. Bolullo, I think we assume it's mechanical maintenance?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes, these are spaces that are grassed over, almost totally so. So, it's just mowing the lawn.

THE CHAIRMAN:

No use of phytocides, no chemicals, it's mechanical.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Not at all, no.

THE CHAIRMAN:

It would be interesting for you to clarify what are the forms of maintenance that you anticipate for your portion of the right-of-way. Thank you.

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

So I don't think he answered the question. Can he guarantee that the area that is owned by Hydro-Québec will, in fact, be maintained as we just saw in those

ressemblera à ça et être tondue seulement deux fois par années?

LE PRÉSIDENT :

Puis considérez-vous... Disons, je prends la sous-question, exceptionnellement, là, considérez-vous que l'entretien qui est prévu deux fois par année est suffisant?

M. MATHIEU BOLULLO :

Écoutez, il y a trente-trois mille (33 000) kilomètres de lignes dans l'ensemble de la province. L'entretien qui est fait actuellement, est-ce que c'est suffisant ou non? Dans le fond, c'est ce qui est requis et qui est jugé raisonnable dans le cas actuel. Par contre, ce que je veux apporter, c'est qu'on peut profiter du cadre du nouveau projet pour convenir d'une façon de procéder, et si le besoin est, sous forme d'entente qu'on peut convenir avec la Ville pour maintenir un aménagement, mettre en place un aménagement et le maintenir de façon meilleure que ça l'est actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre deuxième question, s'il vous plait.

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Merci, Monsieur le président. Si je comprends bien les enjeux qui ont été

pictures, or will it, in fact, look like this and get the lawn mowed twice a year?

THE CHAIRMAN:

Well, let's take... I will accept this sub-question. Do you feel that the twice a year maintenance is enough?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, listen, there are thirty-three thousand (33,000) kilometers of lines in the province. The maintenance that is done currently, is it enough or not? Well, it's what is required and felt is reasonable right now. But what I want to mention is that we can take the opportunity of the new project to agree of a way of doing things, and if the need is there, either through an agreement with the City to maintain, landscape the area and maintain it better than it is currently.

THE CHAIRMAN:

So your second question, please.

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

Thank you, Mr. Chairman. If I understand correctly the issues that have been raised

soulevés et répondus par les experts sur les questions médicales reliées à des formes possibles de cancer reliées à ce type de ligne, il me semble qu'il y a deux enjeux principaux. Premièrement, c'est qu'on peut être critique des études qui ont montré un effet positif, et deuxièmement, vous suggérez que les méta-analyses qui ont été réalisées sont, dans les faits, imprécises.

Il y a un rapport par BioInitiative qui date de 2012 – parce que vous prétendez que les autres études datent de plus longtemps – qui a eu vingt-neuf (29) auteurs de dix (10) pays, qui ont des doctorats en médecine, en biologie et tout ça, et ce rapport a été lu par plus dix millions et demie (10,5) de gens sur l'internet. Et leurs conclusions sont que malgré les pires des cas compilés jusqu'à présent, c'est en lien avec leurs conclusions que c'était en lien avec l'hypothèse qu'une plus grande proportion de cas de leucémie peuvent être attribués à l'exposition aux champs magnétiques que précédemment présumé. C'est une étude de 2012 par des auteurs qui ont beaucoup de publications à leur actif.

Donc, ma question pour les experts est : combien d'études avez-vous faites qui contredisent ce genre de professeurs hautement qualifiés et chercheurs?

and answered by the experts on medical issues related to possible forms of cancer related to these types of lines, it seems to me that there were two major issues. One is you are critical of the studies that have shown any positive effect. Second, you are suggesting that the meta-analyses that have been done are, in fact, inaccurate.

There is a report by the BioInitiative in 2012 – because you claim that the other studies are much older – which had twenty-nine (29) authors from ten (10) different countries, holding medical degrees, doctoral degrees, and Masters in public health, and this report has been accessed by over ten and a half (10.5) million people on the internet. And then the conclusions are that in spite of the worst case scenarios compiled so far, this is consistent with their conclusions that it was consistent with the assumption of a much greater proportion of leukemia cases attributed to the power frequency field exposure than previously assumed. This is a 2012 study by authors who are well published.

My question then is for the experts: How many studies have you done that count these kinds of professional, highly-qualified professors and scientists?

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous préciser votre référence pour ce qui est de l'étude, s'il vous plait? Vous faites référence à une étude de 2012. Simplement nous rementionner à nouveau le nom de l'étude en question.

M. JEFFREY DEREVENSKY :

C'est Biolnitiative 2012, et c'est répété à tous les cinq ans pour mettre à jour la nouvelle littérature dans le domaine. La dernière fois, ça a été en 2012. Et l'auteur principal est le professeur Michael Kundi, qui est chef de l'Institut de la santé environnementale à l'Université médicale de Vienne. Et je serai plus qu'heureux de le déposer auprès de la présidence, si vous le souhaitez.

Mais ce sont des experts qui ont témoigné malgré les limites soumises par les experts et qui disent qu'il y a des données pour le cancer infantile et la leucémie. Donc, ma question c'est combien d'études vos experts ont-ils fait ou publié d'articles dans ce domaine?

LE PRÉSIDENT :

Alors écoutez, on va prendre la référence dont vous faites mention. J'exprime une réserve, parce qu'il y a une question de droit d'auteur, mais on peut quand même avoir le titre puis donner la référence pour ce qui est de l'étude que

THE CHAIRMAN:

Could you restate the reference? You referred to a 2012 study. Could you simply repeat the source, the name of the study?

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

It's the Biolnitiative 2012, which is done periodically every five years to update the new literature within the field. So the last one was in 2012. And the senior author is Professor Michael Kundi, who is head of the Institute of Environmental Health at the Medical University of Vienna. And I am more than happy to deposit this with the Chair, if you would so like.

But these are experts who are testifying in spite of many of the limitations brought up by our two experts that there is evidence for childhood cancer and leukemia. And my question then is: how many studies have our experts done or annual published articles related to this field?

THE CHAIRMAN:

Well, listen, we will take note of the reference you've mentioned. I have reservations because there is a question of copyrights here, but we can nevertheless take the title and mention it. I will ask the question to Mrs. Beausoleil from Public

vous avez mentionnée. Puis je vais poser la question à madame Beausoleil de la Santé publique pour savoir si, dans un premier temps, elle connaît l'étude en question, et si elle a été considérée dans l'analyse que vous avez faite.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

D'accord. Alors, oui, cette étude-là, ce document-là qui a eu deux éditions, dont la dernière semble être de 2012, est bien connue.

C'est une étude qui a été fortement critiquée. Là, malheureusement, je n'ai pas le document en main, mais si vous voulez, je déposerai, l'Institut national de santé publique a fait une recension des organismes qui ont critiqué cette étude-là avec les critiques en fonction des organismes européens ou internationaux.

Le problème de cette étude-là, c'est un ouvrage qui est de qualité inégale. Vous avez des aspects qui sont très bien faits, et vous avez d'autres aspects où malheureusement, d'un point de vue scientifique, ce n'est pas rigoureux. De mémoire, là, je vous rappelle, j'essaie de vous donner quelques indications, mais je déposerai la critique qui a été recensée dans le document de l'Institut national de santé publique du Québec.

Cet organisme-là a mélangé, durant tout le document, les champs électromagnétiques, de l'électricité et,

Health, to see, first, if she knows of this study, and if she considered it in the analysis she did.

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL:

So, yes, this study, this document that has two prior editions, the most recent one seems to be in 2012, is well known.

It is a study that was strongly criticised. Unfortunately, I do not have the document on hand, but if you would like, I will file it. The National Institute of Public Health did a bibliography of the organizations that criticised this study, with the criticisms from European or international studies.

The problem of that study, it's of unequal quality. You have aspects that are very well done, but other aspects where, unfortunately, scientifically, there is a lack of rigour. If memory serves, I am trying to give you a few indications, but I will file the criticism of the document that was done by the National Institute of Public Health of Quebec.

This organization confused, throughout the document, electromagnetic fields, electricity and also radiofrequencies, and

également, les radiofréquences, et une des choses qui a été principalement critiquée c'est que certaines des personnes qui faisaient partie des auteurs avaient certains intérêts et qu'au niveau de leur participation, qui avaient d'autres entreprises qui faisaient des actions en rapport avec les radiofréquences ou les champs magnétiques de type, faire de la consultation ou des choses comme ça.

Donc, en gros, c'est une étude qui a rejetée par les organismes français, qui étaient l'AFSSET ou l'ANSES maintenant. Également par le UKH Protection Agency en Grande-Bretagne. Voilà, c'est ce que je peux vous dire, mais je déposerai le document.

LE PRÉSIDENT :

Alors, s'il vous plait, j'aimerais aussi... Monsieur a abordé aussi le nombre d'études qui ont été consultées. Alors, peut-être nous rappeler un peu, au niveau de votre méthodologie pour ce qui est d'arrêter votre position de Santé publique, dans quelle mesure l'ensemble des études qui ont été utilisées pour en arriver à vos conclusions.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

D'accord. Est-ce qu'il demandait le nombre d'études qu'on aurait consultées ou le nombre d'études qu'on avait faites?

one of the things that was mainly criticised is that some of the people who were part of the authors had some interests through their participation, and there were companies that were acting based on radiofrequencies or electrical fields. For example, there were consultants, that sort of thing.

So, basically, it's a study that was rejected by the French organizations, the AFSSET or ANSES now, as well as by the UK Health Protection Agency in Great-Britain. So that is what I can tell you, and I will file the document with you.

THE CHAIRMAN:

Okay, so I would... The gentleman also talked about the number of studies that were consulted, so maybe, could you remind us of your methodology in Public Health? What studies were used to reach your conclusions?

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL:

Well, was he asking the number of studies we consulted or those that we did?

LE PRÉSIDENT :

Les éléments consultés, les éléments de référence.

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Des études empiriques. Pas les revues, les méta-analyses, le nombre d'études empiriques.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Beausoleil.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

Le nombre d'études que nous avons faite, c'est ça. C'est ça, il me demande le nombre d'études. Alors, c'est sûr que la Direction de Santé publique et le ministère de la Santé n'ont pas fait d'études spécifiques au niveau. Voyez-vous, au niveau de la science...

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait, pas de manifestation d'approbation ou de désapprobation. On essaie d'avoir un débat rationnel. L'information va être disponible, alors je vous demanderais, s'il vous plait, un peu de respect, de façon à ce qu'on puisse discuter de façon adulte, s'il vous plait.

THE CHAIRMAN:

Consulted. The references.

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

Studies that you have done. Actual empirical studies. Not reviews, not meta-analyses, the number of empirical studies done.

THE CHAIRMAN:

So, Mrs. Beausoleil.

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL:

The number of studies that we realised, that's it. He is asking me the number of studies that we realised. Well, Public Health and the Department of Health have not realised any specific studies. You see...

THE CHAIRMAN:

Please, no demonstrations of agreement or disagreement. We are trying to have rational debate. The information will be available, so have respect, please, so that we can discuss as adults.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

Juste vous rappeler que, au niveau de la science, chacun des organismes a des buts et des objectifs. Vous avez des chercheurs qui sont souvent associés à des universités et qui vont chercher des fonds de recherche et font des recherches. Ce sont leurs objectifs. Et vous avez d'autres organismes qui font des revues de la littérature de façon critique où ils vont, à ce moment-là, périodiquement... Je vous parlais de l'organisme français ou de l'organisme UK, qui vont, à ce moment-là, réunir des scientifiques qui sont des ingénieurs, des physiciens, des médecins, des toxicologues, des personnes en épidémiologie, et qui vont réviser l'ensemble de ces études-là pour porter un jugement.

Et vous avez également des organismes gouvernementaux, comme Santé Canada, ou le ministère de la Santé et services sociaux au niveau du Québec. Nous ne sommes pas des organismes qui faisons des recherches dans ce sens-là. Nous, on fait une vigie, c'est-à-dire qu'on surveille ce qui sort comme information, on en prend connaissance, on porte un jugement critique, et on se fait une tête pour qu'au niveau de l'ensemble des organismes de santé publique du Québec, on puisse parler d'une même voix sur ce qui apparaît être le plus scientifiquement rigoureux.

Vous avez d'autres organisations, je pense qu'Hydro-Québec a fait, pendant des années, différentes études, ils pourront

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL:

I just want to remind you that scientifically, each organization has goals and objectives. You have researchers who often are associated to universities, and who will obtain research funds and realise research. Those are their objectives. And you have other organizations that do literature reviews and periodically... I was mentioning the French organizations or the UK organization. In those situations, they will bring together scientists, either engineers, physicists, doctors, toxicologists, people in epidemiology, who will go over these studies to then make a judgment.

And you also have some government organizations like Health Canada or the Department of Health and Social Services in Quebec. We are not organizations who do any research. We do monitoring. In other words, we see what information is published, we read it, we evaluate it, and we try to develop an opinion so that as public health organizations, we can speak with the same voice on what seems to be most scientifically rigorous.

You have other organizations, and I think Hydro-Québec, for many years, did different studies – they can talk about that – but it is

vous en parler, mais ce n'est pas un objectif des organismes de santé publique du Québec.

LE PRÉSIDENT :

Donc, merci, Madame Beausoleil. On va demander du côté d'Hydro-Québec. D'abord, au regard de la référence de Monsieur, est-ce que vous en avez pris connaissance? Alors, simplement vous présenter à nouveau, Madame, pour les besoins de transcription, s'il vous plait.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Bonjour, alors, Geneviève Ostiguy, médecin de famille, médecin en santé au travail et en santé du public à Hydro-Québec. Alors, le rapport BioInitiative, je vais aller dans le même sens que madame Beausoleil, ça a été rédigé par un groupe de scientifiques un peu marginaux, dont le travail ne repose pas sur des standards scientifiques établis. C'est un ton qui a un peu le ton d'un plaidoyer plutôt que d'une analyse strictement rationnelle. C'est pas un rapport d'expertise collective. Ça n'a pas été revu par les pairs, ça n'a pas fait l'objet, non plus, de publication dans une revue scientifique reconnue. Il y a peut-être des petites portions qui ont pu être publiées, mais en tant que rapport global, non.

Les chapitres individuels peuvent être signés par un ou plusieurs auteurs, mais ça n'engage pas l'ensemble des auteurs du rapport. Les quatre premiers chapitres sont

not an objective of the public health organizations of Quebec.

THE CHAIRMAN:

Okay, thank you, Mrs. Beausoleil. So now, we will ask Hydro-Québec. With regards to the gentleman's reference, are you aware of it? So, please introduce yourself again, Madame, for the transcript.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Geneviève Ostiguy, family physician and occupational medicine with Hydro-Québec. So the BioInitiative report, I agree with Mrs. Beausoleil, it was drafted by a group of marginal scientists, whose work does not rest on scientific standards that are recognized. It is more pleading than a rational analysis. It's not an expert report. It was not peer reviewed. It was not the object of any publication in a peer review organization. Maybe some portions were published, but not the overall report.

The individual chapters may be signed by one or many authors, but it does not commit the overall authors. The first four chapters are signed by Cindy Sage, who

signés seulement de Cindy Sage, qui est en fait une femme qui est propriétaire d'une firme commerciale qui vend des produits et des services dans le domaine des champs électromagnétiques, et bon, on ne connaît pas la formation de madame Sage à l'heure actuelle.

Pour un peu mentionner les organismes qui ont vivement critiqué la validité et la crédibilité du rapport, je vais vous en nommer six, notamment :

Le Comité COMAR de l'IEEE, qui est l'Institute of Electric and Electronic Engineers;

Il y a IMF-Net qui est un groupe aviseur de la Commission européenne;

Il y a l'AFSSET, donc l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, maintenant l'ANSES;

Il y a l'Electric Power Research Institute, qui est l'EPRI, aux États-Unis, un organisme indépendant qui effectue de la recherche sur la production, la distribution et l'utilisation d'électricité;

Il y a également le Health Council of the Netherlands, qui est un groupe scientifique indépendant qui conseille le gouvernement sur des sujets de santé publique;

owns a commercial business that sells electromagnetic apparatus, and we don't know Ms. Sage's training at present.

And to mention the organizations who criticized the validity and credibility of the report, I will name six of them:

The COMAR Committee of the IEEE, which is the Institute of Electrical and Electronic Engineers;

There is IMF-Net, which is an advisory group of the EU;

There is the AFSSET, so the French Agency for Health, Safety and the Environment, now called ANSES;

There is the Electric Power Research Institute, which is the EPRI in the US, an independent organization that does research on production, distribution and the use of electricity;

There is also the Health Council of the Netherlands, which is a scientific group that is independent and advises the Government on public health issues;

Il y a l'Australian Center for Radiofrequency Bioeffects Research, donc l'ACRBR;

Puis je pourrais vous en nommer plusieurs.

Donc, si je peux résumer, c'est que ce document-là n'a pas eu d'influence dans l'opinion des autorités de santé publique. Donc, ça, c'est ce que je peux vous mentionner.

LE PRÉSIDENT :

Puis l'autre élément?

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

L'autre élément, en fait, les compagnies d'électricité, de façon générale, n'ont pas l'obligation de faire des études, mais Hydro-Québec a toujours eu le souci de participer à la recherche internationale dans le domaine.

Il y a eu, dans les années 90, l'étude sur les travailleurs que je vous ai présentée hier, l'étude Thériault qui a été réalisée. Il y a également, en 97, l'étude Mandeville qui était la première véritable étude animale de longue durée, deux ans, qui exposait des rats, incluant des femelles en gestation, à cinq niveaux de champ magnétique jusqu'à deux mille (2 000) microteslas. Et, en fait, il n'y a pas eu de toxicité, il y a pas eu de cancérogénicité non plus, ils ont vraiment scrupuleusement analysé les organes en

There is the Australian Center for Radiofrequency Bioeffects Research, so the ACRBR;

And I could name more.

So, if I can summarize, this document has had no influence on the opinion of public health authorities. So that is what I can mention.

THE CHAIRMAN:

And the other element?

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Well, utilities, as a rule, don't have the obligation of doing any studies, but Hydro-Québec has always wanted to participate in international research in the field.

In the '90s, there was the study on workers that I presented yesterday, the Thériault study. There was also, in '97, the Mandeville study, which was the first real animal study long term, two years, that exposed rats, including pregnant females, to five levels of magnetic fields up to two thousand (2,000) microteslas, and there were no toxicity or cancers. They scrupulously analysed the organs, and even the technicians taking care of these animals said: "These rats are very healthy, I don't

détail, et même les techniciens qui s'occupaient de ces animaux-là à l'Institut Armand-Frappier ont dit : « Ces rats-là sont pétants de santé, je sais pas trop ce qu'ils cherchent. » Mais donc, c'était des études très, très négatives.

Actuellement, Hydro-Québec, finalement, finance aussi la recherche internationale. J'en ai parlé brièvement hier. Tout ce qui concerne les effets neurophysiologiques des champs magnétiques élevés, parce qu'on veut savoir c'est quoi les effets sur le système vestibulaire de nos monteurs de lignes, par exemple. Les effets, également, des seuils plus précis du premier effet physiologique qui est les magnétosphènes, donc l'impression de voir des points lumineux dans les yeux, qui n'est absolument pas dangereux, mais qui est dû à des courants induits dans la rétine.

Et les autres études qu'on réalise depuis 2011, c'est des études sur les interférences potentielles d'un champ électrique élevé avec le fonctionnement des stimulateurs cardiaques et des défibrillateurs automatiques implantables, puis on devrait publier un article à la fin de l'année sur cette question-là.

Et Hydro-Québec ne se fonde pas seulement sur les recherches auxquelles elle participe, mais sur l'ensemble des opinions des universitaires indépendants, par exemple. Donc, c'est simplement un ajout à la recherche, mais c'est vraiment un

know what they are looking for." So they had negative results.

Presently, Hydro-Québec is financing international research. I mentioned that yesterday. The neurophysiological effects of high magnetic fields because we want to know the effects on the vestibular apparatus of our linemen, and also, the magnetosphene generations, so the impression of having spots in the eyes due to induced current in the retina.

The other studies that we have done since 2011 are studies on the potential interference of high magnetic field with the operation of pacemakers and implemented defibrillators, and we are going to publish an article on this issue at the end of the year.

And Hydro-Québec does not only base itself on the research it participates in, but on all the opinions of universities, independent opinion. So, it's simply an addition to research, but it's really a concern of the company and the authors are always free to

souci de l'entreprise. Et les auteurs sont toujours libres de publier sans l'assentiment d'Hydro-Québec, parce que ça fait partie du Code d'éthique de la recherche internationale.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez mentionné plusieurs études qui sont critiques face à la référence que Monsieur a donnée. Est-ce que c'est possible de pouvoir nous les déposer, s'il vous plait, de façon à ce que Monsieur puisse les identifier, puis éventuellement, les chercher puis en prendre connaissance, puis qu'il puisse saisir exactement la teneur des éléments qui ont été soulevés dans ces contre-expertises-là.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Je pourrai vous fournir les références bibliographiques, puis peut-être des éléments de capsule visuelle, si vous souhaitez qu'il synthétise les résultats.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait, surtout qu'on puisse les rendre disponibles, pour que vous puissiez en prendre connaissance, puis que vous puissiez au moins savoir sur quels arguments se base cette contre-expertise.

M. JEFFREY DEREVENSKY :

On n'a pas répondu à ma question. Est-ce que vous avez fait des études, vous-

publish without the agreement of Hydro-Québec. That is part of the Code of Ethics of International Research.

THE CHAIRMAN:

And you also mentioned many studies that are critical of the reference that the gentleman mentioned. Is it possible to file them with us, so that the gentleman will be able to identify them, and eventually look into them and apprise himself of them, so that he can understand the scope of the elements that were raised in these comments?

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Well, I can give him our bibliography, and some abstracts, if you will.

THE CHAIRMAN:

Yes, thank you, so that we can make them available, so that you can be apprised of them, and you can at least know on what arguments are based this opinion.

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

The question was not answered of how many studies you have done, personally and

*même, qui ont été publiée dans ce secteur?
Vous n'avez pas répondu à la question.*

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Si vous parlez d'Hydro-Québec, Hydro-Québec a probablement participé à au moins...

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Non, je parle de vous personnellement.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Moi, personnellement?

LE PRÉSIDENT :

Non, non, on n'est pas dans un débat contradictoire, là. La question c'est : avez-vous réalisé des études?

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ou participé à des études?

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Oui.

published, in this field. That question is not answered yet.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

If you are talking about Hydro-Québec, Hydro-Québec has probably participated in...

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

No, I'm talking about you.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Me, personally?

THE CHAIRMAN:

No, we are not going to have this type of debate. So, did you carry out any studies?

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Yes.

THE CHAIRMAN:

Did you participate in studies?

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

Yes.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez réalisé des études?

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

L'étude sur les stimulateurs cardiaques, je l'ai réalisée plus directement. Les autres études, Hydro-Québec... Bien, en fait, je l'ai réalisée en collaboration avec l'Institut de cardiologie de Montréal. Donc, moi, j'ai un rôle de chapeautage, mais l'Institut de cardiologie est l'investigateur principal. Toutes les autres études, en fait, essentiellement, on se tient au courant de l'étude, mais c'est... Même, je vous dirais que les investigateurs principaux, c'est les auteurs de l'étude.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, je vous invite à votre deuxième question, s'il vous plait.

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Si la présidence me le permet, j'aimerais faire un commentaire général. Je suis un professeur de psychologie infantile, j'ai une réputation internationale de recherche. J'ai publié plus de cent cinquante (150) documents qui ont été revus par les pairs, des chapitres et ainsi de suite. Vous pouvez toujours critiquer une étude du point de vue de la méthodologie. Alors, vous êtes en train de choisir les études que vous voulez utiliser, et nous,

THE CHAIRMAN:

Have you carried out studies?

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

The study on cardiac stimulators and other studies have been carried out, and I did this with the Institute of Cardiology in Montreal. The main investigator is the Institute of Cardiology of Montreal. And all the other studies have been carried out, but we keep abreast of these studies, of course, but the main investigators are the authors of these studies.

THE CHAIRMAN:

Okay, your second question.

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

If the Chair will permit me one general comment. I am a professor of child psychology and I am a professor of psychiatry at McGill University. I have an international reputation for research not in this area. I have published over a hundred and fifty (150) different peer reviewed papers, three books, and about eighty (80) book chapters, and people can always criticise any study methodologically. So, you are picking and choosing the studies that you

nous allons choisir d'autres études pour vous suggérer qu'il y a une possibilité que ces lignes de haute tension peuvent causer des problèmes.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, vous comprendrez qu'on n'est pas dans un débat d'experts, puis ce n'est pas ce soir qu'on va pouvoir trancher, à savoir si oui ou non, la véracité de chacune des études dont on a fait la mention. J'aimerais que vous développiez votre point de vue lors de l'éventuel mémoire que vous allez nous déposer.

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Puis je vous invite à votre deuxième question, s'il vous plait.

Dre GENEVIÈVE OSTIGUY :

Hydro-Québec s'appuie sur les opinions des autorités de santé compétentes.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait, Madame. Votre deuxième question.

want to use, and in our brief we will provide alternative studies to suggest that there is a possibility that these high tension wires actually produce problems.

THE CHAIRMAN:

Listen, we are not going to have a debate of experts, and we are not going to decide here if each study is truthful or not, of all the studies that have been mentioned. So, just please, develop your point of view in the brief that you are going to be submitting.

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

Absolutely.

THE CHAIRMAN:

And I now ask you to move to your second question now, please.

Dr. GENEVIÈVE OSTIGUY:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

(No translation).

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Alors, ma deuxième question, c'est les coûts de l'étude. Encore une fois, j'ai un document qui vient de Jean-Philippe Rousseau, qui indique les coûts de la solution souterraine. Et dans ce chiffrage des coûts, qui est cinquante-huit virgule huit millions de dollars (58,8 M\$) dans cette note de service – il y a peut-être d'autres notes de service révisées qui existent – mais il y a une rubrique et c'est juste un petit tableau, mais il y a une petite rubrique qui dit « Divers ou Autres », et c'est douze virgule six millions de dollars (12,6 M\$).

Alors, il semble que ce chiffre est assez élevé. C'est à peu près vingt-cinq pour cent (25 %) du budget total qui se trouve sous cette rubrique "Divers". Est-ce que vous pouvez m'expliquer qu'est-ce que représente ce virgule six millions de dollars (12,6 M\$)?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, on a déposé, suite à ce document-là qu'on a remis et que Monsieur a en mains, on nous a demandé de ventiler davantage les coûts pour qu'on y voie plus de rubriques. Ça fait partie du document qu'on a déposé tout à l'heure, d'entrée de jeu. Je peux faire la suggestion de le projeter à l'écran. Ça met en lumière

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

Oh, sorry. This has to do with the costing of the study. Once again, I have a document here that is from Jean-Philippe Rousseau, indicating the cost of the underground solution. And in that costing, which comes out to fifty point eight million dollars (\$50.8M) in this particular memo – there may be further memos that have been revised – there is a line item, which is, by the way, only a small little table, there is a line item that says: "Miscellaneous or Other", which accounts for twelve point six million dollars (\$12.6M).

It seems like a fairly high, large number. It's almost twenty-five percent (25%) of the entire budget as miscellaneous. Can you please explain what "miscellaneous" means that cost twelve point six million dollars (\$12.6M)?

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Mr. Chair, we have filed, following this document that we handed out and that the gentleman has, we were asked to break down the costs, so that we could see more budget items there, budget lines. This is a document that we filed at the beginning, and I can make the suggestion to show it on the screen so it will show the costs for the

les coûts paramétriques qui ont été estimés pour une solution souterraine dans le cadre du projet actuel, et les projets de Limoilou et Viger-Delormier. Donc, on pourrait s'attarder à la colonne du projet actuel, mais aussi, ça met en lumière...

LE PRÉSIDENT :

Mais je comprends de la question de Monsieur, qu'il y a un item de vingt-cinq millions (25 M\$) qui n'est pas ventilé, qui n'est pas détaillé, puis ce que je comprends de la question de Monsieur, il voudrait savoir, ce vingt-cinq millions (25 M\$)-là, il est ventilé de quelle façon. Douze millions (12 M\$), excusez-moi.

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Douze virgule six millions (12,6 M\$).

LE PRÉSIDENT :

Alors, je pense qu'on devrait plutôt s'attarder à ventiler le chiffre que Monsieur nous souligne, puis de quelle façon il va être utilisé.

M. MATHIEU BOLULLO :

C'est parce que je n'ai pas sous les yeux... si j'avais le tableau sous les yeux, je pourrais vous dire qu'est-ce qu'il y a là-dedans.

underground line, and also, for the projects in Limoilou. So, we could look at the current project, but it also has other projects.

THE CHAIRMAN:

But I understand the gentleman's, there is an item of twelve point six million (\$12.6 M) that is not broken down. So that twenty-five million (\$25 M), how can it be broken down? Sorry, I said twenty-five million (\$25 M), but it's actually twelve point six million (\$12.6 M).

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

Yes, twelve point six million (\$12.6 M).

THE CHAIRMAN:

So, I think we should break down that amount, the twelve point six (\$12.6 M), and how it's going to be used.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

But I do not have this table at my fingertips, here. If I had the table, if I could have it at my fingertips, I could be able to break it down and share that information with you.

LE PRÉSIDENT :

Sortez-le, le tableau, pour qu'on puisse le présenter.

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, je ne sais pas le tableau auquel on fait référence. Si je pouvais l'avoir sous les yeux, je pourrais vous dire ce qu'il y a dedans. Est-ce qu'on a ce tableau-là ici, qu'on avait remis? Parce qu'il y a eu plusieurs versions de détails de coûts.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est un document qui était sur le site internet de la commission?

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Non, je ne sais pas. C'est quelque chose que monsieur Rousseau a envoyé à la Ville de Dollard-des-Ormeaux comme étant un exemple des coûts de la solution souterraine

LE PRÉSIDENT :

Vous l'avez en main? C'est beau.

M. MATHIEU BOLULLO :

C'est la 158. Donc, vous avez à l'écran les coûts totaux paramétriques qui ont été estimés en dollars constants de 2014 à cinquante-huit point huit millions (58,8 M\$). Donc ça, ça représente deux

THE CHAIRMAN:

Do we have access to that table?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Because there is a number of questions.

THE CHAIRMAN:

Is it a document that's available on the website of the Commission?

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

No, I don't know, I'm not sure. This is... We can put it on, but this is something that Mr. Rousseau had actually sent to the City of Dollard-des-Ormeaux as an example of the underground solution.

THE CHAIRMAN:

Do you have it now?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

It's 158. So what you see on the screen is the total costs that have been estimated in constant dollars of 2014, so fifty-eight point eight million (\$58.8 M). So you have for the first forty (40) years. So this was done to

volets : un volet à l'initial pour les quarante (40) premières années, donc ça a été fait dans une perspective de comparaison avec l'équivalent aérien, donc d'une durée de vie de quatre-vingts (80) ans. Ça regroupe à la fois les investissements initiaux, et aussi après une période de quarante (40) ans. Donc, c'est ça qui donne cinquante-huit point huit (58,8 M)

Donc, la répartition qui a été mise, la ventilation qui a été faite, qui est assez condensée, donc l'idée c'est qu'on a mis les coûts d'avant-projet d'ingénierie, sept point six millions (7,6 M\$), les coûts d'approvisionnement, les coûts de construction, et la rubrique à laquelle Monsieur fait référence, c'est la troisième ligne, « Frais financiers et autres » qui s'élèvent à douze point six (12,6 M\$). C'est bien ça?

M. JEFFREY DEREVENSKY :

Oui.

M. MATHIEU BOLULLO :

O.K., dans la partie « Frais financiers et autres », ce qui va là-dedans, c'est toute la partie de gérance de projet. Donc, toute la partie associée à la gestion de projet, à la gestion de chantier, la partie, bien évidemment, de frais financiers, donc les intérêts qui courent, qui sont relativement importants dans ces projets-là, et il y a également des coûts au niveau des travaux que TransÉnergie aurait à faire.

compare it with an equivalent of overhead lines, which last eighty (80) years. So you have the initial cost and over a forty (40) year period. So that's fifty-eight point eight million (58.8M).

So, the breakdown is we put the seven point six (7.6) is for the engineering, the construction. And then, you see the line item that the gentleman was referring to is the third one, "Financial Cost and Other", twelve point six million (\$12.6M). Is that what you were referring to, sir?

Mr. JEFFREY DEREVENSKY:

Yes.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Now, under "Financial Cost and Others", it's the management of the project. Everything that has to do with the management of the job site, and of course, financial costs that are associated with the project, it means the interest that are incurred, fairly high in this type of project, of course. And there are also the costs associated with the work that should be carried by TransÉnergie.

LE PRÉSIDENT :

Un instant, s'il vous plaît. Alors, pour la troisième fois, est-ce que c'est possible de fermer les cellulaires, s'il vous plaît? On travaille. Merci. Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, excusez-moi, je reprends. Frais de gestion de projet, frais financiers. Il y a également les contingences. Donc dans une évaluation paramétrique, il y a des frais de contingences qui sont élevés aussi, ça varie entre quinze (15 %) et vingt-cinq pour cent (25 %). Et il y a toute la partie « Autres coûts directs ». Donc, à Hydro-Québec, il y a des coûts qui sont... Il y a des services, exemple, par le Centre de services partagés, pour le dépôt ou les transactions.

Donc, c'est tous ces autres coûts-là qui sont générés par les différents services qui contribuent au projet qui vont dans « Autres coûts directs ». Donc, frais financiers, autres coûts directs, les contingences et la gestion de projet. Et c'est des ratios qui sont tout à fait normaux.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bolullo. Merci pour vos questions.

THE CHAIRMAN:

Now, for the third time, I am asking you to turn off your cell phones. We are at work here. Thank you. Mr. Bolullo, you can go on.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

I apologize. Okay, so I'm just going to start again. Management cost, financial cost, also contingencies. There are always contingencies that we have to factor in. They are about fifteen (15%) to twenty-five percent (25%). And there are also other direct costs. At Hydro-Québec, there are some services, for example, for shared services, for the transactions that are going to be carried out.

So it's all these other costs that are generated by the other departments that come under "Other". So financial costs and other direct costs, contingency costs and the management of the project. So these are acceptable ratios.

THE CHAIRMAN:

Thank you very much for your question.

Mme NADINE ZALZAL

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'aimerais maintenant demander à madame Zalzal, s'il vous plait, à venir poser ses questions.

Mme NADINE ZALZAL :

Bonsoir, j'aimerais, si possible, voir trois petits emplacements sur la mappe que vous nous montrez. Premier emplacement, Blue Haven et Jourdain.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien là, écoutez, c'est un peu vague. Est-ce que vous pourriez poser d'abord votre question? Après ça, on ira voir si on a un document, s'il vous plait.

Mme NADINE ZALZAL :

Oui, c'est la position des poteaux versus les maisons. Ils sont vraiment collés, on peut presque les attraper.

LE PRÉSIDENT :

Et on parle des poteaux du projet qui est envisagé?

Mme NADINE ZALZAL :

C'est ça.

Ms. NADINE ZALZAL

THE CHAIRMAN:

And now, I would like to ask Ms. Zalzal to come and ask her questions.

Ms. NADINE ZALZAL:

Good evening. If possible, I would like to see three locations on the map, Blue Haven and Jourdain.

THE CHAIRMAN:

Listen, that's a bit vague. Can you ask your question?

Ms. NADINE ZALZAL:

It's the position of the posts versus the houses. They are so close.

THE CHAIRMAN:

What type of posts?

Ms. NADINE ZALZAL:

The posts that are going to be.

LE PRÉSIDENT :

O.K., donc simulation visuelle. Non, c'est le projet. C'est ça, c'est le projet?

Mme NADINE ZALZAL :

Bien, y a présentement un poteau, puis il va y avoir un deuxième poteau à côté. Donc, c'est le projet.

M. MATHIEU BOLULLO :

Juste pour une précision, quand on parle de poteaux, est-ce que vous parlez de ligne de distribution? Est-ce qu'on parle de la ligne cent vingt (120) actuelle? La ligne trois cent quinze (315)?

Mme NADINE ZALZAL :

On parle d'électricité. Il y a présentement un poteau électrique, une tour, et il y aura une deuxième tour qui sera le haut voltage. C'est exactement le coin de Blue Haven et Jourdain, c'est ça. Côté, ça serait nord-ouest.

M. MATHIEU BOLULLO :

Est-ce que ça serait possible de pointer où on veut... à quel endroit exactement?

Mme NADINE ZALZAL :

L'adresse pourrait être, de mémoire, 340, Blue Haven.

THE CHAIRMAN:

So, visual simulation, please. It's the posts from the project.

Ms. NADINE ZALZAL:

But, there is currently a post, and there's going to be a second post. So it's the post that is going to be erected during the project

Mr. MATHIEU BOLULLO:

When you are talking about posts, you are talking about the distribution line or you are talking about the 120 kV?

Ms. NADINE ZALZAL:

When we talk about electricity, there is a tower and there is going to be another tower that's going to be much higher. Blue Haven and Jourdain.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Would it be possible to indicate where?

Ms. NADINE ZALZAL:

The address, 340 Blue Haven.

LE PRÉSIDENT :

Là, je vous avoue, en termes de repérage...

Mme NADINE ZALZAL :

O.K., je vais essayer de le trouver, si je peux m'approcher, parce que je ne vois pas.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Blue Haven. O.K., vous pouvez aller reprendre votre place, Madame, nous l'avons. Merci.

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, on fait référence à ce point-là, ici. La rue Jourdain et la rue Blue Haven, ici.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la question, s'il vous plait.

Mme NADINE ZALZAL :

Moi, la question : à quelle distance est le premier poteau et à quelle distance sera le deuxième poteau? Et je sais qu'il y a eu un troisième poteau, un autre poteau qui a été collé dans la cour presqu'arrière de cette maison.

THE CHAIRMAN:

If you can identify that. Well, trying to locate it...

Ms. NADINE ZALZAL:

If I can get closer, I would be able to find it for you.

THE CHAIRMAN:

Blue Haven.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

So we are referring to this, here, Jourdain Street and Blue Haven.

THE CHAIRMAN:

So now, your question.

Ms. NADINE ZALZAL:

My question is the following. At what distance is the location of the first post, and at what distance will the second post be? And I think there is a third one that has been erected just near this house.

LE PRÉSIDENT :

Les distances entre les deux poteaux, l'existant et le projeté.

Mme NADINE ZALZAL :

Le projeté, et un autre qu'ils viennent d'installer, je ne sais pas pourquoi.

M. MATHIEU BOLULLO :

Il faut bien distinguer. Ici, ça, c'est la ligne cent vingt (120) actuelle, ça, c'est la ligne projetée. Quand on parle de poteaux qui sont collés sur les maisons, là, on fait référence à une ligne de distribution.

Mme NADINE ZALZAL :

Oui. On voit la maison comment est-ce qu'elle est collée au poteau.

LE PRÉSIDENT :

On parle de la distance entre la maison ou entre les poteaux?

Mme NADINE ZALZAL :

Non, de la maison au poteau.

LE PRÉSIDENT :

De la maison au poteau. Donc, la distance de la ligne de distribution entre la maison et la ligne. La distance.

THE CHAIRMAN:

So the existing post and the ones that are going to be erected eventually.

Ms. NADINE ZALZAL:

And this third post.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Okay, some answers now. This is the current one twenty (120) line, and this is the forecasted line. So when you are talking about posts that are near the homes, you are talking about a distribution line.

Ms. NADINE ZALZAL:

Yes. You see the home is so close to the post.

THE CHAIRMAN:

We are talking about the distance between the house or the distance between the posts?

Ms. NADINE ZALZAL:

No, between the house and the post.

THE CHAIRMAN:

So the distance between the distribution line and the house. That's what we are referring to, okay.

M. MATHIEU BOLULLO :

Juste pour être certain, Monsieur le président, on cherche une simulation visuelle de ce secteur-là. Là, on est en train de la chercher, mais on n'a pas fait des simulations visuelles sur l'ensemble de la ligne. Donc, on est en train de chercher celle qui pourrait représenter le mieux.

Mme NADINE ZALZAL :

Bien, on voit. C'est ce qu'on voit. On voit celle de Blue Haven que je veux mentionner, et on voit celles de Jourdain et Frontenac. C'est identique.

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, on ne peut arriver à une réponse tout de suite. Les gens vont faire la recherche, puis ils vont déposer la réponse par écrit, avec un plan éventuellement.

Mme NADINE ZALZAL :

Également, il y avait...

LE PRÉSIDENT :

La deuxième question.

Mme NADINE ZALZAL :

Bien, ce n'est pas la deuxième question, ça fait partie de la même question.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Mr. Chair, we are looking for a visual simulation of this sector, but we have not done visual simulations throughout the line, so we are going to look at one that is going to be very similar.

Ms. NADINE ZALZAL:

Well, I think we can see Blue Haven, that I wanted to mention about, and also Jourdain and Frontenac.

THE CHAIRMAN:

No, we cannot come up with an answer on the spot. People are going to do the research and they are going to file this reply in writing.

Ms. NADINE ZALZAL:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

The second question.

Ms. NADINE ZALZAL:

Well, it's part and parcel.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais là, il n'y a pas de sous-question, Madame. Vous avez le droit à deux questions. Je vous invite à prendre... Vous avez demandé la distance. On va faire une simulation visuelle, ça va être déposé. Alors, je vous invite à votre deuxième question, s'il vous plaît.

Mme NADINE ZALZAL :

Bien, ma deuxième question, c'est encore la distance. Si on regarde Place des Pins, au centre, on a une maison, 216, Place des Pins à peu près. Ça donne dos à l'unité de contrôle de toute cette station, là. Où est-ce qu'il est votre poste, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, là, c'est la distance entre le poteau et la maison.

Mme NADINE ZALZAL :

Non, là, j'aimerais savoir. On a mentionné que ç'a allait être agrandi, puis il y aurait un mur, puis il y aurait je ne sais pas quoi. J'aimerais savoir, la distance des maisons et du poste Saint-Jean va être agrandie jusqu'où? Parce qu'il y a un terrain de Hydro entre les maisons et le poste Saint-Jean. J'aimerais savoir ça va s'étendre jusqu'où, la barrière des maisons ou ...?

THE CHAIRMAN:

You are not entitled to a sub-question, so I am inviting you now... The distance between the post and the house, and we are going to do this. So we are going to provide the answer. Second question.

Ms. NADINE ZALZAL:

My second question is also related to the distance. If we look at Place des Pins, 216 Place des Pins. It's just on the back of the control center where your substation is.

THE CHAIRMAN:

So, it's the distance...

Ms. NADINE ZALZAL:

No, it's not the post. What I would like to know, you said that there would an expansion, there would be a wall and something else. So I would like to know the distance of the homes and the Saint-Jean substation is going to be expanded, because there is a Hydro-Québec servitude there. So what is going to be the expansion?

LE PRÉSIDENT :

Donc, le réaménagement avec la zone contigüe au poste.

M. MATHIEU BOLULLO :

On va projeter une image du poste pour qu'on voie mieux la photo.

Mme NADINE ZALZAL :

La raison de ma question, c'est que je trouve que ce secteur va être hautement en hausse magnétique et très dangereuse pour les gens.

LE PRÉSIDENT :

Oui, alors ça, c'est une position que vous pourrez développer lors de votre mémoire, mais on va s'assurer que vous ayez au moins les réponses pour ce qui est des distances.

M. PIERRE VAILLANCOURT :

Alors, Monsieur le président, donc, comme on l'a mentionné un peu hier, ici vous voyez ce qu'on appelle, en jaune, le mur architectural qu'on propose. Ce mur-là, présentement, l'extension du poste, comme nous l'avons planifié, arrive à un point cinq (1,5) mètre de la limite de propriété. Hier, nous l'avons mentionné, nous avons regardé avec les ingénieurs s'il y avait moyen de resserrer certains équipements et

THE CHAIRMAN:

So when it's going to be redeveloped for the abutting area with the substation.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

We are going to show you a picture of the substation, and we will be better able to gauge the whole situation.

Ms. NADINE ZALZAL:

The reason for this question is I believe that this section is going to be highly magnetic and a highly magnetic field.

THE CHAIRMAN:

But this is something that you can point out in your brief when you are going to be filing it in mid-May.

Mr. PIERRE VAILLANCOURT :

Mr. Chair, as we mentioned yesterday, this is what we call, in yellow, the architectural wall. This is being proposed in the expansion. It arrives at one point five (1.5) of the property lines. We said, yesterday, we reviewed this with the engineers if we could tighten up some of the equipment and move it away by another one point five (1.5).

le mieux que l'on peut faire, c'est qu'on a dit, ce serait de l'éloigner d'un autre un point cinq (1,5) mètre.

Alors, on ouvrait une porte, hier. On dit, si tant est que le mur n'était pas souhaité, alors on pourrait, à ce moment-là, le remplacer par une clôture architecturale, oui, comme on a fait sur les trois autres façades du poste, et le jumeler à une haie de cèdres, par exemple, puisqu'on serait capables, à ce moment-là, avec la distance, de pouvoir ajouter cette haie de cèdres. Ce qui serait, si vous voulez, le compromis pour assurer, donc, la discrétion du poste par rapport aux résidences.

LE PRÉSIDENT :

Donc on parle de trois mètres.

M. PIERRE VAILLANCOURT :

Trois mètres au total, oui, tout à fait. Et je pense que ce que Madame mentionnait, les poteaux, je ne suis pas sûr, on va le vérifier, mais ça serait des poteaux qui étaient ici au coin, si j'ai bien compris, et puis on apportera des photos si c'est comme ça que...

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous demanderais de produire, peut-être, des simulations visuelles qui permettraient à Madame de pouvoir développer son argumentaire dans le cadre de son mémoire.

So let's say the wall was not wanted by the residents, we could replace it by an architectural fence, like we have done on the three other abutting sides of the property, and combine it with cedar hedge. Because with the distance we have, we could add the cedar hedge and that would shield, provide a screen to the substation.

THE CHAIRMAN:

So the height would be three meters?

Mr. PIERRE VAILLANCOURT:

Yes, the total is three meters. And the woman was referring to the posts, and maybe the ones located at the corner, and we can bring pictures.

THE CHAIRMAN:

Maybe to produce some visual simulations so that she will be able to develop her brief.

Alors, Madame, le promoteur va faire diligence, il va déposer la documentation qui va se retrouver sur le site internet dès qu'on va pouvoir l'avoir en main. On donne généralement un délai de quarante-huit (48) heures, soixante-douze (72) heures au plus tard, pour rendre disponibles les documents.

Mme NADINE ZALZAL :

Et ça, ça va sur quel site?

LE PRÉSIDENT :

Le site internet de la Commission du Bureau d'audiences publiques, le poste Saint-Jean.

Mme NADINE ZALZAL :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Madame Zalzal.

M. PETRO DELEO

LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite maintenant monsieur Petro Deleo, s'il vous plait. Bonsoir, Monsieur Deleo.

So the documentation is going to be filed. It's going to be available on the website. We usually we give a delay of forty-eight (48) hours to make those documents available.

Ms. NADINE ZALZAL:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

It's going to be available on the BAPE website, under the Saint-Jean substation.

Ms. NADINE ZALZAL:

Thank you very much.

THE CHAIRMAN:

Than you, Madame Zalzal.

Mr. PETRO DELEO

THE CHAIRMAN:

Mr. Petro Deleo would be our next speaker. Good evening, Mr. Deleo.

M. PETRO DELEO :

Bonsoir, Monsieur le président.

Mr. PETRO DELEO:

Good evening, Mr. Chair.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous écoutons.

THE CHAIRMAN:

You have the floor.

M. PETRO DELEO :

La première question que j'ai, je veux savoir c'est quoi la distance...?

Mr. PETRO DELEO:

My first question, I would like to know...

LE PRÉSIDENT :

Évidemment, vous avez deux questions?

THE CHAIRMAN:

You have two questions.

M. PETRO DELEO :

Oui. La première question : c'est quoi la distance où les effets magnétiques deviennent presque zéro?

Mr. PETRO DELEO:

My first question: what is the distance where the magnetic effect comes down to zero?

LE PRÉSIDENT :

Alors, à quelle distance pour qu'on n'ait plus de champ magnétique, en quelque sorte.

THE CHAIRMAN:

So at what distance where there is no longer any magnetic field is essentially your question.

M. PETRO DELEO :

Oui.

Mr. PETRO DELEO:

Yes.

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais demander à mon collègue – je n’oublierai pas son nom cette fois-ci – Jean-Pierre Tardif à venir.

LE PRÉSIDENT :

S’il vous plait.

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Jean-Pierre Tardif, Institut de recherche d’Hydro-Québec. Alors, dans un milieu urbain tel que celui-là, le champ magnétique ne vient jamais à zéro, parce qu’on s’éloigne d’une source, on se rapproche d’une autre, et ça ne vient jamais à zéro. Le champ est toujours faible, mais il ne vient jamais à zéro en milieu urbain, et même en milieu moins densément peuplé. On a des lignes de distribution, on a des équipements électriques à la maison. Toute l’installation électrique domestique, les mises à la terre et tout ça, alors ça ne vient jamais à zéro.

LE PRÉSIDENT :

Mais je crois comprendre que la question de Monsieur, c’est en lien avec les installations électriques d’Hydro-Québec. C’est bien ce que vous voulez savoir, vous.

M. PETRO DELEO :

Oui.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

I am going to ask my colleague – and I won’t forget his name – Jean-Pierre Tardif to please come forward to answer this question.

THE CHAIRMAN:

Yes, please.

Mr. JEAN-PIERRE TARDIF:

Jean-Pierre Tardif, at the IREQ. In an urban setting such as this one, the magnetic field never comes down to zero because you are away from one source and getting closer to another source, so it’s never at zero. It’s always very weak or very low, but even in other areas whereas we have distribution lines, we have electric domestic appliances in our homes, so the magnetic field is never at zero.

THE CHAIRMAN:

But I think he is referring to the electrical facilities of Hydro-Québec. That’s what you want to know, Mr. Deleo?

Mr. PETRO DELEO:

Yes.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, mais on comprend que dans une maison, il y a des articles électriques et qu'on est exposés à des champs. Mais au regard de ce que vous nous avez présenté tout à l'heure pour ce qui est de l'emprise, puis de la diffusion, je veux dire, en termes de distance, pour qu'on ait un champ magnétique zéro en regard d'une ligne de 315 kV, c'est quoi la distance?

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Zéro, c'est sur de très, très longues distances, mais on a toujours une fraction d'une fraction qui est très, très, très minime.

M. PETRO DELEO :

Je comprends que ça devient presque jamais à zéro. Je comprends ça, mais je veux dire, c'est quoi la distance qu'on a besoin pour être presque à zéro?

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Bien, en fait, si on prend...

M. PETRO DELEO :

C'est vingt (20) mètres? Trente (30) mètres? Quarante (40) mètres?

LE PRÉSIDENT :

On va laisser le promoteur répondre.

THE CHAIRMAN:

So, in a house, yes, we understand there are electrical appliances, we are exposed to magnetic fields, but based on what you presented a bit earlier with regards to the right-of-way, what is the distance so we would have a zero magnetic field in light of a 315 kV?

Mr. JEAN-PIERRE TARDIF:

Well zero would be a very long, long distance, and it would be a fraction of a fraction.

Mr. PETRO DELEO:

Yes, I understand all of that, that it never really comes down to zero, but what is the distance that we need for it to be as close as possible to zero?

Mr. JEAN-PIERRE TARDIF:

(...)

Mr. PETRO DELEO:

Is it twenty (20) meters? Thirty (30) meters? Forty (40) meters?

THE CHAIRMAN:

(No translation).

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Si on prend la référence du champ ambiant moyen qu'on retrouve dans la plupart des maisons du Québec, c'est un champ moyen, pour une ligne de ce type-là, on juge qu'à une distance d'à peu près quarante (40) mètres du centre de la ligne – donc directement en dessous des conducteurs, on calcule une quarantaine de mètres. Alors, à cette distance-là, on revient au niveau ambiant qui est de zéro virgule deux (0,2) microtesla pour la majorité des maisons du Québec. Une moyenne.

M. PETRO DELEO :

Alors du centre de la ligne jusqu'à quarante (40) mètres.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Deleo, vous posez la question à moi, s'il vous plaît.

M. PETRO DELEO :

Pardon. Alors, de la ligne du centre, c'est quarante (40) mètres.

LE PRÉSIDENT :

Quarante (40) mètres, c'est ce qu'on vient de nous dire.

Mr. JEAN-PIERRE TARDIF:

If we look at the reference of the ambient field that we find, the average field in the average home for this type of line, we say about forty (40) meters from the center of the line – just under the conductor – we calculate forty (40) meters and we come to the ambient level, which is at zero point two (0.2) microteslas.

Mr. PETRO DELEO:

So you take the center...

THE CHAIRMAN:

Mr. Deleo, you have to address the commissioners, please. Thank you.

Mr. PETRO DELEO:

So from the center of the line, you have a distance of forty (40) meters.

THE CHAIRMAN:

Okay, that's what you said, yes.

M. PETRO DELEO :

O.K., merci. La deuxième question. Dans les projets passés, disons les derniers vingt-cinq (25) ans, où les pylônes at the end ont été installés sur le terrain d'Hydro, est-ce qu'Hydro a jamais compensé les propriétaires pour les impacts négatifs de valeur immobilière?

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est un sujet qu'on a abordé cet après-midi, mais Monsieur Bolullo, s'il vous plait. La question qu'on a posée c'était... bien, on l'a posée d'ailleurs tout à l'heure, je ne sais pas si vous étiez présent. On avait dit s'il y avait déjà eu des poursuites, puis s'il y avait eu des compensations qui avaient été versées pour ce qui est des pertes de valeur. Ça, on l'avait abordé. Alors, ce que je comprends, c'est peut-être plus direct, votre question c'est : est-ce que vous avez déjà compensé pour des pertes de valeur?

M. PETRO DELEO :

Oui, dans les derniers vingt-cinq (25) ans, oui.

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais poser la question à mon collègue Régis Tellier.

Mr. PETRO DELEO:

Now, second question. In the projects that were carried out in the last twenty-five (25) years, where the overhead towers were installed on Hydro property? Did Hydro ever compensate the residents for the impact on their property value?

THE CHAIRMAN:

This is something that we broached this afternoon, Mr. Bolullo, and we did ask it a bit earlier this evening, so were there any lawsuits, or any financial compensation for a loss in property value for the abutting owners? I understand your question is very direct. In the last twenty-five (25) years, has there ever been any financial compensation to abutting residents?

Mr. PETRO DELEO:

(No translation).

Mr. MATHIEU BOLULLO:

I am going to give this question to Mr. Régis Tellier.

M. RÉGIS TELLIER :

Régis Tellier, directeur des services immobiliers, Hydro-Québec. En fait, quand il y a eu compensation ou indemnisation, c'est quand la propriété directement a été touchée par l'utilité publique. Donc, il n'y a eu aucune, dans les vingt-cinq (25) dernière années — en tout cas à ma connaissance — de compensation ou d'indemnisation pour des propriétés riveraines non touchées par l'utilité publique. En fait, il faut comprendre que le cadre légal qui prévaut au Québec ne nous permet pas d'indemniser les propriétaires non touchés par l'utilité publique directement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il faudrait que le résident soit propriétaire de l'emprise où là, il aurait une compensation éventuelle.

M. RÉGIS TELLIER :

Propriétaire ou est-ce que là, il aurait un droit de servitude acquis par l'entreprise, puis il y aurait indemnisation pour soit les droits qu'on va chercher, mais également tous les préjudices pour les travaux pendant que le projet est fait.

LE PRÉSIDENT :

Et vous nous aviez souligné cet après-midi que la ligne 735 kV des Sources, Duvernay, Saraguay, c'est ça? Des Sources-Saraguay, c'était juste des

Mr. RÉGIS TELLIER:

Régis Tellier, Director of Real Estate Services at Hydro-Québec. When there was compensation is when the property was directly impacted by the utilities. In the last twenty-five (25) years, to my knowledge, there has not been financial compensation for abutting properties that are just next to utilities. Within Hydro-Québec, we are not entitled to compensate residents that are not necessarily abutting.

THE CHAIRMAN:

So the resident had to be really to the abutting.

Mr. RÉGIS TELLIER:

And there would have a servitude that gives onto the right-of-way, so and these are rights that we want to acquire, because during the construction phase, we have to go on the servitude.

THE CHAIRMAN:

You said that the des Sources-Saraguay line — is that the one? It was all private property, so there were mechanisms in place that had been put in place.

propriétés privées, donc il y avait des mécanismes de compensation qui avaient été autorisés à ce moment-là.

M. RÉGIS TELLIER :

Exact. Du moment qu'on passe une nouvelle ligne, puis il y a des droits de servitude qui sont pris, là, il y a un calcul qui est fait par rapport à la valeur marchande, c'est qu'on vient indemniser la valeur des droits qu'on va chercher par rapport à cette ligne-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K., la situation est sensiblement différente pour ce qui nous préoccupe aujourd'hui, là. C'est des emprises qui sont propriété d'Hydro-Québec ou de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, donc le mécanisme de compensation ne s'applique pas.

M. RÉGIS TELLIER :

Exact, parce que pour le projet dont il est question, Hydro-Québec possède tous ses droits pour pouvoir exploiter sa ligne et faire les travaux en cours.

LE PRÉSIDENT :

Donc, historiquement, sur vingt-cinq (25) ans, il n'y a pas eu de compensation pour ce qui est des effets autres que si ça affecte la propriété directement de quelqu'un?

Mr. RÉGIS TELLIER:

Yes, when we put in a new line, there are easements or servitudes, and we indemnify or compensate for those property owners.

THE CHAIRMAN:

But this is quite different, because these are rights-of-ways that belong to Hydro-Québec or the City of DDO, so the compensation mechanism does not apply.

Mr. RÉGIS TELLIER:

Yes, absolutely, because Hydro-Québec already owns all the rights to operate this line and carry out the work.

THE CHAIRMAN:

So, in the past twenty-five (25) years, you do not think there has been any compensation unless it impacts directly on the property?

M. RÉGIS TELLIER :

Non, pas à ma connaissance. Un, parce que le cadre légal qui prévaut au Québec ne le permet pas.

Mr. RÉGIS TELLIER:

I don't think so because of our legal structure, we cannot compensate for abutting residents.

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour vos réponses.

THE CHAIRMAN:

(No translation).

M. PETRO DELEO :

Merci.

Mr. PETRO DELEO:

Thank you.

M. GABRIEL OPROVICI

Mr. GABRIEL OPROVICI

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Deleo. Alors j'invite maintenant monsieur Gabriel Oprovinci, s'il vous plait. Alors. rebonsoir, Monsieur Oprovinci.

THE CHAIRMAN :

Now, Mr. Gabriel Oprovinci, please. So hello again, Mr. Oprovinci.

M. GABRIEL OPROVICI :

On a parlé beaucoup, ce soir, des champs magnétiques et la discussion peut continuer encore quelques mois, aucun problème.

Mr. GABRIEL OPROVICI:

This evening, we talked about magnetic fields and the discussion could continue for months.

LE PRÉSIDENT :

On pourrait passer la semaine.

THE CHAIRMAN:

Yes, we could spend the week here.

M. GABRIEL OPROVICI :

Pas mal plus que ça. Il reste une zone grise qui n'est pas encore... et il y a aucune étude qui donne la certitude à cent pour cent (100 %) qu'il n'y a pas un lien. Partout dans l'Europe – parce qu'on a parlé beaucoup qu'on regarde l'Europe parce qu'au Canada, on n'a pas des standards – ils ont pris le principe de précaution.

La madame, Monique Beausoleil, nous a parlé ici de AFSSET, qui est l'Agence française de sécurité sanitaire au travail, et qui préconise la création d'une zone d'exclusion des nouvelles constructions d'établissements recevant du public, qui accueillent des personnes sensibles, de minimum cent (100) mètres de part et d'autre des lignes de transport d'électricité de haute tension.

LE PRÉSIDENT :

O.K., cent (100) mètres.

M. GABRIEL OPROVICI :

Cent (100) mètres. Ensuite, où le principe de précaution a été adopté aussi ça fait plusieurs années : pas de nouvelles habitations ni d'écoles près des lignes d'équipement électrique qui doivent être présentés plus de deux milligrammes d'une distance minimale de soixante-quinze (75) mètres.

Mr. GABRIEL OPROVICI:

Oh even more than that. But nevertheless, there is a gray area where there are no studies that give one hundred percent (100%) certainty that there is no link. Everywhere in Europe – because we talked about Europe, because in Canada there are no standards – they applied the principle of precaution.

And Monique Beausoleil, the lady, talked about the French Occupational Health and Safety Organization that recommends an exclusion zone of at least a hundred (100) meters either side of high-voltage lines if there are vulnerable people within.

THE CHAIRMAN:

(No translation).

Mr. GABRIEL OPROVICI:

Next, where the principle of precaution has been adopted for many years, no new homes or schools near electrical equipment that presents more than two milligrams...

En Italie, un décret a été pris en 1992 afin d'observer les distances à respecter pour la construction de bâtiments. Aux États-Unis, plus proche de nous, de nombreux États ont opté pour des couloirs de passage de lignes assez loin des habitants.

Question : pourquoi, dans le cas de projets d'Hydro-Québec, on n'applique pas le principe de précaution? Est-ce que Hydro-Québec est prête à prendre la responsabilité dans le cas de maladies dues aux champs électromagnétiques?

LE PRÉSIDENT :

Là, vous m'avez posé deux questions.

M. GABRIEL OPROVICI :

Une sous-question.

LE PRÉSIDENT :

C'est deux questions. Alors, écoutez, on va commencer par la première, c'est-à-dire l'application du principe de précaution en fonction des références que vous nous avez données, je pense, essentiellement, en Europe.

Alors, on pourrait commencer par madame Beausoleil, nous préciser exactement si vous avez pris connaissance des éléments qui sont portés à notre connaissance par monsieur Oprovinci.

In Italy, a decree was made in '92 in order to respect the distance before constructing building. In the US, that's closer to us, many states have stated that the corridors have to be far enough away from homes.

So, my question. Why in the case of Hydro-Québec do we not apply the principle of precaution? Is Hydro-Québec willing to take the responsibility if there are diseases caused by electromagnetic fields?

THE CHAIRMAN:

So you have asked two questions.

Mr. GABRIEL OPROVICI:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

No, those are two questions. So listen, we will start with the first one. In other words, the application of the principle of precaution based on the references that you have mentioned, essentially European.

So let's start with Mrs. Beausoleil. Please state if you are aware of the elements that have been mentioned by Mr. Oprovinci.

Mme MONIQUE BEAUSOLEIL :

Il y avait, probablement pour l'AFSSET, c'est en 2010, quand ils ont produit leur document, il semble y avoir eu comme une – et c'est relaté dans le document de la position de Santé publique – il semble y avoir eu... il y a eu l'AFSSET qui a indiqué... bon. Il y a eu un groupe de chercheurs, d'experts, qui ont fait la revue et qui a conclu que la valeur de point quatre (0,4) microtesla ne pouvait pas être avancée comme un niveau de risque au-delà duquel il était probable de voir des effets dommageables sur la santé. Et dans ce cadre-là, ils ne proposaient pas de principe de précaution ni de distance à respecter.

Vous savez, comme ça arrive des fois dans les organisations, vous avez un groupe de travail qui sort un document, qui fait des recommandations. Par la suite, vous avez l'organisme comme tel qui prend une position. Dans ce cadre-là, il semble que l'organisme – pas le groupe d'experts, l'organisme – a effectivement recommandé ce que Monsieur a rapporté concernant le cent (100) mètres, concernant les hôpitaux, la future construction, et c'est l'organisme, donc les responsables, ceux qui sont nommés à cet organisme.

Par la suite, vous avez eu huit experts, dont quatre, qui étaient les experts qui avaient fait l'avis scientifique – ceux dont je vous parlais, les ingénieurs, les physiciens, les médecins et tout ça – qui

Ms. MONIQUE BEAUSOLEIL:

Well, for the AFSSET, it was in 2010 when they produced their document, there seems to – and that is mentioned in the Public Health document – there seems the AFSSET has mentioned... Well, there was a group of researchers, of experts, who did the review of literature, and who concluded that the value of point four (0.4) microtesla cannot be offered up as level beyond which there might be detrimental effects on health. And in that case, they did not suggest a principle of precaution, nor of minimum distance to respect.

You know, as it often happens in organizations, you have a working group that produces a document, they make recommendations, and afterwards, you have the organization itself that takes a position. In this case, it seems that the organization – not the expert group, the organization – indeed recommended what the gentleman has mentioned with regards to the one hundred (100) meters, with regards to hospitals, the future construction, and it is the organization, so the people in charge, those who are named to that organization.

Afterwards, you had eight experts, including four, who were the experts who have drafted the scientific opinion – the engineers, the physicists, the doctors and so on – who wrote an open letter to the

sont ressortis et qui ont fait une lettre ouverte au ministère de la Santé et de l'Environnement, et qui considéraient – je vous le cite – « que l'AFSSET a trompé délibérément le public et a bafoué l'expertise scientifique en se focalisant sur les seules lignes à haute tension plutôt que sur la contribution des autres situations, et en contredisant l'avis des experts qui avaient rédigé le rapport. » Et ces experts ont dénoncé ce déni de la science qui contribuait à inquiéter inutilement les 300 000 riverains des lignes à haute tension de transport d'électricité.

Qu'est-ce qui s'est passé, là? On voit qu'il y a eu comme une discussion. Ça arrive avec les nouvelles technologies. Vous pouvez prendre, par exemple, en France, le Wi-Fi. À une certaine période, le maire de Paris a décrété, avec ses conseillers, qu'il interdisait le Wi-Fi dans les bibliothèques de la ville puisqu'on démontrait un effet sur la santé des Wi-Fi. Et là, pendant un certain temps, ça a fonctionné, il a fermé tous les Wi-Fi des bibliothèques.

Par la suite, il y a eu des scientifiques qui sont venus expliquer que ce n'était pas une source d'exposition qui constituait un danger, et aujourd'hui, si vous allez dans les bibliothèques de Paris, vous allez avoir accès au Wi-Fi.

Donc, en gros, pour ce qui est de l'organisme français, c'est tout expliqué à ce niveau-ci. Il existe effectivement quelques pays ou municipalités, et c'est pour ça que

Department of Health and Environment who considered – and I quote – that “the AFSSET voluntarily misled the public and contradicted scientific expertise by focusing only on high-voltage lines rather than on the contribution of other situations, and contradicting the expert opinion who drafted the report.” And these experts denounced this denial of science that contributed to unwarrantly worry the abutters of high-voltage lines.

So what happened? Here, we see that there was a debate. And that happens with new technology. Just look in France, Wi-Fi. At some time, the mayor of Paris decreed with his advisors, that he would forbid Wi-Fi in libraries of the city since we felt that there was an effect on health of Wi-Fi. And for a certain time, it worked; he shut down all Wi-Fi in libraries.

Afterwards, some scientists explained that it was not a source of exposure that constituted a danger, and today, if you go in the libraries of Paris, you will have Wi-Fi.

So, basically, with regards to the French organization, everything can be explained this way. And it's true that there are a few countries or cities, and that's why our

notre position l'a rapporté. On ne voulait pas juste montrer un côté.

Par exemple, au niveau de, il y avait l'Italie, il y a Toronto aussi, qui ont adopté d'autres positions. Le ministère de la Santé a regardé ces positions-là avec les études, et il en est venu aux conclusions que je vous ai présentées lors de la dernière fois.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, alors merci, Madame Beausoleil. Alors, je vous donne le choix de votre deuxième question. Soit une que vous avez déjà présentée à Hydro-Québec, ou soit qu'on va à une autre question, mais c'est votre deuxième.

M. GABRIEL OPROVICI :

Est-ce que Hydro-Québec est prête à prendre la responsabilité dans le cas des maladies dues aux champs électromagnétiques? On est sur la ligne. Nous allons contacter des groupes de recherche de grandes universités pour nous inclure dans leurs recherches pour mesurer l'impact des champs magnétiques sur les humains. On est un groupe de recherche typique. Pratiquement, on va prendre notre bilan de santé avant les lignes, on va faire tout ça et on va rentrer après pour voir le comportement. Si ça arrive des cas, est-ce que vous êtes prêts à prendre la responsabilité parce que, jusqu'à présent, tout ce que vous nous dites, c'est comme... En tout cas, j'attends votre réponse.

position mentioned it, we did not want only to show one side of the coin.

For example, there is Italy, there is Toronto as well, who adopted other positions. The Department of Health considered these positions with the studies, and they concluded what I presented previously.

THE CHAIRMAN:

So thank you, Mrs. Beausoleil. So now, you have a choice for your second question. Either we address what you already presented to Hydro-Québec, or we move on to another question. But it's your second question.

Mr. GABRIEL OPROVICI:

Is Hydro-Québec willing to take responsibility if there are diseases caused by magnetic fields? We are on the line. We are going to contact the research groups from major universities to be included on their research to measure the impact of electromagnetic fields on humans. So we are a typical research group. We will measure our health before the construction, and then we will measure after. And if there are cases, are you willing to take responsibility because, so far, what you were saying... Well, what is your response?

LE PRÉSIDENT :

Alors, la responsabilité, de quelle façon Hydro-Québec pourrait éventuellement assumer une responsabilité en cas de démonstration que ça affecterait la santé. C'est bien ça votre question?

M. GABRIEL OPROVICI :

Exactement ça, merci.

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, Monsieur le président, Hydro-Québec ne peut pas prendre la responsabilité de quelque chose qu'il n'est pas responsable, et je pense que l'ensemble des discussions qui ont eu lieu, ce soir, en lien avec, en tout cas, la santé et les champs électriques et magnétiques, démontre qu'il n'y a pas de lien de cause à effet. Il y a énormément d'études qui ont été faites sur le sujet. Donc, je ne peux pas prendre, au nom d'Hydro-Québec, une responsabilité de quelque chose dont on n'est pas responsables.

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour votre réponse.

M. GABRIEL OPROVICI :

Je voulais juste lui demander, je ne voulais pas une réponse ce soir, mais je voulais une réponse par écrit de la part d'Hydro-Québec. Comme vous l'avez dit,

THE CHAIRMAN:

So, the responsibility, how will Hydro-Québec eventually take on responsibility if it's demonstrated that there is an effect on health. That's your question?

Mr. GABRIEL OPROVICI:

Exactly, thank you.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Okay, Mr. Chairman, Hydro-Québec cannot take the responsibility for something that it is not responsible for, and I think the discussions that have occurred this evening, with regards to the link between health and electromagnetic fields, show that there is no link of cause and effect. The studies that were done on the subject... On behalf of Hydro-Québec, I can't take responsibility for something we are not responsible for.

THE CHAIRMAN:

So that is their response.

Mr. GABRIEL OPROVICI:

I did not want a response this evening, but I wanted a written response from Hydro-Québec. As you stated, you are not taking responsibility or you are taking it, but I would

vous ne prenez pas la responsabilité ou vous prenez la responsabilité, mais j'aimerais que ce soit par écrit et déposé à la commission, s'il vous plait.

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, ça a valeur d'un écrit parce que ça va se refléter dans les comptes-rendus des transcriptions, alors... Puis les transcriptions, je tiens à le préciser, c'est le mot-à-mot de ce qui se dit et ce qui s'échange, et ça a une valeur légale, dans le sens que c'est une sténographe officielle qui est assermentée, qui fait les transcriptions. Donc, ce que Monsieur dit, ou ce que tout le monde dit ici, ce soir, a une valeur légale au regard de ce qui va se refléter dans les transcriptions de notre sténographe. Donc, vous avez presque déjà un engagement écrit de la part d'Hydro-Québec, en ce qui concerne la réponse. Je comprends que la réponse ne peut peut-être pas vous satisfaire, mais c'est la réponse que le promoteur, lui, a exprimée. Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Puis peut-être un élément qui peut permettre d'éclaircir mes propos davantage, c'est ce qu'on a déposé comme pièce, qui est la position d'Hydro-Québec à propos des champs électriques et magnétiques, qu'on a déposée, je pense, c'est cet après-midi.

like it to be stated in writing and filed with the Commission.

THE CHAIRMAN:

Well, listen, that seems to be written because it will be in the transcripts. And the transcripts, that is the verbatim of what is said and it has a legal standing. In other words, it is an official stenographer who is sworn in, who does the transcript. So what the gentleman said or what everyone says this evening has a legal standing with regards to what will be reflected in the transcripts by our stenographer. So you almost have a written undertaking by Hydro-Québec. I do understand that the answer maybe does not satisfy you, but that is the response that the proponent has submitted.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

And maybe an element that will clarify my statement: what we filed as evidence, which is Hydro-Québec's opinion in terms of electromagnetic fields, and I think it was filed this afternoon.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Monsieur Oprovici pour vos questions.

THE CHAIRMAN:

Thank you, Mr. Oprovici for your questions.

M. JOHN GORYS

Mr. JOHN GORYS

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant monsieur John Gorys, s'il vous plait. Monsieur Gorys, votre téléphone est-il fermé?

THE CHAIRMAN :

Now I would like to invite Mr. John Gorys, please. Mr. Gorys, is your cell phone off?

M. JOHN GORYS :

J'espère que oui. Je m'excuse, j'ai pensé que c'était désallumé déjà. Anyway.

Mr. JOHN GORYS:

I hope so. I do apologize, I thought it was already off. In any case.

LE PRÉSIDENT :

Alors la parole est à vous.

THE CHAIRMAN:

So you have the floor.

M. JOHN GORYS :

J'ai deux questions. Le premier, peut-être... non, anyway. Je vais poser les questions comme toujours en anglais, simplement parce que...

Mr. JOHN GORYS:

I have two questions. My first one, maybe... Well, anyway. I will ask my questions in English, simply because...

LE PRÉSIDENT :

Deux questions. On vous écoute.

THE CHAIRMAN:

Okay, two question. We are listening to you.

M. JOHN GORYS :

Mr. JOHN GORYS:

Dans les diagrammes qu'ils nous ont montrés sur les champs magnétiques, j'ai vu les trois pylônes qu'ils avaient, et en haut à droite, il y avait un mot qui disait trois cents (300) ampères. Est-ce la charge prévue sur une ligne de 315 kV et sur la plus petite, et la ligne de six cents (600) volts qui va de côté à côté pour la distribution. Est-ce que ce sont les charges attendues? Si c'est le cas, c'est logique. Si ce n'est pas le cas, à ce moment-là, c'est une distorsion. Est-ce le chiffre ou la charge que nous allons observer sur ces lignes de transmission?

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Bolullo. Peut-être ressortir l'illustration, de façon à ce qu'on puisse expliquer, là.

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, c'est bien la...

LE PRÉSIDENT :

C'est bien l'image dont vous faites référence?

M. JOHN GORYS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Le trois cents (300) ampères en haut?

In the diagrams that they showed about the magnetic fields, I saw the three posts that they had, and in the upper right-hand corner, they had a simple thing that said three hundred (300) amperes. Is that the expected load that they expect to have on a three 315 kV line and the 120 kV line, and the six hundred (600) volt line that goes side by side for distribution? Is that the normal expected load? If that's the case, then the thing makes sense. If it's not the case, then it's a distortion. Is that the normal load that we will have on those powerlines?

THE CHAIRMAN:

So, Mr. Bolullo. Maybe we can put up the illustration, so we can understand.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

So, this is the illustration you were referring to?

Mr. JOHN GORYS:

Yes.

THE CHAIRMAN:

Three hundred (300) amps?

M. JOHN GORYS :

Exact.

M. MATHIEU BOLULLO :

Dans le fond, ce que ça montre, dans le fond, ce n'est pas les conditions normales d'exploitation. On avait la question au niveau du transit à deux ultimes; donc à l'initial avec deux transfos, on parle de cent cinquante (150) ampères, donc cent quarante-sept (147). Mais c'était pour montrer, exemple, à l'ultime, à quoi pouvait ressembler le profil de champ magnétique qui est développé.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Peut-être nous rappeler, là, situation intermédiaire, situation ultime. Ce que j'ai compris, c'est la situation intermédiaire, la situation ultime, elle n'est pas encore dans vos cartons actuellement. C'est ça?

M. MATHIEU BOLULLO :

Non, c'est ça. Donc, elle vient beaucoup plus tard, donc dans un horizon de trente (30) ans, quarante (40) ans, mais il y avait une préoccupation à l'effet que, exemple, si jamais vous poursuivez la ligne 315 kV pour éventuellement convertir le poste Baie d'Urfé à 315 kV, à ce moment-là, la ligne va transiter plus d'énergie et à quoi ressemblerait, à ce moment-là, les champs magnétiques associés à ça.

Mr. JOHN GORYS:

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, what it shows, it's not the normal operating conditions. We had a question in the transit in the end. So, originally, with two transformers, we are talking about a hundred and forty (147) amps. But it was to show you at the max, what it might look like, the magnetic field profile that would be developed.

THE CHAIRMAN:

And if you remember, when you are talking about ultimate situation. The intermediate and the ultimate situation, they are not already in planning?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

No, it comes much later, in a timeframe of thirty (30) or forty (40) years, but there was a concern to the effect that if ever you continue the line at three 315 kV to convert the Baie d'Urfé substation, the line will carry more energy, and in that case, what would the magnetic fields associated with it look like.

Donc, c'est ça qui est illustré présentement. La ligne jaune présente la situation actuelle. Donc, vous avez ici, en ordonné, les valeurs de champs magnétiques qui sont produits actuellement. Ici, vous avez la ligne de distribution qui est en bordure d'emprise, vous avez la ligne à 120 kV. La ligne trois cent quinze (315) n'est pas là, donc les champs au droit de ça sont plus bas. Il remonte au droit de la ligne de distribution et, ensuite, bien, il baisse jusqu'à mesure qu'on s'éloigne des principales sources de champ magnétique.

Avec la ligne 315 kV dans un futur où il y aura un transit plus grand qu'à l'étape initiale, donc c'est la courbe noire. Dans le fond, on voit l'effet que pourra avoir la ligne 315 kV. Et on constate que, à peu de chose près, en bordure d'emprise, c'est sensiblement la même chose.

M. JOHN GORYS :

Donc, pour m'assurer que je comprenne bien, ces trois cents (300) ampères, c'est considéré comme si c'était le pire des cas pour les trois lignes individuellement. Chacune aurait... Ça, c'est la charge dans le pire des cas. C'est un bon résumé.

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, c'est le transit uniquement de la ligne 315 kV.

So this is the situation that is illustrated here. The yellow line represents the current situation. So here, you have, on the Y access, the magnetic fields that are currently produced. You have the distribution line at the edge of the right-of-way. The three fifteen (315) line is not there, so the fields are lower in the middle. They go back up in line with the distribution line, and they go down as we get further away from the main sources of electromagnetic fields.

With the 315 kV line, in a future where there would be a higher current load than originally, that's the black line. Basically, you see the effect that the 315 kV line might have, and we observed it next to the right-of-way, they are very similar.

Mr. JOHN GORYS:

So, basically, just to summarize, so I understand, that three hundred (300) amps is considered what would be the... That is the worst case scenario for the three lines individually. Each one would have, that's the worst case load. That is a good summary.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, it's the 315 kV.

M. JOHN GORYS :

Que sont les autres charges sur les autres lignes?

Mr. JOHN GORYS:

What are the other loads?

M. MATHIEU BOLULLO :

Je peux fournir, à ce moment-là, ce serait quoi la charge dans la ligne à 120 kV.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, I can give you what the load would be in the 120 kV line.

M. JOHN GORYS :

Oui.

Mr. JOHN GORYS:

Yes.

M. MATHIEU BOLULLO :

Mais je ne l'ai pas. Dans le fond, c'est le profil qui montre la charge, le champ magnétique qui est fait par, à la fois, les lignes de distribution, la ligne cent vingt (120) et la ligne trois cent quinze (315) quand la ligne trois cent quinze (315) transite trois cent (300).

Mr. MATHIEU BOLULLO:

But I don't have it. Basically, this is the profile that shows the load, the magnetic field produced both by the distribution lines, the 120 kV line, and the three hundred and fifteen (315) line when the 315 kV line has three hundred (300) amps.

Je pourrais sortir les chiffres pour le bénéfice de la commission, quel courant circule à ce moment-là dans la ligne cent vingt (120) et les autres lignes de distribution qui ont servi à établir le profil de champ, si c'est ce qui est souhaité.

I could produce the numbers for the benefit of the Commission, what current would circulate in the 120 kV line, and the other distribution lines that had been used to set the field profile, if that is requested.

LE PRÉSIDENT :

Évidemment, vous allez déposer un document?

THE CHAIRMAN:

Of course, you are going to file a document?

M. MATHIEU BOLULLO :

Bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Alors, des précisions seront déposées par le promoteur.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'on pourrait avoir, à ce moment-là, les transits maximaux dans les différentes lignes?

M. MATHIEU BOLULLO :

Maximaux? Mais en fait, les profils de champs magnétiques sont toujours faits avec un courant moyen. Donc, c'est la...

LE COMMISSAIRE :

O.K., le trois cents (300), c'est le maximum moyen.

M. MATHIEU BOLULLO :

Maximum moyen, oui. C'est comme ça qu'on établit les...

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous invite à poser votre deuxième question, Monsieur Gorys.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes.

THE CHAIRMAN:

So, the proponent will file the clarifications.

THE COMMISSIONER:

Could we get the maximum current then, in the different lines?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Maximum? Well, basically, the fields profile of the magnetic fields are always done with average current.

THE COMMISSIONER:

So the three hundred (300), that's the maximum average.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes. That's how we set them,

THE CHAIRMAN:

So, now you can ask your second question.

M. JOHN GORYS :

Mon observation est qu'il semble être difficile d'établir l'impact de ce projet sur la valeur sur les maisons, et malgré tout, nous avons, d'après ce que j'en comprends, une méthode assez précise de calculer les servitudes.

Est-ce que Hydro-Québec pourrait prendre en compte ce mécanisme de compensation pour voir quel serait l'impact sur la valeur des maisons? Parce que ça semble être une façon raisonnable de le déterminer, étant donné que l'autre méthode ne semble pas bien fonctionner.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais demander à mon collègue Jacques Rodrigue, qui travaille aussi à propriétés immobilières, d'expliquer les mécanismes qui sont en place en ce qui concerne les compensations.

M. JACQUES RODRIGUE :

Merci beaucoup, Jacques Rodrigue, je suis évaluateur agréé. C'est une bonne question. En fait, la question a été bien documentée depuis de nombreuses années. On y a fait référence, tout à l'heure, dans la réponse de monsieur Tellier. Hydro indemnise en fonction du droit qu'elle va

Mr. JOHN GORYS:

My observation is that it seems to be a great deal of difficulty establishing the impact of the values on the houses of this particular project, and yet, we have, from what I understand, a fairly accurate method of calculating servitudes.

Would Hydro-Québec think about using that mechanism of compensation to figure out what the impact on the value of housing would be? Because that seems to be a reasonable way of figuring it out, since the other way doesn't seem to be working very well.

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

I will ask my colleague, Jacques Rodrigue, who works on real estate, to explain the mechanisms in place with regards to compensation.

Mr. JACQUES RODRIGUE:

Thank you very much, Jacques Rodrigue, I am a chartered evaluator. That's a good question. Well, the question was well documented and has been so for many years. We have referred to it in Mr. Tellier's response. Hydro compensates based on the rights it takes over from someone. So when

chercher chez quelqu'un. Donc, lorsqu'on ne va pas chercher chez quelqu'un, en fait, une partie d'un droit de propriété – par exemple une servitude, un démembrement d'un droit réel – bien, on n'a pas à l'indemniser.

Et donc, il y a des méthodes qui existent pour faire ce que vous souhaiteriez faire, et on le ferait dans la méthode en allant la valeur du droit si on avait à le faire. Mais dans ce cas-ci, Hydro détient le spectre des droits qui lui permettent de faire le projet. On est propriétaire de des Sources jusqu'à Tecumseh, et après ça, la servitude de Tecumseh jusqu'à Saint-Jean, les droits de servitude permettent de faire le projet. Donc, cet aspect-là n'a pas été abordé.

LE PRÉSIDENT :

Mais de ce que je comprends de la question, c'est que vous, vous parlez d'une éventuelle compensation en lien avec les champs électromagnétiques dans les résidences.

M. JOHN GORYS :

L'impact sur les coûts des maisons.

LE PRÉSIDENT :

O.K., en termes de valeur de la propriété comme telle.

we don't affect someone, when we don't affect their right of property, either with an easement or whatever, then, we don't need to compensate.

Therefore, there are methods that exist to do what you would like us to do, and we would use, by calculating the value of the right that is removed, if we needed to do it. But in this case, Hydro owns the rights. We own from des Sources all the way to Tecumseh, and the easement from Tecumseh all the way to Saint-Jean. We've got the rights of way. And that aspect.

THE CHAIRMAN:

But from what I understand from the question is that you are talking of eventual compensation with link with the electromagnetic fields in residences.

Mr. JOHN GORYS:

Well, the impact on the value of homes.

THE CHAIRMAN:

Okay, in terms of value of property, okay.

M JOHN GORYS:

Exact.

M. JACQUES RODRIGUE :

Alors, la méthode pour évaluer ce genre de chose-là, c'est fait par la valeur du droit. Donc, on établirait, par comparaison, au moyen d'isoler l'attribut de la ligne des autres éléments. On évaluerait cette portion-là, et c'est en fonction de ça qu'on indemniserait chez les gens.

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour les réponses.

M. JOHN GORYS :

J'aimerais qu'il y ait un point d'éclaircissement pour bien comprendre. Ce que j'en comprends, c'est que les servitudes sont calculées basé sur un mode de calcul donné et ce n'est pas directement applicable à la valeur de la maison ou de l'impact sur le prix de la maison. Et malgré tout, ça pourrait nous amener dans la bonne direction. Est-ce que je résume bien votre réponse?

M. JACQUES RODRIGUE :

Je peux compléter?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mr. JOHN GORYS:

Exactly.

Mr. JACQUES RODRIGUE:

So the method to evaluate this kind of thing is done by the value of the right. So, we would do comparisons through isolating the characteristics of the line from the other elements. We would evaluate that portion, and that is the basis we would use for compensation.

THE CHAIRMAN:

So that's it for answers.

Mr. JOHN GORYS:

Just to clarify so that I understand well. My understanding is that the servitudes are calculated based on a certain calculation, and it's not directly applicable to the value of the house or the impact on the price of the house. And yet, this might be at least getting us in the right direction. Is that a fair summary of that answer?

Mr. JACQUES RODRIGUE:

Can I complete?

THE CHAIRMAN:

Yes.

M. JACQUES RODRIGUE :

En fait, la valeur du droit qu'on va chercher chez les gens est établie en fonction de la valeur marchande du droit. Donc, ce travail-là est fait par comparaison. On regarde combien se transigent les propriétés, on isole la valeur du terrain, essentiellement, et c'est en fonction de la partie droit qu'on va chercher, la valeur de la servitude.

Par exemple, le fait qu'elle croiserait en diagonale ou non, comment elle passe chez vous. C'est en fonction des inconvénients reliés à sa mise en place, à sa grandeur. C'est en fonction de ça qu'on indemnise. Et, évidemment, dans le cas qui nous occupe, ce travail-là n'a pas été fait, compte tenu que l'entreprise projette de travailler à l'intérieur du corridor existant.

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour les réponses, Monsieur Gorys. Je vous remercie de vos questions.

LE COMMISSAIRE :

Excusez-moi, peut-être juste une petite question pour préciser. Donc, la méthodologie que vous utilisez lorsque vous faites des expropriations, est-ce que cette méthodologie-là est transférable pour évaluer une éventuelle baisse de valeur de propriété à cause de la présence d'une

Mr. JACQUES RODRIGUE:

Well, basically, the value of the right we take from people is based on the market value of that right. That work is done by comparison. We try to see what is the sale value of properties, we isolate the value of land, of the lot, and it's based on the part of the lot that we take, the value of the servitude.

The fact that it crosses in diagonal or not, how does it go over your lot. It's based on the inconvenience; it's based on the size. That is the basis for compensation, and of course, in this case, this work has not been done considering the company is forecasting to work within the existing corridor.

THE CHAIRMAN:

So that's it for the answers. Mr. Gory, thank you for your questions.

THE COMMISSIONER:

A quick question of clarification. So the methodology that you use when you do expropriation, is that transferable to evaluate an eventual decrease of value of lots due to the presence of a line on a neighbouring project? Can you transfer that methodology?

ligne sur un terrain adjacent? Est-ce que cette méthodologie-là est transférable?

M. MATHIEU BOLULLO :

Juste une petite précision. On procède par acquisition de gré à gré, l'expropriation c'est ultimement. Je vais laisser mon collègue répondre à la question.

M. JACQUES RODRIGUE :

Effectivement, merci, c'est une bonne question. On procède rarement à l'expropriation. Hydro s'entend de gré à gré, la très grande majorité du temps. On procède à l'acquisition sur la base de la valeur marchande. Donc, on paie vraiment ce que ça vaut, le droit qu'on va chercher. Alors, juste pour revenir là-dessus, pouvez-vous me préciser juste votre question?

La méthode pourrait être utilisée. Ce serait la même approche, donc, pour les riverains. Cependant, le cadre légal ne nous permet de le faire. On n'a pas de motif de payer des indemnités à l'heure actuelle, compte tenu qu'on ne peut que le faire en fonction du droit qu'on va chercher.

Mais ce serait la même approche par comparaison, par inventaire des transactions, et on viendrait établir la valeur du terrain. Et, encore une fois, en fonction du positionnement de la servitude sur une propriété, de sa superficie, des limitations qui viennent avec — les droits de servitude ne sont pas tous les mêmes —, c'est en

Mr. MATHIEU BOLULLO:

A clarification. We work from regular sale. I will let my colleague respond.

Mr. JACQUES RODRIGUE:

Thank you, that's a good question. We rarely expropriate. Usually, we have an agreement of sale. We purchase based on market value. So we really pay what it's worth, the lot that we acquire. So to come back on that, could you clarify your question?

Okay, the method could be used. It would be the same approach, so for abutters. However, the legal framework does not allow us to do it. We have no reasons to compensate considering that we can only do it if we buy property.

But it would be the same approach. By comparing transactions, we would set the value of the lot, and based on the positioning of the servitude on the lot, of its area, of the limits that come with it. The rights of easement are always the same. Those are the bases that we would use to compensate people.

fonction de ça qu'on va indemniser les gens.

Mme EVELYNE BENCHIMOL

LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant madame Evelyn Benchimol, s'il vous plait. Alors, bonsoir Madame. Alors, deux questions. La parole est à vous.

Mme EVELYN BENCHIMOL :

O.K. La première, concernant les coûts et les profits. Le revenu, disons. Juste pour vous donner un petit exemple, moi, je suis dans le domaine de manufacture des souliers. Je sais ce que ça me coûte, produire un soulier. Je sais quel profit j'aurai. Donc, disons, j'aurais un profit de dix dollars (10 \$) et je pourrais améliorer le produit pour mieux satisfaire mon client. Ça va me coûter un dollar (1 \$) de mon dix (10 \$) de profit, donc ça le ramène à neuf dollars (9 \$). O.K., disons.

Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est le coût des trois kilomètres a été estimé, disons, à cinquante-neuf millions de dollars (59 M\$). J'aimerais connaître le revenu de ces trois kilomètres et le profit, pour pouvoir comparer.

Dison, ils vont faire, je ne sais pas, je prends un chiffre, dix millions (10 M\$) de

Ms. EVELYNE BENCHIMOL

THE CHAIRMAN:

So, I would like to invite Mrs. Evelyn Benchimol, please. So good evening, you have two questions.

Ms. EVELYN BENCHIMOL:

The first question deals with costs and profits. Or revenues. And just to give you a little example, I'm in the shoe manufacturing business. I know exactly how much it costs to produce a shoe. I know what my profits would be. So, I would have, let's say, a profit of ten dollars (\$10.00), and I could improve my product to better satisfy my customers. And it would cost, let's say, one dollar (\$1.00) of my profit, and then it bring it to nine dollars (\$9.00). So that's my little analogy.

So I would like to know the cost of the three kilometers has been estimated at fifty-nine million dollars (\$59 M). I would like to know the revenues of those three kilometers and the profit, so that I will be able to compare.

Let's say, I am just taking a figure here, from the top of my head. Let's say we have

profit. Je veux connaître s'il y a mesure de... C'est plus facile avec les souliers, là.

LE PRÉSIDENT :

Le rendement?

Mme EVELYN BENCHIMOL :

Le rendement, oui. Ils auront toujours un profit, alors c'est quoi la marge? Peut-être que c'est satisfaisant. Ils vont toujours avoir le profit. *Peut-être l'augmentation des coûts de faire une construction souterraine, il va y avoir suffisamment de profit, alors pourquoi ils doivent tout absorber?*

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Vous savez, Monsieur le président, les tarifs, la base tarifaire est la même pour l'ensemble des Québécois, et à chaque année, on essaie de maintenir la hausse tarifaire en bas de l'inflation. C'est d'ailleurs un des souhaits et un des engagements que le PDG, monsieur Martel, a pris depuis son arrivée. On paye les tarifs les plus bas en Amérique du Nord et on veut continuer à ce que ça reste comme ça. La notion de profit associée à l'électricité qu'on vend, et je pense que c'est ça, la question. Dans le fond, quand on fait une nouvelle...

ten million dollars (\$10M) in profit. So I would like to know if it's possible... It's easier to do with my shoe.

THE CHAIRMAN:

The yield?

Ms. EVELYN BENCHIMOL:

Yes, I would like to know the yield, yes. There is going to be a profit, so what is the margin? Maybe it's satisfactory. They will always have a profit. Maybe the increase of the cost of building underground will still provide them sufficient profit. Why do they have to absorb all this profit?

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, the Hydro rates is the same for all Quebecers, and every year, we try to maintain the increase in rates below inflation rates. This is a commitment that Mr. Martel, our CEO, has taken since his arrival, paying the lowest hydro rates in North America, and we want to maintain these low rates. We want to maintain that situation. So this notion of profit that is associated to the power that we are actually selling.

LE PRÉSIDENT :

Ce que je comprends de la question, c'est plus précisément en regard de l'investissement que vous allez faire pour le projet dont on étudie.

Mme EVELYN BENCHIMOL :

C'est très spécifique.

LE PRÉSIDENT :

Le cinquante-six (56) millions, je pense que c'est ça l'essence de la question de Madame.

M. MATHIEU BOLULLO :

Mais tous les investissements qu'on va faire au niveau du réseau de transport, au niveau de distribution, ultimement, ça a un impact sur les tarifs. Donc, plus on va mettre d'argent, plus on va investir d'argent dans notre réseau pour transporter et distribuer l'énergie, plus, ultimement, au bout de ça, si on fait énormément d'investissement, ça va avoir un impact sur les tarifs. Donc, c'est lié. Plus on va dépenser, plus ça risque d'avoir un impact à la hausse sur les tarifs. Donc, c'est la mécanique qui est, de façon très simple, qui explique en partie des demandes de hausse de tarifs.

Donc, l'idée de base, c'est travaillons à garder le coût des investissements le plus bas possible, avec des projets, bien sûr, qui

THE CHAIRMAN:

So what I understand from that question, it's based on the investment that you are going to be making in this project.

Ms. EVELYN BENCHIMOL:

(No translation).

THE CHAIRMAN:

This fifty-six (56) million, that is the essence of her question.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, all the investments that we make in the transmission line, the distribution line, yes, of course, it has an impact on the electricity rates. The more we invest in our power grid to produce power and for the transmission of this power, the more investment we make, it's going to have an impact, of course, on rates. The more we spend will have a bigger impact on the raise. I am just explaining this very simply, and that's why there are increases in rates or application to increase our rates.

So the basic idea here is that we want to maintain the cost of our investments as low as possible in the host environments for

sont adaptés dans les milieux dans lesquels ils sont implantés, mais donc gardons un œil averti et pratiquons des principes de saine gestion pour maintenir les tarifs les plus bas possible.

LE PRÉSIDENT :

De toute façon, je pense qu'on avait abordé le sujet cet après-midi. En tout cas, en regard de la charge du poste, puis de l'ensemble de l'énergie qui est livrée, vous pouvez en arriver à un certain chiffre. C'est ce que vous nous avez laissé sous-entendre cet après-midi.

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui, on peut arriver à un certain chiffre, sauf qu'on ne peut pas prendre ce chiffre-là puis dire, exemple, les revenus qui sont générés par la vente de l'énergie qui est produite par le poste servirait à payer, va générer tant de millions qui pourraient servir à payer, exemple, une ligne souterraine. On ne peut pas faire cette relation-là.

Chaque investissement additionnel qu'on va faire va avoir, ultimement, un impact sur les tarifs, non pas pour juste les gens qui sont là, mais l'ensemble de la clientèle québécoise.

LE PRÉSIDENT :

O.K., vous ne faites pas une évaluation avantages-coûts et revenus en fonction de chacun des projets?

these projects, and let's have good management principles, so that we have the lowest management cost.

THE CHAIRMAN:

This is something that we talked about this afternoon. With regards to the power that's going to be delivered, you came up with a certain figure this afternoon.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes, you can arrive at a certain figure, but you cannot take that figure and say the revenues that are generated by the selling of the power produced by this substation will generate X number of million dollars, and this amount could help to pay for an underground line.

Each additional investment will have an impact on the rates, not only for the people in the neighbourhood, but all the Quebec residents.

THE CHAIRMAN:

Are you not carrying out cost benefit analysis for this project?

M. MATHIEU BOLULLO :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Ce que je comprends de votre réponse, c'est une intégration sur l'ensemble de l'amélioration du réseau, puis vous, vous faites un lien avec la tarification.

M. MATHIEU BOLULLO :

La tarification qui est socialisée à l'ensemble des Québécois. Le projet Saint-Jean, dans le fond, il est pour les besoins de la communauté. Par contre, je fais des investissements ailleurs aussi pour des besoins similaires, des besoins de croissance, et ultimement, ces projets-là sont soumis à la Régie, parce qu'ils vont être ultimement socialisés à l'ensemble de la clientèle québécoise.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre deuxième questions, s'il vous plait.

Mme EVELYN BENCHIMOL :

La deuxième question, ça concerne encore les EMF. Si on pouvait voir l'acétate.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

No.

THE CHAIRMAN:

I understand from your answer there is an integration of the improvement of the overall power grid, and you are tying it into rates.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes, the rates apply to all Quebecers. The substation in Saint-Jean is not only for the needs of the neighbourhood, but it's also done elsewhere, other projects, and we are subjected to the Régie rules, because these costs are going to be borne by all Quebec residents.

THE CHAIRMAN:

Okay, second question now.

Ms. EVELYN BENCHIMOL:

My second question deals with the magnetic fields, with regards to the EMF.

LE PRÉSIDENT :

Pour ce qui est de l'emprise avec l'évaluation de l'impact des champs électromagnétiques? Ça devient un grand classique.

M. MATHIEU BOLULLO :

C'est la 68D.

Mme EVELYN BENCHIMOL :

C'est une nouvelle question, je promets. O.K. Bon, c'est sûr, ça me concerne, la maison, tout ça, mais dans ce cas particulier, ce corridor, il y a une piste cyclable. Le monde passe toute la journée. Ça nous prend, d'un bout à l'autre, minimum trente (30) minutes. On promène les chiens, on joue avec les enfants, on fait toutes sortes de choses sur ce corridor. Il y a bien d'autres corridors hydroélectriques qui n'ont aucune activité. On les regarde, c'est des champs vides, abandonnés, presque.

J'aimerais savoir s'il y a un autre corridor semblable où vous avez déjà comparé les effets. Parce que, actuellement, la ligne jaune, disons, il y a aucun effet, mais lorsque les gros pylônes vont être là, la bulle est énorme. C'est là qu'on se promène.

THE CHAIRMAN:

So the reference to the one that we had previously, with regards to the magnetic fields.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

It's 68D.

Ms. EVELYN BENCHIMOL:

So, of course, it deals with the house. Now, when we are talking about this corridor, there is a bicycle pathway; people use this pathway every day because it takes us, let's say, thirty (30) minutes to cross the right-of-way. We walk our dogs, we play with our children there. So there are other hydroelectric corridors where there are no human activities, they are just abandoned rights-of-ways, vacant land.

So I would like to know if there is another corridor that is similar to this one, where you have compared the effects, because this line is yellow. The current line, you say it's yellow, there is no effect, there is no impact on human for the magnetic fields. But when the larger towers are going to be there, you see the curve, it really does go up. That's where we walk.

LE PRÉSIDENT :

Donc, avez-vous une comparaison en fonction de la circulation des citoyens puis des aménagements dans l'emprise, pour ce qui est d'une ligne à 315 kV?

Mme EVELYN BENCHIMOL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a un point de comparaison? Puis, évidemment, en fonction des effets qui pourraient être induits auprès des citoyens ou des plaintes.

Mme EVELYN BENCHIMOL :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Bien, Monsieur le président, je suis content de voir que déjà, les aménagements qui sont en place servent, puis que cette emprise-là puisse servir à autre chose que de transporter de l'énergie. C'est déjà un bon avantage.

La notion de champ qui est expliquée sur le graphique qui est là, c'est que ce qu'il

THE CHAIRMAN:

For the cyclists, do you have... Is there a point of comparison for cyclists and people who are walking in this corridor, in effects that might have for citizens?

Ms. EVELYN BENCHIMOL:

Yes.

THE CHAIRMAN:

(No translation).

Ms. EVELYN BENCHIMOL:

Yes, that's basically my question. Thank you very much.

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Mr. Chair, I'm very happy to say that the facilities that are made available to the citizens are being used, and already it's good that it's being used for other things than just power transmission.

So what you see here on the screen, there are curves and variations, but these

ne faut pas oublier, c'est qu'il y a des courbes, il y a des variations, mais ce sont, à la base, des valeurs de champs qui sont très faibles. Donc, quand on parle de deux (2) microteslas, on l'a expliqué à maintes reprises, ce sont des champs qui sont à des valeurs très faibles. Et on en a parlé abondamment, à ces valeurs-là, il y a pas d'effets perceptibles et il n'y a pas de nuisances qui sont causées par ces valeurs de champs là, étant donné qu'ils sont très faibles.

LE PRÉSIDENT :

Mais pour en revenir à la base, est-ce qu'il y a des équipements comparables dans d'autres emprises de lignes qui sont utilisés par les citoyens, puis qui circulent régulièrement?

M. MATHIEU BOLULLO :

Bien sûr, dans le même périmètre urbain, il y a la ligne Aqueduc-Atwater le long du canal de l'Aqueduc, qui est une ligne à 315 kV, qui a le même genre d'aménagement avec des pistes cyclables, un parc.

Il y a la ligne qu'on a réalisée récemment dans le cadre du projet Bélanger, qui elle, en fait, il y a justement des baux d'embellissement, comme on a expliqué, qui sont octroyés aux riverains qui ont des jardins, des activités sous la ligne directement. Donc, il y a des usages comme ça un peu partout sur l'île, soit de

magnetic fields are very, very weak when we said two microteslas, they are very weak, very low values. We have mentioned this, at these values, there is no perceptible effects, there is no nuisance.

THE CHAIRMAN:

Now, to come back to the basics, is there comparable equipment in other corridors that are being used by citizens who circulate on the corridor on a regular basis?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Yes, there is the Atwater-Aqueduct along the Lachine Canal, which is the 315 kV, and there is a bicycle path and parks there.

And there is the Bélanger project that we have just carried out, and there also, there are some embellishment leases granted to the abutting residents. They can plant gardens. So we have bicycle path, community gardens or private gardens, and there is no issues related to that.

pistes cyclables, de jardins communautaires, de jardins privés, et il y a pas de problématique associée à ça.

LE PRÉSIDENT :

En regard des installations que vous avez déjà, est-ce qu'il y a déjà eu des plaintes, des observations? Est-ce que vous avez déjà fait une évaluation éventuelle auprès des gens qui fréquentent ces équipements-là?

M. MATHIEU BOLULLO :

Si on a déjà fait des investigations? En fait, au niveau des plaintes, il n'y a pas de plainte à notre connaissance au niveau de l'utilisation associée à l'utilisation de l'emprise, là, et on n'a pas fait d'étude spécifique sur le sujet non plus.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, voilà pour les réponses. Merci, Madame, pour vos questions.

M. RAYMOND CALOUCHE

LE PRÉSIDENT

Alors, j'invite maintenant monsieur Raymond Calouche, s'il vous plaît. Alors Monsieur Calouche, bonsoir, la parole est à vous.

THE CHAIRMAN:

So based on the facilities that you already have, have you received any complaints or are there any observations been made with regards to people using that corridor under these facilities?

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Have we made any inquiries into this? Well, as far as the complaints, there are no complaints as to the use of the right-of-way, per se, and we have not carried out any specific studies on that topic.

THE CHAIRMAN:

So, there you have the answers. Thank you very much for your questions.

Mr. RAYMOND CALOUCHE

THE CHAIRMAN:

Now, I would like to invite Mr. Raymond Calouche. Mr. Calouche, good evening. You have the floor.

M. RAYMOND CALOUCHE :

Merci. Donc, je continue sur des questions qu'on a commencées hier et qui ont été répondues, mais je n'ai pas eu les réponses. Mais je comprends qu'elles sont déposées, je les lirai plus tard.

LE PRÉSIDENT :

Il suffit d'être vigilant, ça va sûrement apparaître d'ici quelques heures sur notre site.

M. RAYMOND CALOUCHE :

Merci. Donc, il y a plusieurs projets en construction. Donc, on parle de projets 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 actuellement, avec Hydro, et je cite des noms. On a parlé hier, donc, du poste Saint-Patrick, De Lorimier. J'ajoute, comme exemple, le tunnel de traversée sous-fluviale Grondine et Lotbinière. C'est tous des projets souterrains où Hydro-Québec, donc, a fait des investissements tels que nous on souhaite faire ici au niveau de l'infrastructure du poste Saint-Jean.

Donc, ma question c'est, dans l'argumentation qui justifie la décision du tracé aérien, Hydro a déposé non seulement le coût de la ligne, mais aussi la durée de vie limitée de ce type d'installation souterraine. Donc, elle souligne que pour elle, ce genre d'installation n'est pas viable dans ce contexte-là. Alors, pourquoi dans les autres contextes, dans les autres projets

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

Thank you very much. So I would like to continue with some of the questions that I asked yesterday, and I know that the answers have been filed.

THE CHAIRMAN:

So just be vigilant, they will appear in a few hours on our website.

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

Thank you. The number of projects under construction, we talk about 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 with Hydro, so there are a number of projects underway. Yesterday, we talked about St. Patrick substation, De Lorimier. I would like to add, as an example, Grondine. These are all underground projects where Hydro-Québec has made some investments like we would like to do here, for the substation Saint-Jean.

So the argument with regards to the aerial route, Hydro-Québec filed not only the cost of the line, but also the useful life of the underground line. So they are saying, as far as it is concerned, that type of facility or installation is not viable in DDO. So why in other situations, where the routes are more complex and it's over a longer distance, why is that argument not relevant?

où les lignes sont beaucoup plus longues, où les tracés sont plus complexes, pourquoi est-ce que cet argument n'est pas pertinent?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, en fait, ce n'est pas que l'argument n'est pas pertinent, c'est que dans les cas où on fait des lignes souterraines, c'est parce qu'on n'a pas d'autre choix de le faire parce qu'il n'y a pas d'espace disponible. Donc, à ce moment-là, évidemment, les coûts sont beaucoup plus élevés pour, notamment, le coût d'achat de ces câbles-là, mais également, associés aussi à la durée de vie.

Donc, dans le calcul, quand on n'a pas le choix, bien, on va installer une ligne souterraine et on sait qu'elle va durer moins longtemps, moitié moins qu'une ligne aérienne, et qu'on va devoir la remplacer après un certain temps, après quarante (40) ans.

D'ailleurs, les première lignes souterraines qu'on a installées sur l'île de Montréal, à 120 kV, avec une technologie de câbles à l'huile, isolés à l'huile, bien, ils sont rendus successivement à la fin de leur vie utile et on procède à leur remplacement actuellement.

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Mr. Chair, it's not that the argument is not relevant, it's that in cases where we do build underground lines, it's because we have no other choice, it's because there is no space available.

So the costs are much higher because we have to purchase the cables, but also the lifecycle of the underground lines, and we know that it's not going to last as long as the overhead lines. It only lasts forty (40) years and the aerial ones are eighty (80).

The first ones that we installed with a hundred and twenty (120), they were insulated with oil, and they are just at the end of useful life and we are currently going to be called to replace them.

La durée de vie de quarante (40) ans, ça fait partie des spécifications des fabricants de câbles eux-mêmes. Donc, ce n'est pas nous qui déterminons ça, c'est dans les spécifications techniques des câbles qu'on achète.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Calouche, votre deuxième question, s'il vous plait.

M. RAYMOND CALOUCHE :

Ma deuxième question, bon. Alors, je sais pas si je vais ramener la même diapositive, mais celle qui disait 5.

LE PRÉSIDENT :

Elle ne doit pas être loin.

M. RAYMOND CALOUCHE :

Toutes les mesures qui ont été faites jusqu'à maintenant, le bruit, les émissions magnétiques, se basent sur l'argument d'une tension nominale actuelle. Donc, qu'est-ce qu'une ligne normale de 315-25 kV va transporter pour le poste Saint-Jean. La réalité, c'est que quand on unifie...

LE PRÉSIDENT :

Vous m'avez mis un point d'interrogation, là. Est-ce que c'est votre question?

The specifications are put out by the manufacturers, the cable manufacturers. That are the specifications put out by the manufacturers and those are the cables that we purchased, and they stipulate that it's forty (40) years.

THE CHAIRMAN:

Okay, now, your second question, Mr. Calouche.

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

I don't know if he can bring back the same slide, the number 5.

THE CHAIRMAN:

I think it's not very far away, that slide.

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

All the measurements that have been taken of the noise level, the magnetic fields are based on nominal power. The power that is going to be carried by a 315 kV line for the substation.

THE CHAIRMAN:

Did you have a question mark there?

M. RAYMOND CALOUCHE :

J'arrive. Il faut me laisser quinze (15) secondes.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. RAYMOND CALOUCHE :

Merci. Donc, dans la réalité, quand on unifie le réseau 315 kV, c'est pour permettre un partage des charges entre les autres sous-stations, de permettre le délestage, de permettre le contournement de sous-stations. On permet aussi, et c'est la raison même de la tension 315 kV ou 735, c'est d'aller à des plus longues distances. C'est ça, le rapport profit, finalement, pour Hydro-Québec. Quand on disait, hier, qu'il y a des profit de neuf point huit millions (9,8 M) sur cette ligne-là, c'est un des facteurs qui influencent cette économie.

Donc, on demande à Hydro-Québec de nous dire quelles sont les tensions maximales que peut véhiculer le projet actuel? Quelle est la tension maximale que ces deux tronçons de lignes 315 kVA peuvent soutenir? Pas maintenant seulement, mais sur les prochains vingt (20) ou quarante (40) ans, alors qu'Hydro-Québec va aller se promener plus loin vers l'ouest. Parce que c'est impossible qu'ils vont s'arrêter à Saint-Jean. On est une phase transitoire. On va vouloir boucler la ceinture de Montréal avec ce projet.

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

I'm coming, I'm getting to it, sir. Just give me fifteen (15) seconds, please.

THE CHAIRMAN:

Thank you.

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

So, in reality, when we look at the 315 kV, is to share the load with the other substations, is for shedding the load. This is one of the reasons why you have three hundred fifteen (315) or a seven thirty-five (735), is to carry the power over longer distances. That's where you find the profit for Hydro-Québec. You were saying that nine point eight million (9.8) profit on that line. Those were factors that influenced the decisions.

So, we are asking Hydro-Québec what are the maximum voltage that this project can carry? What is the highest voltage that this project can... the 315 kV. Not only today, but in the next twenty (20) or forty (40), because Hydro-Québec is going to be moving its power to the West part of the island. They are not going to stop in Saint-Jean substation, so we are going to want to create a loop and go around the island.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Calouche.

M. RAYMOND CALOUCHE :

C'est la question.

LE PRÉSIDENT :

On avait abordé la question cet après-midi, alors pour les besoins de connaissance auprès des gens, je vais demander à Hydro-Québec de nous faire la présentation qui nous a été faite cet après-midi concernant le bouclage du réseau, puis le développement du 315 kV sur l'Île de Montréal, de façon à bien comprendre, bien saisir le maillon du projet dont on parle aujourd'hui, dans quel contexte il s'insère pour ce qui est du développement du réseau à 315 kV sur l'Île de Montréal.

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui. Et juste avant, pour quelques éléments de précision, Monsieur a raison. Dans le fond, l'idée d'avoir des tensions plus élevées, exemple le 735 kV – qui a été inventé il y a maintenant cinquante (50) ans, on fêtait son cinquantième anniversaire cette année – ça a été mis de l'avant dans la perspective où on avait du transport d'énergie sur de très longues distances. À ce moment-là, plus la tension est élevée, moins il y a de perte au niveau du transport. Donc, Monsieur a raison à cet effet-là.

THE CHAIRMAN:

Mr. Calouche.

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

That's the question.

THE CHAIRMAN:

This is a question that we looked into this afternoon, and just to make things more knowledgeable for everyone, we are going to talk about the looping of this project on the Island of Montreal so that we understand the context and how you are going to integrate these 315 kV lines on the Island of Montreal.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

I just want to be a bit specific. The gentleman is absolutely right. To have higher voltage, let's say the 735 kV that was invented fifty (50) years ago – and we have been celebrating this – this was put in place because we had carrying power on a long distance. If the voltage is higher, there is less loss in the transmission of the power.

Quand on parle de lignes 315 kV – on va le voir dans le plan en évolution – c'est principalement dû à une capacité des postes à fournir l'énergie et on l'a vu aussi dans l'analyse de la Régie, c'est que par rapport à une solution 120 kV, quand on analyse au niveau des pertes électriques, elle est favorable de dix millions (10 M) par rapport à une solution à 120) kV, donc ça sert aussi à minimiser les pertes.

Je vais demander maintenant à mon collègue.

LE PRÉSIDENT :

Juste vous demander de nous présenter la version courte. Il est déjà 10h20, il y a encore des gens qui veulent nous poser des questions. Mais je pense que la compréhension est importante pour vraiment qu'on puisse saisir dans quoi s'insère le projet.

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, on va essayer d'être brefs.

M. BRUNO PICARD :

Bonsoir, Monsieur le président. En version accélérée...

LE PRÉSIDENT :

Rappelez votre nom?

Now, when we are talking about 315 kV – we will see this in the project – it's due to the fact of the capacity of the substations to provide power. We saw this in the analysis of the Régie de l'énergie when they did the analysis of the hundred and twenty (120), there is a difference of ten million dollars (\$10 M), so we want to make sure that we minimize our losses.

THE CHAIRMAN:

Could you give us, please, the short version of your presentation? It's now 10:20, and there are still people who are on the list to ask questions.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

So, okay, we are going to try to do this very short.

Mr. BRUNO PICARD:

(No translation).

THE CHAIRMAN :

M. BRUNO PICARD :

Bruno Picard. Bonsoir, Monsieur le président, en version accélérée. Donc, je rappellerais un bref historique. Le poste Saint-Jean, construit en 1957. À l'époque, la charge de l'île de Montréal était de mille (1 000) mégawatts. On se projette aujourd'hui, soixante (60) ans plus tard, la charge de Montréal, la consommation va atteindre bientôt huit mille (8 000) mégawatts. Donc soixante (60) ans, huit fois plus de consommation.

À l'époque, l'infrastructure de transport qui avait été déployée pour pouvoir alimenter l'île de Montréal était des lignes à cent vingt mille (120 000) volts, avec des réseaux de tension de douze mille (12 000) volts, qui s'en vont dans les rues alimenter les maisons, les commerces, les industries.

Donc, ce réseau-là nous a rendu un service pendant plus d'un demi-siècle. Par contre, Hydro-Québec a un devoir, a une obligation d'alimenter de façon sécuritaire la population, la clientèle québécoise. Pour ce faire, il y a quelques années, on s'est donné une orientation de déployer une ossature à trois cent quinze mille (315 000) volts pour assurer la fiabilité d'alimentation de la charge québécoise. Donc, récemment, vous avez la liste des postes qui ont été convertis à trois cent quinze mille (315 000) volts, 315 kV, dans le jargon. Donc, on a commencé avec Bout-de-l'Île avec un quart de milliard, deux cent

Mr. BRUNO PICARD:

Bruno Picard. So the Saint-Jean substation was built in 1950. It was a thousand (1,000) megawatts, and today, sixty years later, the load, the consumption is going to be eight thousand (8,000) megawatts. So it's eight times more.

And the infrastructure that were put in place at the time to power the Island of Montreal were at a hundred and twenty (120) volts with tension of volts of ten (10), and this goes to residential streets and for businesses.

So this system provided service for half a century, and Hydro-Québec has an obligation to provide power in a safe way for the population and for customers in Québec. And for a number of years, we decided to deploy a structure of 315 kV to make sure that we have reliable supply of our load throughout the province. So here, you have a list of all the substations that have been started. We started 315 kV at Bout-de-l'île, Bélanger, Henri-Bourassa, Fleury, De Lorimier, Saint-Patrick, and Saint-Jean is the seventh one.

cinquante millions (250 M), il y a quelques années. Ç'en est suivi des postes suivants, et le poste Saint-Jean est le septième poste qu'on convertit sur l'Île de Montréal.

Vous allez voir sur l'acétate suivant, vous avez le morcellement de l'île de Montréal en fonction des postes satellites. La manière que l'alimentation se fait, vous avez les carrés en vert. Donc ça, c'est le poste à sept cent trente-cinq mille (735 000) volts qui reçoivent l'énergie du Nord, des centres de production. Vous avez Duvernay, Bout-de-l'Île, Boucherville et Hertel, qui ceinturent l'île de Montréal. De ces postes-là, on a des lignes à trois cent quinze mille (315 000) volts qui vont alimenter des postes sources qu'on voit, c'est les triangles verts.

Le morcellement que vous voyez, en rose, c'est les postes à douze mille (12 000) volts. Donc l'ancienne technologie qu'on tend à convertir à vingt-cinq mille (25 000) volts pour une raison de fiabilité, d'économie de perte, et c'est une tension reconnue, utilisée en Amérique du Nord pour alimenter les quartiers résidentiels, les industries.

Ce que vous voyez sur l'acétate suivant, c'est le déploiement du réseau qu'il y a eu dans les dernières années. Donc les six postes que je vous ai présentés, que ce soit Bélanger, Fleury bientôt, De Lorimier, c'est l'extension du réseau 315 kV et à terme, on va pouvoir boucler le réseau trois cent quinze (315) pour améliorer la fiabilité.

You will see on the next slide, here you have the breakup of the Island of Montreal based on the satellite substations, those are the green squares. Those are the ones at 735 kV that receive the power from the North. You have Duvernay, Bout-de-l'île, Boucherville and Hertel that are just all the way around the Island of Montreal. And from those stations, we have lines of three fifteen (315) to go to source, and these are the green triangles that you see.

This breakdown, you see the other ones at 12 kV there, and we want to bring them up to three hundred fifteen (315) to make that we have no loss of power. This is a technology that is used in North America to power residential areas and businesses.

What you see is the expansion of the grid Bélanger, Fleury, De Lorimier. These are all the extension of the 315 kV, and in the end, we will be able to loop the three hundred and fifteen (315) to increase the reliability of electricity.

En électricité, il y a un principe, c'est qu'il faut diversifier les parcours pour pouvoir pallier aux contingences en cas d'événement. Dans le cas ici présent, on est rendus au poste Saint-Jean. Pourquoi Saint-Jean? Comme l'a dit mon collègue Mathieu Bolullo, le poste Saint-Jean est rendu en fin de vie utile. Il a rendu un service pendant plus d'un demi-siècle, maintenant il faut le moderniser.

Et sur l'étape d'après, on voit pratiquement toute l'île de Montréal, le Nord, en vert, à 25 kV, et on est rendus au poste Saint-Jean. On a le poste des Sources ici, à côté, qui fournit l'alimentation au poste Saint-Jean, qui dessert quand même un territoire passablement grand. Et le poste des Sources a eu une croissance plus vite que prévue. En quarante (40) ans, le poste s'est comblé, donc le poste Saint-Jean va nous permettre de faire la pérennité du poste des Sources bientôt.

À l'écran, vous voyez aussi, je pourrais vous montrer l'horizon, le programme de conversion. Donc, on a Bourassa, qui a été converti, Bélanger récemment l'an passé. Pour ceux qui empruntent l'autoroute 40, on la voit la ligne à 315 kV qui a été érigée récemment. Bientôt, Fleury va être convertie, et De Lorimier, dont on a parlé plus tôt. J'espère avoir répondu à vos questions, Monsieur le président.

We have to diversify the routes to make sure that we have contingency measures. So now, we are Saint-Jean. Why Saint-Jean? As Mr. Bolullo mentioned, we are really at the end of its useful life. It has been provided services for over fifty (50) years, so we have to make sure that it is updated.

So you see just everywhere in Montreal, we're at green, and we are now at the Saint-Jean substation, and we have des Sources that feeds Saint-Jean substation, and that serves a fairly large territory. Des Sources had a larger growth. In forty (40) years, it had attained its full capacity, so with the Saint-Jean substation, we are going to be able to ensure the long life of des Sources.

On the screen, I could show you the horizon, the conversion program. So we have Bourassa that was converted, Bélanger recently last year. For those who take Highway 40, you can see 315 kV line that was erected recently, and Fleury is going to be converted soon, and De Lorimier that we mentioned earlier. So, I hope this answers your questions.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Puis évidemment, nous aussi on a interrogé le promoteur, puis précisez-nous, dans le futur, en fonction du poste Saint-Jean puis le poste Baie d'Urfé — c'est bien ça? — le prochain poste qui descend jusqu'au bout de l'île?

M. BRUNO PICARD :

Oui, en fait, le petit triangle que vous voyez ici, c'est le poste Baie d'Urfé. Donc c'est un poste qui a présentement deux tensions, 25 kV, et il y a une ancienne section à 12 kV. C'est pas prévu dans nos plans, d'ici dix (10), quinze (15) ans, de le réfectionner parce qu'il y a des transformateurs ou de l'équipement qui a été ajouté plus tard dans le temps. Le dernier transformateur a été ajouté dans les années 80, donc c'est un équipement qui n'est pas rendu en fin de vie utile, et on n'a aucun intérêt à le changer présentement. Donc, dans un futur, lorsque la pérennité va le justifier, ou la croissance, une conversion sera faite, tout comme le restant de l'île de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour les réponses, Monsieur Calouche.

M. RAYMOND CALOUCHE :

Vous m'excuserez, Monsieur le président, mais je n'ai pas entendu la réponse à ma question.

THE CHAIRMAN:

Well of course, we also questioned the proponent, so please tell us, in the future, based on the Saint-Jean substation and Baie d'Urfé — is that it, the next substation that served all the way to the end of the island?

Mr. BRUNO PICARD:

Yes, the triangle you see here is Baie d'Urfé. So it's a substation that has two voltages, 25 kV, and an older section at 12 kV. It's not planned within ten (10) or fifteen (15) years to renovate it, because there are some transformers or equipment that is younger. The last transformer was added in the '80s, so the equipment is not at end of life, and it's not in our interest to switch it out yet. In the future, when the age or growth can justify it, we will convert it, as is the case with the rest of the Island of Montreal.

THE CHAIRMAN:

So those are your answers, Mr. Calouche.

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

Well, I have not heard the answer to my question.

LE PRÉSIDENT :

Alors, rappelez-moi la question.

THE CHAIRMAN:

Well what was the question?

M. RAYMOND CALOUCHE :

Quelle est la tension maximale que peut supporter cette ligne-là lorsque vous allez faire de la diversité, quand vous allez faire du délestage, quand vous allez transporter le courant d'une autre sous-station? Quelle multiplication de facteurs va venir sur cette ligne-là?

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

What is the maximum voltage that can sustain this line when you do load shedding or when you take current, what multiplication of factors will come from this line?

M. BRUNO PICARD :

Monsieur le président, la tension, c'est trois cent quinze mille (315 000) volts, donc c'est un équipement qui est conçu, qui est designé pour soutenir une tension de trois cent quinze mille (315 000) volts. C'est normalisé.

Mr. BRUNO PICARD:

The voltage is 315 kV, the equipment is designed to support voltage of three hundred and fifteen (315).

M. RAYMOND CALOUCHE :

À quel ampérage?

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

At what amperage?

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, on va y aller en complémentaire. Je veux dire, ce que je comprends, c'est que c'est à cent cinquante (150) ampères, puis ça peut aller jusqu'à trois cents (300) ampères?

THE CHAIRMAN:

Well listen, what I understand, it's a hundred and fifty (150) amps, it can go up to three hundred (300).

M. BRUNO PICARD :

Bon, pour l'ampérage, j'en déduis que la question suivante va être la puissance. La puissance c'est le produit entre la tension et le courant, dont l'unité est l'ampérage. En fait, ce qui dicte un peu notre besoin, c'est la charge du poste. On a beau avoir une ligne qui peut transiter une puissance, mais en fait, c'est la capacité de transformation du poste qui est l'élément limitatif ou le besoin. Une ligne à 315 kV peut transporter plus de mille (1 000) mégawatts. Mais, en fait, c'est le poste qui est équipé de deux transformateurs pour alimenter la charge.

M. RAYMOND CALOUCHE :

C'est correct, arrêtez là. C'est le mille (1 000) mégawatts que je voulais entendre.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Calouche, on arrête?

M. RAYMOND CALOUCHE :

C'est le mille (1 000) mégawatts que je voulais entendre.

LE PRÉSIDENT :

Alors, d'accord. Merci beaucoup, Monsieur Calouche pour vos questions.

Mr. BRUNO PICARD:

Well for the amperage, I deduce that the next question will be the power. The power is the multiplication between current and voltage, so what dictates our need is the load on the substation. You can have a line that can carry some power, but basically, it's the substation's conversion capacity, which is the limiting factor. So a 315 kV line can carry more than one thousand (1,000) megawatts, but it's the substation that has two transformers to absorb the load.

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

It's the megawatts that I wanted to hear.

THE CHAIRMAN:

(No translation).

Mr. RAYMOND CALOUCHE:

It's the one thousand (1,000) megawatts I wanted to hear.

THE CHAIRMAN:

Okay, thank you, Mr. Calouche for your questions.

Mme ANNE-MARIE VERELLI:

LE PRÉSIDENT:

Alors, j'invite maintenant madame Anne-Marie Verelli, s'il vous plait. Bonsoir, Madame.

Mme ANNE-MARIE VERELLI :

Bonsoir, j'ai deux questions.

LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous.

Mme ANNE-MARIE VERELLI :

Ma première question porte sur le niveau de bruit sur la ligne de transport. Plus tôt, nous avons entendu parler du niveau de bruit au poste, mais on n'a pas entendu parler de la ligne de transport. Donc ma question c'est quel sera l'impact sur le niveau de bruit actuel au niveau de la ligne de transport avec l'installation de la ligne de 315 kV, parce que présentement, il y a beaucoup de bourdonnement à l'heure actuelle dans le quartier, qui vient de la ligne. Alors, je veux connaître l'impact.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

Ms. ANNE-MARIE VERELLI:

THE CHAIRMAN:

Now I would like to invite Mrs. Anne-Marie Verelli, please. Good evening.

Ms. ANNE-MARIE VERELLI:

Good evening, I have two questions.

THE CHAIRMAN:

You have the floor.

Ms. ANNE-MARIE VERELLI:

My first question is related to the noise level on the transmission lines. Earlier, we heard about the substation noise level. I didn't hear anything about the transmission line, and so, my question is: what will be the impact on the current noise level on the transmission lines with the installation of the three fifteen (315)? Because right now, there's a lot of buzzing currently in the neighborhood from the lines. So I just want to know what the impact will be.

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, je vais demander à mon collègue Franck Duchassin, de venir répondre à la question à propos du bruit de la ligne future.

LE PRÉSIDENT :

Je tiens à vous signaler qu'on avait déjà abordé le sujet cet après-midi en prenant connaissance des...

Mme ANNE-MARIE VERELLI :

Mais je n'étais pas là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais on va fournir la réponse pareil, puis vous pourrez peut-être vous référer aux réponses qui nous ont été déjà fournies cet après-midi dans les transcriptions, ce qui va vous permettre, peut-être, d'élargir un peu plus la réponse que vous souhaitez avoir. Alors, O.K., c'est à vous.

M. FRANCK DUCHASSIN :

Franck Duchassin, ingénieur acousticien. Donc, pour répondre à votre question, déjà une première chose, vous dites que vous avez déjà beaucoup de grésillement de ligne à l'heure actuelle. Pour être allé mesurer dans l'emprise de la ligne actuelle dans des conditions de pluie, donc dans des conditions qui seraient de

Mr. MATHIEU BOLULLO:

I will ask my colleague to answer this question about the noise of the future line.

THE CHAIRMAN:

I want to mention that we have already answered this this afternoon.

Ms. ANNE-MARIE VERELLI:

But I wasn't here.

THE CHAIRMAN:

Well, we will give you the answer, and maybe you will be able to refer to the answers given this afternoon in the transcript, and that will allow you to broaden the answer that you are expecting.

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

Franck Duchassin, acoustics engineer. So to answer you, well, first of all, you say that you have a lot of buzzing currently. Having measured it in the right-of-way currently, when it was rainy, so when you have wet conductors, the 120 kV lines that you have right now don't make any audible noise, even in the worst conditions. So right

conducteur mouillé, les lignes à cent vingt (120) kilovolts que vous avez actuellement n'émettent pas de bruit audible, même par les pires conditions. Donc actuellement, j'ai fait l'exercice puis je n'ai pas entendu de grésillement, donc je suis un peu étonné que vous entendiez actuellement, dans l'emprise, un grésillement. Donc, ces relevés que j'ai faits dans l'emprise m'ont permis d'établir un critère de bruit.

Ce critère de bruit a été évalué à quarante-neuf (49) décibels, donc il correspond au niveau de bruit résiduel, donc le bruit qu'il y a actuellement, sans qu'il y ait la ligne. Elle n'est pas là, donc c'est facile à établir, il suffit de mesurer, tout simplement. Donc, ça devient le critère. Le critère est de quarante-neuf (49) décibels pour le niveau d'émissions de la future ligne.

Ensuite, pour déterminer ce niveau d'émissions, on le fait par calculs, elle n'existe pas. Je ne peux pas le mesurer, elle n'existe pas. Et on fait des simulations de propagation sonore et on l'évalue, en bordure d'emprise dans le pire cas, dans des conditions où les conducteurs seront mouillés, à quarante-deux (42) décibels.

Donc, c'est ça le niveau de bruit qui va être émis par la ligne dans le pire cas en bordure d'emprise, quarante-deux (42). Ça, cet événement météorologique qu'on appelle conducteurs mouillés, on estime qu'il arrive à peu près vingt pour cent (20 %) du temps dans la région de Montréal. Donc,

now, I did the test and I have not heard any buzzing, so I am surprised that you are hearing in the right-of-way some buzzing.

So, these surveys I have done in the right-of-way have allowed me to set a noise criteria that is evaluated at forty-nine (49) decibels, which is the residual noise, the noise that exists currently without the line. The line is not there, you just have to measure it. So it becomes our benchmark. Our benchmark is of forty-nine (49) decibels for the level of emission of the future line.

Then, to determine this level of emission, it's calculated because we can't measure it, it doesn't exist, and we do simulations of sound propagation, and we evaluate it at the edge of the right-of-way in the worst conditions, when the conductors are wet, at forty-two (42) decibels.

So, that is a level of noise that will be emitted by the line in the worst case at the edge of the right-of-way, forty-two (42). That meteorological event, that we call wet conductor, we feel it occurs twenty percent (20%) of the time roughly in Montreal. So eighty percent (80%) of the time, you will be

quatre-vingts pour cent (80%) du temps, vous allez être dans des conditions où les conducteurs ne seront pas mouillés. Et là, le niveau de bruit émis par la ligne est de quinze (15) à vingt-cinq (25) décibels plus bas que ce quarante-deux (42).

Donc techniquement, même s'il y a un niveau d'émissions, il sera tellement bas qu'il ne sera pas audible. Donc pendant quatre-vingts pour cent (80 %) du temps, le bruit de la ligne n'est pas audible. O.K.? Pendant les vingt pour cent (20 %) du temps, quand il sera de l'ordre de quarante-deux (42), c'est vrai qu'il pourrait être audible, parce qu'il correspond à un niveau, en fréquences, qui sont des hautes fréquences, donc c'est possible qu'il soit audible effectivement, mais ça reste à un niveau qui est bien en dessous du niveau de bruit ambiant actuel. Quarante-deux (42) versus quarante-neuf (49) actuel. Est-ce que je réponds à votre question?

LE PRÉSIDENT :

Évidemment, vous vous adressez à moi, là.

Mme ANNE-MARIE VERELLI :

J'imagine. Est-ce possible avec... Parce qu'il y a beaucoup de lignes à l'arrière. Lorsqu'on additionne tout ça, est-ce que, ensemble, elles pourraient faire ce bruit de bourdonnement?

in conditions where the conductors are not wet, and then, the level of noise made by the line is fifteen (15) to twenty (20) decibels lower than forty-two (42).

So technically, even if there is emission, it's so low that it will be inaudible. So eighty percent (80%) of the time, the noise from the line is inaudible. In the other twenty percent (20%) of the time, when it is up to forty-two (42) decibels, it may be audible because it corresponds to a frequency level, high frequencies, so it may be audible, but it is nevertheless a level that is much below the ambient noise. Forty-two (42) compared to forty-nine (49), which is the ambient noise level. Has that answered your question?

THE CHAIRMAN:

Ms. ANNE-MARIE VERELLI:

I guess. It's just the buzzing. Is it possible with... Because there is a lot of lines in the back. All taken together, could they, together, make this buzzing sound?

LE PRÉSIDENT :

Oui, là, je considère que c'est votre deuxième question, Madame? Alors, Monsieur.

M. FRANCK DUCHASSIN :

Oui. Alors, le bruit des lignes est principalement influencé par le niveau de tension de la ligne. Donc, effectivement, les lignes à haute tension comme les lignes sept cent trente-cinq (735) kilovolts, par exemple, qui sont des lignes très haute tension que vous n'avez pas là, émettent plus de bruit que les lignes trois cent quinze (315) kilovolts, que vous aurez là, qui émettent, elles-mêmes, plus de bruit que les lignes cent vingt (120) kilovolts, mais qui elles, n'émettent tellement pas de bruit que ça devient inaudible, en fait. C'est un peu comme si on générait un tout petit chuchotement quelque part, il n'est pas audible. Donc les lignes cent vingt (120) kilovolts, que vous avez actuellement dans l'emprise, ne sont pas audibles, même quand les conducteurs sont mouillés.

Les lignes de distribution qui sont à des niveaux de tension encore plus bas, donc qui là, dans ce cas-là, sont à douze (12) kilovolts, n'émettent pas de bruit, même avec des conditions de conducteurs mouillés. Donc, actuellement, vous n'avez pas de bruit de grésillement qui sont dus aux lignes de distribution ni de transport.

THE CHAIRMAN:

Yes, I consider that's your second question then?

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

So, the noise from the lines is mainly influenced by the level of voltage in the line. So the high-voltage lines, like the seven thirty-five (735) kilovolt lines that are very high-voltage lines, make more noise than the 315 kV lines that make more noise than the one twenty (120) kilovolt lines, but they, those last ones, make so little noise that it's inaudible. It's as if we generated a whisper somewhere, it's inaudible. So the 120 kV lines that you have in the right-of-way are inaudible even when the conductors are wet.

The distribution lines, which are even lower in voltage, in that case, they are at twelve (12) kilovolts, they don't make any noise, even when the conductors are wet. So currently, you don't have any buzzing from distribution or transportation lines.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup. Merci pour vos questions, Madame. Alors j'invite maintenant madame Eugénie Artus. Alors rebonsoir, Madame Artus. Je vous propose de nous poser les deux questions.

Mme ANNE-MARIE VERELLI :

J'ai une autre question, mais...

LE PRÉSIDENT :

Merci Madame.

Mme EUGÉNIE ARTUS

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant madame Eugénie Artus. Alors, rebonsoir, Madame Artus. Alors, je vous propose de nous poser les deux questions.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Oui, je voudrais revenir sur l'aspect du bruit. J'aurais souhaité, parce qu'en fait on nous présente beaucoup de mesures, mais entre des mesures mathématiques et, je dirais, le fait de l'audible, j'aurais souhaité, en fait, qu'Hydro-Québec nous dépose un montage sonore sur des lignes existantes dans des conditions où, finalement, il se produit le phénomène de

THE CHAIRMAN:

Thank you. Thank you for your questions.

Ms. ANNE-MARIE VERELLI:

I have another question, but...

THE CHAIRMAN:

Thank you.

Ms. EUGÉNIE ARTUS

THE CHAIRMAN:

So now I would like to invite Mrs. Eugénie Artus. So good evening again, Mrs. Artus. I suggest that you ask both questions.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Yes, I would like to come back on the noise question. I would have liked to know, because we have been shown a lot of measurements, but between mathematical calculations and the audible, I would like for Hydro-Québec to file a sound clip on lines in conditions where you have this audible noise. And in the case of the twenty percent (20%) where it happens, in general, it's

bruit. Et sachant que dans le cas du vingt pour cent (20 %) cela se produit, règle générale, c'est durant l'été où les gens sont à l'extérieur dans leur jardin.

Donc j'apprécierais si, sachant qu'il y a déjà des lignes qui sont en fonction, qu'on nous dépose un effet sonore pour juger, je dirais, de l'effet de nuisance que les citoyens de DDO ressentent déjà par rapport à la ligne actuelle.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Comme mon collègue l'a démontré, c'est qu'il faut mettre en perspective le bruit qui sera émis par les équipements prévus en lien avec le bruit ambiant. Donc, on a expliqué qu'on établit un seuil, qui est le bruit ambiant actuel, on s'efforce de le prendre en étant très conservateurs, la nuit, au moment où il est le plus bas, pour ensuite dire : ça, c'est le seuil qu'il ne faut pas dépasser. Et à partir de là, on fait les simulations qui font en sorte qu'on démontre que les équipements, à la fois le poste et la ligne, produisent des niveaux sonores à des niveaux qui sont inférieurs au seuil du bruit ambiant actuel.

during the summer, when people are outside in their gardens, in their yards.

So I would appreciate it that we give us a sound clip of operational lines so we could judge of the nuisance effect that the citizens of DDO already have with the existing line.

THE CHAIRMAN:

So Mr. Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

My colleague has demonstrated this. You have to put in context the noise produced by the anticipated equipment compared to ambient noise. We have explained that we set a threshold, which is current background noise, we try to measure it by being very conservative, at night when it is lowest, to say then, this is the threshold we must not exceed. And from that, we do simulations so that we demonstrate that the equipment, both the substation and the line, produce noise levels at levels below the threshold of existing ambient noise.

LE PRÉSIDENT :

Vous nous aviez présenté un diagramme, cet après-midi, avec l'ajout concernant les éventuels équipements. Est-ce que c'est possible d'y revenir pour qu'on puisse détailler un peu plus?

M. FRANCK DUCHASSIN :

Franck Duchassin, ingénieur acousticien. Donc, ce diagramme a été déposé suite à une question qui avait été posée par une dame lors de la soirée d'information, à l'effet de savoir quel était le contenu en fréquences de la ligne, en fait, du bruit de la future ligne. Alors, j'ai déposé ce graphique-là.

En bleu, on a un bruit qui a été mesuré. Donc en bleu, c'est vraiment le niveau de bruit que j'ai mesuré dans l'emprise de la future ligne trois cent quinze (315), donc dans l'emprise entre le poste Saint-Jean et le poste des Sources, et ça, la principale source de bruit, c'est le bruit de l'autoroute et le bruit de la circulation au loin. Il faut dire que c'est dans des conditions où on avait une pluie fine, où la chaussée était humide, donc où la circulation automobile, à cause du bruit de roulement qui est accru quand la chaussée est humide, est supérieure parce qu'on veut le comparer à des niveaux où la ligne émettra du bruit lorsque les conducteurs sont mouillés. Bon. Ça c'est le beau graphique en bleu.

THE CHAIRMAN:

You showed us a diagram this afternoon with the addition of the equipment. Could you come back to it and explain it a bit more?

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

Franck Duchassin, acoustic engineer. So this question was filed following a question by a woman during the information evening meeting, and she asked what was the frequency distribution of the noise from the future line. So I filed this graph.

In blue, you have the measured noise. So in blue, it's the measured noise in the right-of-way of the future 315 kV line, so in the right-of-way between Saint-Jean substation and des Sources substation, and the main of noise is the highway and traffic in the distance. These are conditions where we had a fine rain, where the roadway was wet, and due to the rolling of cars on wet pavement, the noise was higher than usual because we want to compare it to levels where the line would make noise when the conductors are wet. That is the blue graph.

En vert, vous avez un graphique qui a un spectre aussi en fréquences, donc en abscisse vous avez les bandes de fréquences, puis en ordonné de niveau, et ça, ça représente le niveau calculé du bruit de la ligne à la limite de l'emprise, O.K.? Donc, ce qu'on voit, vous voyez la dernière bande toute à droite, ça, ça représente le niveau global qui correspond à la somme de toutes ces bandes-là sur le spectre en fréquences, et on voit que le bruit ambiant, comme je le spécifiais tantôt, est de quarante-neuf (49). Le bruit que vous avez actuellement est de quarante-neuf (49), la bande bleue, et la bande verte c'est le bruit qui sera émis par la ligne, qui est de quarante-deux (42), O.K.?

Mais ce qu'on peut voir sur ce graphique et qu'est-ce qui est intéressant, c'est que vous voyez sur la droite, qui correspond aux hautes fréquences, eh bien, les bandes vertes sont supérieures à celles des bandes bleues. Et c'est pour ça que la ligne sera audible. Parce que vous, votre oreille est capable de différencier ces différentes fréquences. O.K.? Donc la ligne, même si elle émet moins de bruit que le bruit ambiant, elle pourra être audible, mais elle reste à un niveau qui est quand même très bas, même si elle est audible. C'est ça le principe.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

J'ai compris que vous ne remettez pas en question que la ligne n'était pas audible. C'est ce que je suis en train de

In green, you have a graph, which is frequency spectrum, so on the x-axis is frequency y-axis it's the level. This is the calculated level of the noise of the line at the limits, on the edge of the right-of-way. What you see, the last band at the far right, that's the total, that's the sum of all these bands on the frequency spectrum, and you can see that the ambient noise, as I mentioned earlier, is of forty-nine (49) decibels. The noise you have right now is forty-nine (49), the blue bar, and the green bar is the noise that will be made by the line which is forty-two (42).

But what you can see on this graph, and what is interesting, is that you see on the high-frequency side, on the right, the green lines are higher than the blue ones. That's why the line will be audible because your ear can distinguish these frequencies, so the line, even if it makes less noise than the ambient noise, it will be audible, but at a low level, even if it is audible. That's the principle.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

I understood that you don't question the fact that the line was not audible. This is what I'm asking, to have a recording, a

demander, c'est d'avoir un enregistrement sonore pour qu'ici on puisse écouter ensemble ce que ça peut représenter alors qu'on est en train...

sound recording, so that here, we could hear together what it sounds like.

LE PRÉSIDENT :

THE CHAIRMAN:

Oui.

Yes.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Non, juste un instant, s'il vous plaît.

No, wait, please.

LE PRÉSIDENT :

THE CHAIRMAN:

Écoutez, on va voir d'abord si c'est possible.

Listen, first we will ask if it's possible.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

J'aurais voulu avoir, ma demande c'est d'avoir un enregistrement sonore.

I would have liked to have. My request is for a recording.

LE PRÉSIDENT :

THE CHAIRMAN:

Une simulation sonore audio, est-ce possible?

An audio sound simulation, is that possible?

M. FRANCK DUCHASSIN :

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

Oui, c'est possible, mais moi, je vous engage... bien, je vous...

Yes, it's possible.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Je demande à Hydro-Québec de nous le fournir. C'est ce que je demande.

Could Hydro-Québec file it?

LE PRÉSIDENT :

Madame, c'est ce que j'essaie de savoir, si c'est possible qu'ils puissent le faire.

M. FRANCK DUCHASSIN :

O.K. Il y a une ligne actuellement à trois cent quinze (315) kilovolts à l'est du poste des Sources. Donc, c'est très simple, je pense, pour les résidents de Dollard-des-Ormeaux, d'aller se rendre.

LE PRÉSIDENT :

Non, écoutez. Regardez, un instant. Est-ce possible pour vous de déposer un fichier audio qui simule le bruit de la ligne?

M. FRANCK DUCHASSIN :

Oui, c'est possible, mais après, à quel niveau vous allez le faire jouer? C'est-à-dire, moi, si je venais avec un niveau d'audio puis j'avais un amplificateur puis que je le mettais à quatre-vingts (80) décibels.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, je comprends très bien, la contrainte du volume à laquelle on pourrait l'écouter, là, mais est-ce que c'est possible pour vous de faire une simulation en mettant toutes les pondérations possible, de façon à ce que les gens puissent juger de façon comparative?

THE CHAIRMAN:

Madame, that's what I'm asking, is it possible for them to do it?

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

There is a line, a 315 kV line East of the des Sources substation. So it's very simple for the residents of Dollard-des-Ormeaux to make their way.

THE CHAIRMAN:

No, listen, wait a second. Is it possible for you to file an audio file, here, that simulates the noise of the line?

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

Yes, it's possible, but at what level are you going to play it? In other words, if I came with an audio file and I had an amplifier, and I put it at eighty (80) decibels.

THE CHAIRMAN:

Yes, I understand full well the constraint of volumes for listening to it, but is it possible for you to do a simulation by putting all the weighing factors possible, so that the people would be able to judge in comparison?

M. FRANCK DUCHASSIN :

Donc, un fichier Wave, un point Wave, par exemple, qui aurait été mesuré sous une ligne où on entend le crépitement provenant de la ligne?

LE PRÉSIDENT :

Exact.

M. FRANCK DUCHASSIN :

Oui, tout à fait, parce que je l'ai fait moi-même au niveau de la ligne trois cent quinze (315) qui est à l'est du poste.

LE PRÉSIDENT :

Puis j'irais même plus loin. Est-ce que c'est possible pour vous de nous le présenter dans différentes conditions? Dans le sens, le soir, quand il pleut. Vous savez, là, peut-être faire deux, trois simulations qui permettraient d'établir exactement le type de bruit avec les contraintes en termes de décibels maximums que ça révèle.

M. FRANCK DUCHASSIN :

C'est sûr que même, on pourrait faire le test de bruit avec un groupe de citoyens, par exemple. C'est sûr que si on a le temps de faire ça, on pourrait aller ensemble avec un sonomètre.

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

So a Wave file, for example, a dot Wave that would have been measured under a line where you can hear the buzzing of the line.

THE CHAIRMAN:

Exactly.

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

Yes, it's possible, because I have done it myself for the 315 kV line that's East of the substation.

THE CHAIRMAN:

And could you present to us in different conditions? I would go so far as that. In the evening, for example, when it's raining. You know, maybe do two or three simulations that would set the type of noise with the constraints in terms of maximum decibels that it would generate.

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

Well, we could even do the noise test with a group of citizens if the time allows. We could go together with a "sonometer".

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais là, ce n'est actuellement pas possible dans le cadre de l'audience actuellement. On nous demande si c'est possible de faire une simulation audio, avec les contraintes que ça peut poser éventuellement. Ce qui n'exclut pas que vous pouvez essayer de prendre l'initiative, éventuellement, de l'offrir de le faire. Mais actuellement, dans le cadre de l'audience publique, ce n'est pas possible pour nous d'organiser ce genre d'événement-là qui permettrait de pouvoir discerner exactement l'impact réel.

Alors, au mieux, est-ce possible pour vous de nous fournir certains fichiers audio, deux, trois simulations dans différentes conditions avec les avertissements nécessaires pour ce qui est de comprendre exactement à quels décibels normalisés que ces échantillons-là ont été pris?

M. FRANCK DUCHASSIN :

Bien, dans deux conditions particulières, je pourrais le faire, parce que j'ai fait des relevés sous la ligne existante, et quand je suis arrivé sous cette ligne, il ne pleuvait pas, donc je n'entendais pas la ligne.

La chaussée était humide quand même parce qu'il y avait eu des précipitations avant. Donc, effectivement, il y a cette condition-là, où on avait le bruit ambiant, puis peut-être une demi-heure ou

THE CHAIRMAN:

Yes, but it's not possible during these hearings. We are asking you if it's possible to do an audio simulation with the constraints that might exist. You could do it if you like, but right now, in the case of the public hearings, it's not possible for us to organise the kind of event that might allow us identify the true impact.

So at best, is it possible for you to supply two or three audio files, simulations in different conditions with the caveats in terms, for example, the normalised decibels to listen.

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

Well, I could possibly do it because I have done measurements under the existing line, and when I arrived under that line, it wasn't raining, so I didn't hear the line. The roadway was wet because it had rained earlier.

So there has had condition where we had the ambient noise, and maybe half an hour later it started to rain, and I was able to do a measurement in conditions where then, the line was audible. So it was the same

une heure après, il s'est mis à pleuvoir et j'ai pu faire un relevé dans des conditions où là, la ligne était audible. Donc c'était la même soirée, c'était la même nuit, c'était pendant la nuit. C'était sur le chemin d'Avignon que vous devez connaître, qui est immédiatement après, plus à l'est du poste des Sources. Donc je pourrais déposer ces deux audios.

LE PRÉSIDENT :

Avec des explications. Avec, évidemment, les limites nécessaires, puis en signalant, effectivement, que c'est pour un maximum de tant de décibels. Alors, voilà, c'est jusque-là qu'on peut aller.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

En fait, m'assurer que, parce qu'ici, ce que vous mentionnez, c'est par rapport à la ligne de cent vingt (120), mais avoir aussi un effet sonore pour la ligne de trois cent quinze (315), s'il vous plaît.

M. FRANCK DUCHASSIN :

Non, c'est la ligne trois cent quinze (315) dont je vous parle.

LE PRÉSIDENT :

C'est la trois cent quinze (315).

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Excusez-moi, j'avais mal compris.

evening, the same night, it was during the night. It was on d'Avignon Road that you know, which is East of the des Sources substation. So I could file these two audios.

THE CHAIRMAN:

With explanations, with caveats and so on, and by mentioning that it's for a maximum of X decibels. That's what we can do.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Well I just want to make sure, because what you are mentioning is about the 120 kV line, but we need noise for the three fifteen (315) line.

Mr. FRANCK DUCHASSIN:

Well, I'm talking about the three fifteen line.

THE CHAIRMAN:

(No translation).

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Okay, I'm sorry, I misunderstood.

LE PRÉSIDENT :

Alors votre deuxième question, s'il vous plait, Madame Artus.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Oui, je vais juste repenser à ce que je voulais dire, mais dans le cas de la deuxième question. Excusez-moi, j'ai perdu mon idée. Si je la retrouve pas, je vais laisser ma place.

LE PRÉSIDENT :

C'est toujours possible de la faire par écrit, comme je l'ai signalé tout à l'heure. Il suffit simplement de le faire par l'intermédiaire de l'adresse internet de la commission, puis la commission, dépendamment de la pertinence de la question qui va être posée, va en disposer.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Excusez-moi, ça me revient, désolée. Tout à l'heure, précédemment, une résidente a mentionné l'idée, en fait, parce qu'elle vend des chaussures, le fait qu'on a un coût, puis des fois, on veut viser le plus bas prix, un plus bas coût pour pouvoir vendre ses chaussures pour que les gens les achètent, mais finalement les gens, ils ne veulent pas acheter les chaussures qui coûtent moins cher, ils veulent acheter des chaussures qui coûtent un peu plus cher parce qu'elles leur procurent un confort plus important.

THE CHAIRMAN:

So your second question, Mrs. Artus.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Let me think about what I wanted to ask in the case of my second question. I do apologise, I lost my train of thought. If I can't find it, I will let someone else...

THE CHAIRMAN:

You can always submit it in writing. All you need to do is do it through the Web address of the Commission, and the Commission, depending on the relevance of the question...

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

I'm sorry, it's come back to me. Earlier, a resident mentioned the idea, because she sells shoes, the fact that we have a cost, and sometimes we want the lowest cost to be able to sell the shoes so they will be sold. But people don't want to buy the cheapest shoes; they want to buy more expensive shoes because they are more comfortable.

Dans le cas de la politique de tarification d'Hydro-Québec, il a été mentionné à plusieurs reprises qu'Hydro-Québec, en fait, a toujours comme politique d'offrir les tarifs les plus bas en Amérique du Nord. Ma question est la suivante : avez-vous consulté la population, dans un contexte où celle-ci pourrait préférer payer légèrement plus cher, un peu plus cher, pour avoir, en fait, des lignes en milieu urbain qui soient toutes enfouies? C'est la question que je vous pose.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, non, on n'a pas l'intention de consulter la population à savoir si elle est prête à payer plus cher. Donc, c'est une politique du gouvernement et c'est une orientation qu'on s'est donnée de maintenir les tarifs les plus bas en Amérique du Nord, et c'est un contexte qui est régi, très strict, et on ne peut pas proposer des projets qui ont des coûts qui ne se sont pas socialisables.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a eu un engagement de la part d'Hydro-Québec pour ce qui est du plafonnement des hausses éventuelles qui pourraient être imposées?

In the case of the rate setting policy of Hydro-Québec, it was mentioned on many occasions that Hydro-Québec basically has a policy to offer the lowest rates in North America. My question is as follows: have you consulted the population in a context where the population might prefer to pay slightly more to basically have lines in urban settings that are underground? That is my question.

THE CHAIRMAN:

Monsieur Bolullo.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Mr. Chairman, no, we don't intend to consult the population to know if they are willing to pay more. It's a policy of the Government and it's an orientation we have taken to maintain the lowest rates in North America, and it's a context that is managed very closely and we cannot propose projects whose costs are not "socializable".

THE CHAIRMAN:

Has there been an undertaking by Hydro-Québec for the capping of increases?

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, on s'est engagés à ce que les hausses de tarif ne dépassent pas l'inflation.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bolullo. Merci, Madame, pour vos questions.

Mme EUGÉNIE ARTUS :

Je vous remercie.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

Well, we have committed that the rate increases do not exceed inflation.

THE CHAIRMAN:

Thank you, Mr. Bolullo. Thank you, Madam, for your questions.

Ms. EUGÉNIE ARTUS:

Thank you.

M. DANIEL GORJAN

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur Daniel Gorjan, s'il vous plait. Alors Monsieur Gorjan, bonsoir.

M. DANIEL GORJAN :

Bonsoir, je vais parler en anglais.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous écoutons vos deux questions.

M. DANIEL GORJAN :

Ma première question, nous avons vu les lignes que vous construisez hier. Est-ce

Mr. DANIEL GORJAN

THE CHAIRMAN:

Now I would like to invite Mr. Daniel Gorjan, please. Good evening, Mr. Gorjan.

Mr. DANIEL GORJAN:

Good evening, I'll speak in English.

THE CHAIRMAN:

We will listen to your two questions.

Mr. DANIEL GORJAN:

First question I have is we are looking at the lines that you're building, and they seem to be made out of aluminium like you were

qu'on peut isoler ces lignes pour réduire le champ magnétique?

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends que l'essence de la question, c'est est-ce qu'il y a une technique qui permettrait d'isoler les lignes aériennes qui réduirait les champs électromagnétiques? Est-ce que c'est ça votre question?

M. DANIEL GORJAN :

C'est exactement ça.

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais demander à mon collègue. Dans le fond, c'est pas tant avec quoi les lignes sont faites. Donc, c'est des pylônes en acier, principalement, et le phénomène de champ magnétique, c'est associé à l'énergie qui est transitée. Je vais demander à mon collègue de répondre à la question.

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Jean-Pierre Tardif, Institut de recherche d'Hydro-Québec. Alors, pour répondre à la question, non, ce n'est pas possible de mettre un isolant par-dessus, le champ magnétique traverse cet isolant comme si c'était de l'air. Par contre, je peux mentionner dans ce projet-là, la façon dont

showing yesterday. Is there any way you can insulate those lines and make them less, have less of a magnetic field around them, versus what you are currently planning on doing?

THE CHAIRMAN:

So, is there a technique to isolate the overhead lines that would reduce the magnetic field? Is that what you are saying?

Mr. DANIEL GORJAN:

Yes, absolutely.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

I'm going to be asking my colleague. It's not how the lines are made. They are steel towers and the magnetic field is from the power that is carried. So I'm going to ask my colleague to answer. Thank you.

Mr. JEAN-PIERRE TARDIF:

Jean-Pierre Tardif, from the IREQ. To answer your question, no, it's not possible to insulate these lines because the magnetic field will go through it, just like anything else. But I can mention that in this project, the way that we connect the two circuits, the triphase, it's going to be connected from the des

on branche les deux circuits – on a deux circuits de trois fils, deux circuits triphasés – la façon dont il va être branché à chaque bout, c'est-à-dire du poste des Sources au poste Saint-Jean, le choix qui a été fait pour le type de branchement – on appelle ça le phasage – a été fait de façon à ce que le champ magnétique qui va être généré par la ligne va être plus faible et va diminuer un peu plus vite avec la distance que si on phasait ça d'une autre façon. Je ne veux pas être trop technique, mais je vous explique.

Il y a la phase A, la phase B, la phase C dans le pylône, et si on inverse les phases de l'autre côté – au lieu de mettre A, B, C, on met C, B, A, par exemple –, il va y avoir une interaction entre les deux circuits qui résulte que le champ magnétique est plus faible et son déclin d'intensité est plus rapide que si on a A, B, C, A, B, C.

Alors, dans le cadre du projet ici, le choix qui a été fait c'est de mettre les phases asymétriques pour que le champ soit plus faible. Il y a d'autres raisons techniques de le faire, mais le résultat net pour le champ magnétique va être tel que je vous ai décrit.

LE PRÉSIDENT :

Une autre question, l'option du souterrain, est-ce que ça réduit les champs magnétiques?

Sources substation to the Saint-Jean substation, and the type of connection – it's called phasing – the hookup, the way we have done it, so that the magnetic field that is going to be generated by the line is going to be lower and it's going to decrease as it distances, as compared to another type of phasing that we would do.

I don't want to get into the technical, but there is phase A, B, C in the towers, and if we invert it – instead of doing A, B, C, we do C, B, A, let's say – then there would an interaction between the two circuits and then the magnetic field is lower and it declines more quickly rather than having A, B, C, A, B, C.

So, in this projects, it's going to be an asymmetric presentation for the magnetic field to be lower. There are other technical reasons, but it's actually going to be much lower.

THE CHAIRMAN:

Another question, in the underground wires, does this reduce magnetic fields?

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

Non. Bien, c'est-à-dire oui, mais pas à cause du sol, à cause du béton, à cause du roc, à cause de l'isolant. C'est parce que les conducteurs sont mis plus près les uns des autres dans le massif. Alors, ça, il y a une interaction physique, un peu comme l'interaction entre deux circuits que je viens de vous mentionner pour la ligne aérienne, on retrouve la même chose en souterrain.

C'est sûr que si on a deux circuits séparés dans deux rues différentes, le champ magnétique résultant va être plus élevé que si on met les deux circuits l'un près de l'autre dans le même massif. Alors, c'est la question de la proximité des fils qui joue sur l'intensité du champ magnétique.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Votre deuxième question?

M. DANIEL GORJAN :

Donc, ma deuxième question c'est quel matériau peut empêcher l'expansion du champ magnétique? Est-ce qu'il y a un matériau qui existe qui empêcherait l'expansion? Ou si on le met souterrain, à ce moment-là, est-ce que le sol va absorber un peu le champ magnétique ou est-ce qu'il passe à travers le sol?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

Mr. JEAN-PIERRE TARDIF:

Yes, but not because of the insulation, soil, concrete. It's because they are closer in the concrete encasement and it's just like the interaction that exists between two circuits in the overhead lines. It's about the same thing for underground.

And if we have two separate circuits, on two separate streets, let's say, the magnetic field is going to be higher than if we run them parallel in the same encasement. It's the proximity of the wires that has an impact on the magnetic field.

THE CHAIRMAN:

Second question.

Mr. DANIEL GORJAN:

So, my second question is what, actually what material prevents the magnetic field from expanding? Is there any material that exists that will prevent it from expanding, or is there... putting it underground, like you just said, does it actually, the ground absorbs it a little bit or is it fully arrayed out?

THE CHAIRMAN:

Mr. Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, donc comme mon collègue l'a mentionné dans sa réponse, donc il n'y a pas de matériel qui puisse empêcher ou minimiser un champ magnétique. Donc, le champ magnétique va traverser tout comme si c'était de l'air. La façon qui fait varier le champ magnétique, c'est la façon dont sont disposés les conducteurs, soit proches ou loin un de l'autre, et en faisant des inversions de phases comme on l'a mentionné dans les pylônes.

Mr. MATHIEU BOLULLO:

As my colleague mentioned in his answer, there is no material that can stop or minimise a magnetic field. The magnetic field will cross over, just as if it was air. The only variation that we can bring about to magnetic fields is the conductors and doing by the inverting of the phasing, as we described, for the towers.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Merci pour vos questions. Alors, c'est ce qui clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Alors, on attend certaines réponses qui vont être déposées sur le site internet et les citoyens pourront y avoir accès.

Donc, on compte recevoir, au plus tard dans les prochains quarante-huit (48) heures, ces renseignements, qui seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de

CLOSING COMMENTS

THE CHAIRMAN:

Thank you very much for your questions. So this brings to a close the first part of the public hearings.

The Commission knows that additional information are expected to answer some of the questions. We know that the answers are going to be filed on the website and that citizens will have access to this.

This information is going to be available in the next forty-eight (48) hours, it will be made public, and it's very important to prepare the briefs for the public and the second part of the hearing is going to be held here, in the same venue, as of May 17th at 7:00 p.m.

l'audience qui aura lieu ici, au même endroit, à compter du 17 mai prochain, à 19h00.

Entre temps, la commission poursuit ses travaux. La commission consent à recevoir jusqu'au 28 avril prochain les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances, que des participants actuellement présents, par le site internet. L'adresse de la commission est sur le site internet du Bureau d'audiences publiques.

Donc, il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elles représentent pour les travaux de la commission, et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

De plus, il appartient à chacun qui envoie une question à la commission de s'assurer que l'information n'a pas déjà été traitée depuis le début de la première partie de l'audience. Il est donc de la responsabilité de tous de vérifier la pertinence de l'information avant de faire parvenir une question à la commission.

La commission se réserve également le droit de disposer des questions en fonction de leur pertinence. Les participants se doivent de faire le suivi nécessaire afin d'identifier les réponses parmi les documents déposés officiellement et rendus par la commission.

In the meantime, the Commission is going to pursue its work. The Commission accepts, up until April 28, questions coming from people who were not able to attend. So you can go through the BAPE's internet site.

So it's up to the Commission to establish whether the questions are of interest, and if we have sufficient information to provide answers.

It's up to anyone sending a question to the Commission to make sure that it has not been treated in the first part of the audience. It's up to the responsibility of everyone to check the relevancy of the information before sending a question to the Commission.

The Commission also reserves the right to ask questions based on their relevancy. The participants must do the follow-up to identify their answers with the documents that have been made available officially by the Commission.

Ces questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus deviendront disponibles au centre de consultation ouvert dans le milieu.

These questions and answers, as well as the new documents will be made available at the Consultation Centers that are open in the neighbourhood.

De plus, l'ensemble du dossier est aussi disponible dans les centres de documentation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du Bureau d'audiences publiques.

The whole file is available in the Documentation Centers and you will find the list at the back of the hall, as well as on the website of the BAPE.

Alors, je vous rappelle qu'en deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront toujours les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission.

I would like to remind you that during the second part of the hearing, the layout of the room is much different. Only the tables for the participants and the Commission will remain. The proponent and resource-persons are welcome to attend, but they will not be intervening during that part.

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux, sur le projet et ses répercussions.

The second part is exclusively devoted to the presentation of the opinions by citizens, groups, municipalities, municipal organizations or para-municipal organizations on this project and its impact.

Nous accorderons quinze (15) minutes pour la présentation, et il va de soi que mon collègue, monsieur Paquin, et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

We will provide fifteen (15) minutes for each presentation, and it goes without saying that my colleague, Mr. Paquin and myself will be able to exchange with you to get some clarification on some points.

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

The briefs will remain confidential up until the time they are presented in front of the Commission.

Les règles de participation. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont également disponibles sur le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

Comment exprimer votre opinion. Il existe trois façons d'exprimer votre opinion : déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le présenter, ou exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de mémoire.

De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe.

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté sur le site

Now the rules to participate. The BAPE has developed rules of participation to facilitate participation by all people who are interested. They deal with copyright and the respect of confidentiality or private life of people. Some rules deal with the comments that cannot be libellous or injurious. These rules of participation are also available on the website of the BAPE, and they are also contained in a document that is available at the table at the back.

Now how should you express your opinion? There are three ways of expressing your opinion. You can file a brief and present it at a public hearing, file a brief without presenting it at a public hearing, or expressing verbally your opinion at a public hearing without presenting a brief.

So that the position of an organization is communicated as faithfully as possible to the Commission of inquiry, it is recommended that you file a brief. If it's going to be presented at the public hearing, the organization will indicate the person who is going to present it and specify the position occupied by that person.

The BAPE makes it available to a document to help you in preparing your verbal presentation or your brief, as well as the conditions for presentation. It's available at the back of the room and also on website of the BAPE.

Web du BAPE, et il est également disponible à l'accueil.

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, et que vous devrez nous transmettre un avis d'intention au moins deux semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire au plus tard le 3 mai prochain, à 16 h. Pourquoi? C'est pour simplement faire l'horaire des différentes séances de la commission, puis de confirmer la présence des gens qui souhaitent venir présenter leur mémoire.

Le formulaire Avis d'intention, en anglais comme en français, est disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, nous souhaitons que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 12 mai prochain.

Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de la première partie de l'audience publique.

I would like to remind you that it's important to indicate your intention of filing your brief, a written brief, or a verbal opinion, and that you must forward to us a notice of intention at least two weeks before the beginning of the second part of the hearing, and that is before May 3rd next, at 4:00 p.m. And this is simply to set up the logistics and to confirm the attendance of the people who want to present their brief.

This Notice of Intention is available in French and English on the table at the back of the room and on the website. The purpose of this is to prepare the schedule for the second part of the public hearing.

To allow us to take cognizance of your brief and to better understand your opinion, please send in your brief to the Secretariat of the Commission of inquiry at the latest, May 12th at noon.

Finally, I would like to thank the spokesperson for the promoter, Mr. Bolullo and his team, as well as the resource-persons who came forward.

Je remercie aussi les participants d'avoir questionné ce projet, de leur patience. Ce qui nous a permis, aussi, d'approfondir différentes facettes du projet qui nous est présenté.

Je remercie également les gens à la technique, monsieur Moisan, monsieur Grenier, notre sténographe, madame Teasdale qui va nous produire les transcriptions, de même que l'équipe de la commission d'enquête, madame Mondor, madame Paquin qui est à l'arrière, accompagnée de madame Boutin, notre coordonnatrice, ainsi que mon collègue commissaire, monsieur Marc Paquin.

Donc, je vous remercie de votre patience et je vous donne rendez-vous le 17 mai prochain, au même endroit, pour la présentation des mémoires.

Merci et au 17 mai.

I also want to thank the participants who came forward with their questions and their patience, and allowed us to delve into more detail about the various facets of this project.

I also thank Mr. Moisan, Mr. Grenier, our stenographer, Ms. Teasdale who is going to provide the transcripts, as well as the team of the Commission of inquiry, Madame Mondor, Madame Paquin and Madame Boutin, who is our coordinator, as well as my colleague, Mr. Marc Paquin, the Commissioner.

I would like to thank you for your patience and I will see you once again on May 17th at the same venue, to hear your briefs.

Thank you and hope to see you on May 17th.

AJOURNEMENT

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique, et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r..